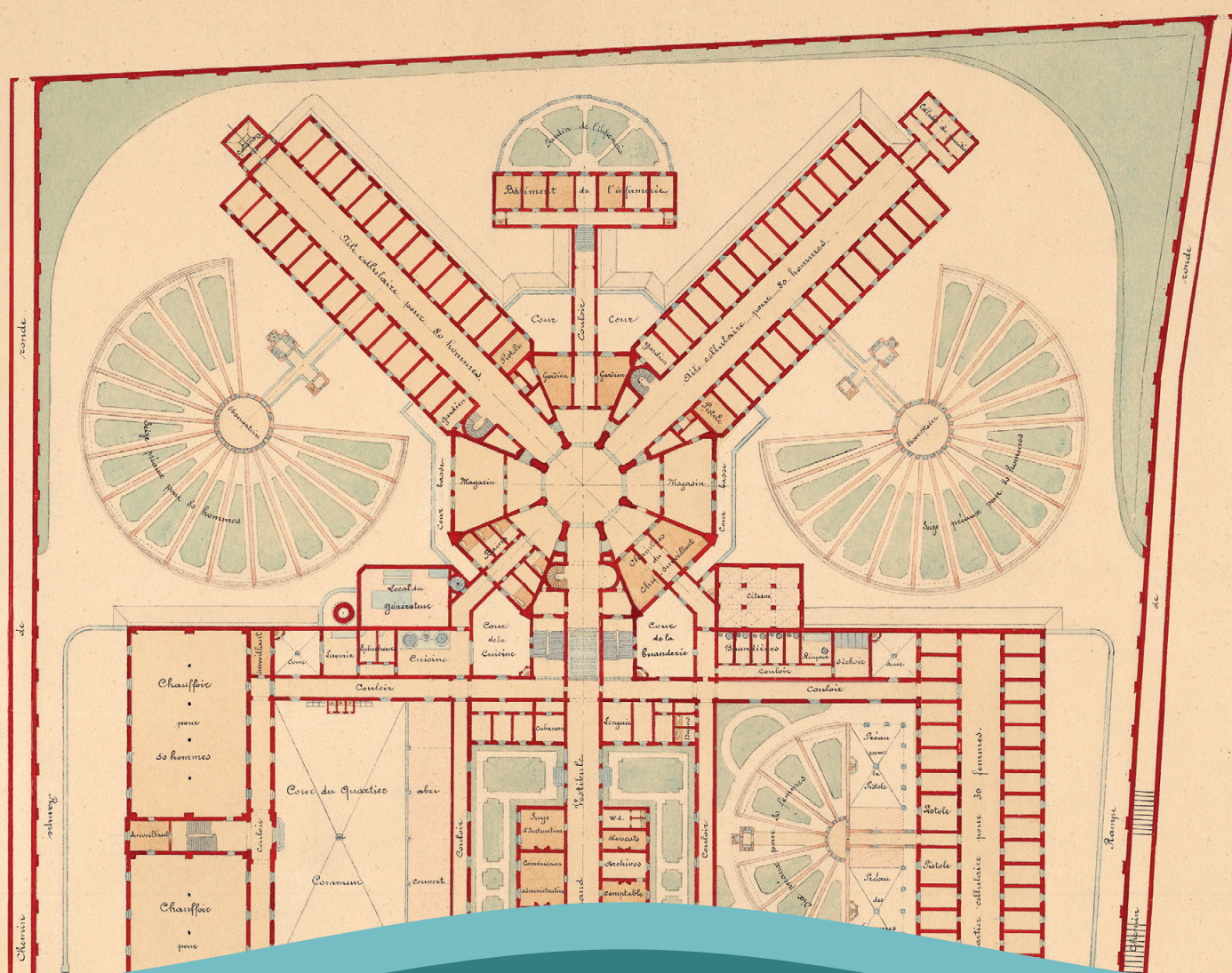


1816-1988

DELPHINE PICRON



INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA

PRISON DE VERVIERS

1816–1988

ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE

INVENTAIRES

138

Cette publication a été rédigée dans le cadre du Pôle d'Attraction Interuniversitaire P7/22
"Justice and Populations, The Belgian Experience in International Perspective (1795-2005)"

Programme Pôles d'attraction interuniversitaires – État belge – Politique scientifique fédérale
Programma Interuniversitaire Attractiepolen – Belgische Staat – Federaal Wetenschapsbeleid
Interuniversity Attraction Poles Programme – Belgian State – Belgian Science Policy



Naamsvermelding - Niet Commercieel - Geen Afgeleide Werken

CC BY-NC-ND

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/nl/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification

CC BY-NC-ND

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

ISBN : 978 90 5746 828 5

Archives générales du Royaume

D/2015/531/076

Numéro de commande: Publ. 5531

Archives générales du Royaume

2 rue de Ruysbroeck

1000 – Bruxelles

La liste complète de nos publications peut être obtenue gratuitement sur simple demande (publicat@arch.be) et est également consultable sur notre page électronique (<http://arch.arch.be>).

Numéro de l'instrument : K17

Inventaire des archives de la

Prison de Verviers

1816 – 1988

par

Delphine PICRON

Bruxelles
2015

Indications sommaires pour l'utilisation

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées en communication via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro d'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page. En l'occurrence, mentionnez :

K17

Le document lui-même est commandé au moyen de la cote d'archives, c'est-à-dire du numéro qui précède chaque description d'archives.

Restrictions à la consultation

Les documents de plus de 100 ans sont publics et librement consultables.

Les documents de plus de 30 ans non sensibles du point de vue de la vie privée sont librement consultables.

Les documents de plus de 30 ans sensibles du point de vue de la vie privée sont soumis à l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume (ou de son délégué). Le demandeur doit dans ce cas remettre une fiche d'identification et un formulaire de recherche signés, disponibles en salle de lecture et sur le site internet des Archives de l'État.

Les archives de moins de 30 ans ne sont consultables que sur autorisation de l'autorité fédérale compétente, soit la Direction de l'exécution des peines et mesures au sein du SPF Justice.

Référence aux archives

La première fois, on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Référence complète : ARCHIVES DE L'ÉTAT À LIÈGE, *Prison de Verviers*, n° [cote de l'article]

Abrégé : AEL, *Prison de Verviers*, n° [cote de l'article]

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	5
DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS	7
I. IDENTIFICATION	7
II. HISTOIRE DU PRODUCTEUR ET DES ARCHIVES	7
A. Producteur d'archives	7
1. <i>Nom</i>	7
2. <i>Historique</i>	7
3. <i>Compétences et activités</i>	9
a. Évolution générale du système carcéral	9
b. Le cas de Verviers	15
4. <i>Organisation</i>	16
a. Régime carcéral	17
b. Commission administrative	18
c. Conférence du personnel	19
d. Personnel des prisons	20
e. Travail des détenus	21
B. Archives	21
1. <i>Historique</i>	21
2. <i>Acquisition</i>	21
III. CONTENU ET STRUCTURE	22
A. Contenu	22
B. Sélections et éliminations	24
C. Accroissements/compléments	24
D. Mode de classement	24
IV. CONSULTATION ET UTILISATION	25
A. Conditions d'accès	25
B. Conditions de reproduction	26
C. Langues et écriture des documents	26
V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES	26
A. Documents apparentés	26
B. Bibliographie	27
VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION	28
VII. ANNEXE : CLASSIFICATION DES PRISONS ET DES PRISONNIERS (1795-1965)	30
A. Code des délits et des peines du 3 brumaire an IV [25 octobre 1795]	30
B. Arrêté ministériel du 20 octobre 1810 sur l'organisation des prisons	30
C. Arrêté organique du 4 novembre 1821	31

D. Règlement général des maisons de sûreté et d'arrêt approuvé par arrêté royal du 6 novembre 1855.....	32
E. Règlement général des prisons approuvé par arrêté royal du 30 septembre 1905.....	33
F. Création d'établissements de défense sociale par la loi du 9 avril 1930.....	33
G. Règlement général des établissements pénitentiaires approuvé par arrêté royal du 21 mai 1965.....	33
INVENTAIRE	35
I. COMMISSION ADMINISTRATIVE.....	35
II. ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE	38
A. Direction.....	38
1. <i>Gestion administrative et juridique</i>	38
2. <i>Gestion matérielle</i>	40
3. <i>Gestion du personnel</i>	40
4. <i>Gestion de l'école de la prison</i>	42
B. Comité d'hygiène et de sécurité.....	42
C. Assistants pénitentiaires	42
1. <i>Surveillance et contrôle des détenus</i>	42
2. <i>Travail pénitentiaire</i>	43
D. Greffe	43
1. <i>Généralités</i>	43
2. <i>Écrou</i>	46
a. Répertoires d'entrée.....	46
b. Données individuelles.....	53
(1) Période : 1844-1889.....	53
(2) Période: 1890-1982.....	67
c. Comptabilité morale	115
d. Première et Deuxième Guerres mondiales	117
(1) Section allemande de la prison pendant la Première Guerre mondiale .	117
(2) Section allemande de la prison pendant la Deuxième Guerre mondiale	119
(3) Prisonniers belges dans les prisons et camps allemands pendant et après la Première Guerre mondiale	119
E. Conférence du personnel.....	120
F. Service des soins de santé	121
III. COMITÉ DE PATRONAGE DES CONDAMNÉS DE VERVIERS, SECTION D'ASSISTANCE AUX ÉTRANGERS.....	121
IV. DOCUMENTS SANS LIEN APPARENT AVEC LE FONDS.....	121

DESCRIPTION GÉNÉRALE DU FONDS

I. IDENTIFICATION

Référence: BE AÉL, Prison de Verviers (523 – 9814)
Numéro de l'instrument : K17
Nom: Archives de la Prison de Verviers
Dates: 1816-1988
Niveau de description: Fonds d'archives
Importance matérielle: 3434 art. (167 m.l.)

II. HISTOIRE DU PRODUCTEUR ET DES ARCHIVES

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Prison de Verviers

Anciens noms :

Maison d'arrêt de Verviers (1795-1800, 1830-1853)

Maison d'arrêt cellulaire de Verviers (1853-1905)

Prison secondaire de Verviers (1905-1965)

Établissement pénitentiaire fermé (1965-2013)

2. HISTORIQUE

L'existence d'un centre de détention à Verviers, dans les bâtiments de la « Porte d'Heusy », remonte à l'Ancien Régime. L'affectation de ces locaux est confirmée au début de la période française. Cependant, dès la création de l'arrondissement judiciaire de Verviers, en décembre 1795, les locaux sont jugés insuffisants pour répondre aux nouveaux besoins¹. En effet, le code des délits et des peines du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795) prévoit l'existence d'une « maison d'arrêt » *près de chaque directeur de jury d'accusation, pour y retenir ceux qui y sont envoyés par mandat d'officier de police*².

Les autorités décident d'installer la nouvelle « maison d'arrêt » dans le couvent des Carmes. Celui-ci est, conformément aux prescriptions légales, séparé en différentes zones : une pour la « maison d'arrêt » qui renferme les prévenus ; une autre pour la « maison de peine », destinée aux condamnés ; et une troisième qui accueille le siège du tribunal de première instance et les services du juge de paix.

¹ ISRAEL P., « Verviers 20 ans sous la république et l'empire », in *Bulletin de la société Vervétoise d'archéologie et d'histoire*, t. 69, Dison, 1996, p. 166.

² *Code des délits et des peines du 3 brumaire, 4^e année républicaine*, Bruxelles, ca 1795, p. 83.

En décembre 1796, est créée à la « Porte d'Heusy », en plus de la prison militaire qui s'y trouve encore, une « maison de correction », pour les délinquants mineurs et les jeunes souffrant de démence. Cette « maison de correction » déménage au couvent des Carmes à la fin du mois d'octobre 1797³.

Chacune des maisons occupe un quartier différent du couvent afin de maintenir la séparation des détenus et des condamnés prônés par les nouveaux codes français.

L'arrondissement judiciaire de Verviers est supprimé par la loi du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800)⁴. La ville est rattachée à l'arrondissement judiciaire de Malmedy. Quinze ans plus tard, en application du traité de Vienne du 9 juin 1815, les cantons d'Eupen, Kronenburg, Malmedy, Saint-Vith et Schleiden sont annexés au Royaume de Prusse, tandis que le canton de Verviers est absorbé par l'arrondissement judiciaire de Liège. Ce n'est qu'à partir du 16 octobre 1830 que l'arrondissement judiciaire de Verviers est recréé⁵.

Pendant ces trente années, les sièges de la « maison d'arrêt », de la « maison de peine » et de la « maison de correction », devant être établi au chef-lieu de l'arrondissement judiciaire, ceux-ci sont transférés à Malmedy, puis à Liège. Seul un « dépôt de sûreté » est maintenu à Verviers, pour les prévenus, les accusés et les condamnés qui devaient être transférés d'une prison à l'autre ou qui n'étaient pas encore frappés d'un mandat d'arrêt⁶. En 1830, l'arrondissement judiciaire de Verviers rétabli, une « maison d'arrêt » est réinstallée dans l'ancien couvent des Carmes.

Une nouvelle prison est construite à Verviers en 1853, à l'emplacement de l'ancienne, par l'architecte Dumont et selon le régime cellulaire d'Edouard Ducpétiaux⁷, inspecteur général des prisons. Entre les années 1850 et 1900, la Belgique s'est dotée de 28 nouvelles prisons, toutes construites selon le modèle Ducpétiaux. Celui-ci *devait permettre, par l'enfermement de jour comme de nuit dans des cellules séparées et la méditation, la rééducation morale des détenus et, à terme, leur réinsertion dans la société*⁸. Ce nouveau régime carcéral est entériné par la loi du 4 mars 1870⁹. Cette prison appelée « maison d'arrêt cellulaire » s'est dotée d'un règlement par un arrêté royal du 24 janvier 1853¹⁰.

³ ISRAEL P., *op.cit.*, p. 168.

⁴ VRIELINCK S., *De territoriale indeling van België (1795-1963), Bestuursgeografisch en statistisch repertorium van de gemeenten en de supracommunale eenheden (administratief en gerechtelijk). Met de officiële uitslagen van de volkstellingen*, t. 1, Leuven, 2000, p. 14; « Loi du 27 ventôse an VIII relatif à l'organisation des tribunaux », in *Recueil des circulaires, instructions et autres actes émanés du ministère de la justice ou relatifs à ce département, années 1799-1802*, Bruxelles, 1878, pp. 50-59.

⁵ VRIELINCK S., *op.cit.*, pp. 140-142.

⁶ ISRAEL P., *op.cit.*, p. 172. « Arrêté ministériel du 20 octobre 1810 relatif à l'organisation des prisons », in *[Recueil des circulaires]*, années 1808-1810, Bruxelles, 1891, pp. 199-200.

⁷ Antoine Edouard Ducpétiaux (1804-1868) est inspecteur général des prisons et des établissements de bienfaisance entre 1830 et 1861. Il est à l'origine d'une profonde remise en question du système carcéral belge. Ses travaux seront très appréciés, notamment en France ; « Ducpétiaux », in *Biographie nationale publiée par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, t. 32, supplément t. 4 (fascicule 1), Bruxelles, 1964, col. 154-176.

⁸ FALLY N., « Pour une histoire des prisons en Belgique : aperçu des sources disponibles pour la période 1870-1940 », in DE KOSTER M., ROUSSEAU X., VELLE K. (éd.), *Sources et perspectives pour l'histoire socio-politique de la justice en Belgique (1795-2005)*, Bruxelles, 2010 (Justice and Society III), p. 151.

⁹ « Loi du 4 mars 1870 relative à la réduction des peines sous le régime de la séparation », in *[Recueil des circulaires]*, années 1870-1872, Bruxelles, 1873, pp. 51-52.

¹⁰ « Arrêté royal du 24 janvier 1853 relatif à l'approbation du règlement de la maison d'arrêt de Verviers », in *[Recueil des circulaires]*, années 1852-1854, Bruxelles, 1855, p. 306 ; Le règlement de la « maison d'arrêt

L'édifice est détruit en 1896, afin de permettre l'agrandissement du palais de justice de Verviers ; une nouvelle prison est construite à la chaussée d'Heusy, au n°81¹¹. Les détenus y sont transférés durant l'année 1895. Le nouveau bâtiment respecte les prescriptions légales inspirées des principes d'Edouard Ducpétiaux. Il est édifié sur base d'un plan rayonnant, en forme d'Y, avec deux grandes ailes cellulaires, celle des hommes et celle des femmes, et une petite au centre qui mène à l'infirmerie. Elle comprend aussi un quartier en commun pour chaque sexe¹². Les deux grandes ailes comptent 76 cellules chacune pour une ou deux personnes. La troisième, qui jouxte les locaux administratifs, se compose de 22 cellules de deux à quatre personnes, soit une capacité théorique de 193 places. Dans la pratique, la prison héberge généralement plus de 260 détenus¹³.

Le quartier des femmes est supprimé en 1937. Cependant, pendant ou après la Deuxième Guerre mondiale, un quartier de la prison est réaffecté aux femmes et reste en activité jusqu'au 31 janvier 1952¹⁴. Depuis, l'aile qui leur était dévolue, à côté des locaux administratifs, a été transformée pour y accueillir les détenus de sexe masculin.

En 2011, la prison est jugée insalubre et Claude Desama, bourgmestre de Verviers, signe l'arrêté d'évacuation le 7 septembre 2011. La destruction des deux ailes des condamnés s'est achevée en avril 2012. Entre 2011 et 2013, seuls subsistent le quartier réservé aux prévenus d'une capacité de 50 places, ainsi que 8 places destinées aux condamnés afin de garantir l'entretien des locaux.

La prison de la chaussée d'Heusy ferme définitivement ses portes le 29 novembre 2013. Les détenus et le personnel encore sur place sont transférés dans les autres établissements pénitentiaires de la région. Une nouvelle prison devrait voir le jour à Verviers dans les prochaines années.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

a. Évolution générale du système carcéral

La terminologie relative aux établissements pénitentiaires est assez complexe. Depuis l'époque française, les mêmes termes peuvent recouvrir des réalités différentes. Une étude transversale des principaux textes de loi et arrêtés en vigueur permet de mieux cerner cette terminologie.

Notre conception actuelle de la prison est un héritage de la Révolution française. Le code des délits et des peines du 3 brumaire an IV [25 octobre 1795] et le code d'instruction criminelle, publié le 27 novembre 1808, instaurent l'idée d'une peine proportionnelle à l'infraction commise. C'est à partir de cette époque que les peines d'emprisonnement se généralisent.

cellulaire » de Verviers contient les mêmes dispositions que celui de la maison d'arrêt de Marche, approuvé par arrêté royal du 10 mars 1851. « Arrêté royal du 10 mars 1851 fixant le règlement de la maison d'arrêt de Marche », in [Recueil des circulaires], années 1850-1851, Bruxelles, 1852, pp. 344-351.

¹¹ BAUWENS C., *Le patrimoine civil public de la région Verviétoise*, Dison, 1996, p. 147.

¹² *Ibidem*, p. 148.

¹³ *Prison de Verviers, [Brochure de présentation]*, Ministère de la Justice : Direction générale des établissements pénitentiaires, [s.d.].

¹⁴ « Circulaire ministérielle du 11 octobre 1951 relative à la suppression du quartier des femmes à la prison de Verviers », in [Recueil des circulaires], année 1951, Bruxelles, 1952, p. 152.

Code des délits et des peines, 1795

Le code des délits et des peines de 1795 prévoit une séparation complète des prévenus et des condamnés. Le principe est de distinguer les maisons destinées aux personnes détenues préventivement des prisons établies pour purger une peine.

Les détentions préventives se font soit dans une « maison d'arrêt », soit dans une « maison de justice ». Les « maisons d'arrêt » sont établies au siège de chaque arrondissement judiciaire et sont destinées aux personnes en détention préventive contre lesquelles a été lancé un mandat d'arrêt ; alors que les « maisons de justice » sont établies auprès des tribunaux criminels et sont destinées aux détenus contre lesquels a été émise une ordonnance de prise de corps.

Quant aux condamnés, ils sont groupés en différentes catégories en fonction de la nature des faits qui leur sont reprochés et sont rassemblés dans les « maisons de peine ».

Code pénal, 12 février 1810

Le nouveau Code pénal décrété par Napoléon Bonaparte le 12 février 1810 et l'arrêté ministériel du 20 octobre 1810 sur l'organisation des prisons réorganisent le système carcéral. Le terme « prison » englobe désormais cinq types de « maisons » : les « maisons de police municipale », les « maisons d'arrêt », les « maisons de justice », les « maisons de correction » et les maisons de détention¹⁵.

« Les maisons de police municipale » sont destinées à la réclusion des condamnés par voie de police municipale. Il n'existe qu'une maison de ce type par arrondissement de justice de paix. Ces maisons servent également de « dépôt de sûreté » pour les prévenus, les accusés ou les condamnés qui font l'objet d'un transfert vers une autre prison ou qui ne sont pas encore frappés d'un mandat d'arrêt.

Les « maisons d'arrêt » renferment les prévenus de délits relevant de la compétence des tribunaux de police correctionnels ou de la compétence des cours d'assises, mais qui n'ont pas encore reçu d'ordonnance de prise de corps.

Les « maisons de justice » sont prévues pour la réclusion des accusés frappés d'une ordonnance de prise de corps. Chaque département¹⁶ a sa propre « maison de justice » et elle est distincte de la « maison d'arrêt », sauf si la taille du bâtiment permet d'attribuer une partie de l'édifice, physiquement séparée des autres quartiers, à la « maison de justice ».

Les « maisons de correction » sont destinées aux condamnés par voie de police correctionnelle à moins d'un an d'emprisonnement ainsi qu'aux prisonniers pour dettes, aux individus à séquestrer par voie de police administrative et aux enfants à enfermer sur demande de leur famille.

Enfin, les « maisons de détention » ou « maisons centrales » sont prévues pour la réclusion des condamnés par les cours d'assises ainsi que les condamnés par voie de police correctionnelle à plus d'un an de détention. Il en existe deux sous l'Empire : à Gand et à Vilvorde.

¹⁵ La classification des prisons et des prisonniers au XIX^e siècle est fixée par l'arrêté ministériel du 20 octobre 1810 ; « Arrêté ministériel du 20 octobre 1810 relatif à l'organisation des prisons », in *[Recueil des circulaires], années 1808-1810*, Bruxelles, 1891, pp. 199-200.

¹⁶ Verviers fait partie de 1795 à 1814 du département de l'Ourthe, et de 1814 à 1815 du département de Meuse-et-Ourthe ; VRIELINCK S., *op.cit.*, p. 77-78.

Arrêté organique, 4 novembre 1821

L'arrêté organique du 4 novembre 1821 précise à nouveau la terminologie tout en maintenant le même classement général. L'innovation majeure de ce nouveau système est l'apparition de maisons spécifiques destinées aux détenus militaires, appelées « maisons prévôtales »¹⁷.

Les « maisons centrales », destinées à la réclusion des condamnés, sont divisées en trois classes : les « maisons de correction », les « maisons de réclusion et de force » et les « maisons de détention militaire ».

Les « maisons de correction » restent le lieu où sont emprisonnés les condamnés par voie de police correctionnelle, c'est-à-dire les condamnés à une peine de quatre à six mois de réclusion.

Les « maisons de réclusion et de force » sont destinées aux criminels condamnés à la réclusion et aux travaux forcés, ainsi qu'aux militaires condamnés à une peine infamante et qui ne pourront être réhabilités. Les autres militaires condamnés sont emprisonnés dans les « maisons de détention militaire ».

Les « maisons d'arrêt », les « maisons de justice » et les « maisons prévôtales » peuvent être rassemblées en un seul et même bâtiment si elles se trouvent dans la même ville. Elles portent alors le nom de « maison de sûreté civile et militaire ». Cependant, chacune de ces maisons doit être séparée physiquement des autres. Elles sont destinées, en plus des prévenus ou des personnes accusées de crimes ou de délits, aux prisonniers civils et militaires condamnés à un emprisonnement de maximum six mois, et aux militaires condamnés à une peine disciplinaire.

Enfin, les « maisons de dépôt », aussi appelées « maisons de police municipale », « maisons de passage » ou « maisons de sûreté », sont destinées à différentes catégories de détenus. Elles accueillent les condamnés par voie de police municipale, ceux condamnés à un emprisonnement de maximum un mois, mais également les personnes arrêtées pour dettes, frais de justice ou amende, les individus à séquestrer par voie de police administrative, les enfants à enfermer sur demande de leur famille, les vagabonds, les mendiants, etc¹⁸.

Dans les faits, les établissements existants ne sont pour la plupart pas en mesure de garantir de telles distinctions. Leur configuration ne permet pas souvent de séparer les détenus, les condamnés, les hommes, les femmes et les enfants.

Règlement général des maisons de sûreté et d'arrêt, 6 novembre 1855

La construction, dès 1844, d'un grand nombre d'établissements pénitentiaires amène le législateur à créer un règlement général applicable dans toutes les prisons. Ce règlement est approuvé par arrêté royal le 6 novembre 1855¹⁹. Ce texte aborde tous les aspects de la vie carcérale : gestion de personnel, question de sécurité, classement, transfert et libération des prisonniers, discipline, etc. Bien qu'il se veuille généraliste, il n'exclut pas l'existence de règlement particulier à un établissement lorsque la situation l'exige.

¹⁷ « Arrêté royal du 4 novembre 1821 relatif aux prisons », in *[Recueil des circulaires], années 1814-1830*, Bruxelles, 1850, pp. 303-317.

¹⁸ Ces catégories de détenus ont parfois été incarcérés dans les maisons d'arrêt.

¹⁹ « Arrêté royal du 6 novembre 1855 relatif à l'approbation du règlement général des maisons de sûreté et d'arrêt », in *[Recueil des circulaires], années 1855-1857*, Bruxelles, 1858, pp. 177-218.

Concernant le classement des détenus, ce nouveau règlement reprend presque tel quel l'arrêté organique du 4 novembre 1821²⁰.

Structure des prisons au XIX^e siècle

La structure des établissements pénitentiaires reste pratiquement inchangée pendant tout le XIX^e siècle et respecte la répartition des arrêtés de 1810 et 1821. Il existe, à l'époque, trois catégories de prisons : les « maisons pénitentiaires » ou « prisons centrales », les « maisons d'arrêt » et les « maisons de sûreté civile et militaire ».

Les « prisons centrales » sont des établissements pénitentiaires consacrés exclusivement aux condamnés. Chacune d'elles reçoit un profil précis de prisonniers. Par exemple, la prison de Gand est destinée, dans un premier temps, aux condamnés aux travaux forcés, celle de Vilvorde aux condamnés à la réclusion, celle d'Alost, aux militaires condamnés, etc. Les attributions de ces prisons ont été modifiées au fil du temps. De plus, leur nombre a évolué entre six et huit tout au long du XIX^e siècle. La majorité d'entre elles a été supprimée entre 1891 et 1893. Seules deux prisons centrales subsistent au début du XX^e siècle : Gand et Louvain.

Le terme « maison d'arrêt » reflète deux réalités différentes. La « maison d'arrêt » est le terme générique pour tout établissement pénitentiaire établi dans le chef-lieu de l'arrondissement judiciaire autre que le chef-lieu de la province. Dans cet établissement, peuvent fonctionner plusieurs « maisons » différentes. Chaque maison enferme une catégorie de détenus²¹. Les principales maisons sont la « maison d'arrêt », qui au sens strict veut dire « maison pour les détenus en détention préventive », la « maison de peine », pour les condamnés dont l'emprisonnement n'excède pas une certaine durée²², la « maison de dépôt », pour les passagers²³ et la « maison prévôtale », pour les militaires.

Les « maisons de sûreté civiles et militaires » rassemblent en un seul et même endroit les mêmes maisons que les « maisons d'arrêt », avec en plus une « maison de justice » pour les détenus accusés de crimes et frappés d'une ordonnance de prise de corps. Ces « maisons de sûreté civiles et militaires » sont établies au chef-lieu de la province, auprès de chaque cour d'assises.

Règlement général des prisons, 30 septembre 1905

En 1905²⁴, un nouveau règlement est approuvé, abrogeant celui de 1855. Il réorganise entièrement le système carcéral. Comme son prédécesseur, ce règlement aborde tous les

²⁰ Pour plus de détail le lecteur peut consulter en annexe le tableau de « Classification des prisons et des prisonniers (1795-1965) ».

²¹ La classification des prisons et des prisonniers au XIX^e siècle est fixée par « Arrêté ministériel du 20 octobre 1810 relatif à l'organisation des prisons », in *[Recueil des circulaires]*, années 1808-1810, Bruxelles, 1891, pp. 199-200.

²² La durée de la peine d'emprisonnement qui déterminait si le détenu était envoyé en maison de peine – prison secondaire – ou dans une prison centrale a fortement évolué au fil des lois et arrêtés royaux. Par exemple, selon l'arrêté du 4 novembre 1821, si la peine était inférieure à 6 mois, le détenu était incarcéré en maison de peine. Si la peine était supérieure à ce délai, le détenu était envoyé dans une prison centrale.

²³ PETITJEAN B., *Inventaire des archives de la prison de Dinant, 1827-1995*, Bruxelles, 2013, (Archives de l'État à Namur. Inventaires, 61), p. 9.

²⁴ « Arrêté royal du 30 septembre 1905 instaurant le nouveau règlement général des prisons », in *[Recueil des circulaires]*, année 1905, Bruxelles, 1906, pp. 114-196.

aspects de la vie carcérale. Les détenus sont dorénavant répartis dans deux catégories d'établissements : les « prisons centrales » et les « prisons secondaires ».

Les « prisons centrales » gardent les mêmes attributions qu'au XIX^e siècle. Elles ne renferment que des hommes, condamnés à une peine d'emprisonnement dont la durée minimale est fixée par la loi. Les femmes condamnées, très peu nombreuses, purgent leur peine dans les « prisons secondaires ». Le nombre de prisons centrales fluctue pendant la première moitié du XX^e siècle. De deux en 1907, il passe à sept en 1948. Chacune de ces prisons est destinée à une catégorie spécifique de condamnés.

Les « prisons secondaires » sont au nombre de 27 en 1907. À l'exclusion de la prison de Saint-Gilles, qui elle, est exclusivement réservée aux hommes, elles comprennent deux quartiers distincts : l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. Celui des femmes sera progressivement supprimé dans plusieurs prisons²⁵.

Les prisons secondaires, comme auparavant les maisons d'arrêt, peuvent se composer de plusieurs maisons. La « maison de peine » est destinée aux hommes condamnés correctionnellement, à une peine d'emprisonnement qui n'excède pas une certaine durée²⁶ et aux femmes condamnées de toutes catégories. La « maison d'arrêt » est établie près des tribunaux de première instance, et est destinée aux prévenus. Dans le cas où la prison se trouve au chef-lieu de la province, siège de la cour d'assises, elle possède également une « maison de justice » pour les accusés qui dépendent de la compétence de cette cour. De plus, il y a généralement une « maison de dépôt » dans ces établissements. Celle-ci renferme diverses catégories de détenus mis à la disposition des autorités judiciaires ou administratives (détenus provisoires, mendiants et vagabonds à destination des dépôts de mendicité ou des maisons de refuge, étrangers renvoyés du pays, etc). Certaines « prisons secondaires » ne sont que des maisons d'arrêt. C'est le cas pour les prisons des arrondissements de Dinant, Huy, Marche, Neufchâteau et Fumes. Quelques-unes sont supprimées en 1933²⁷. Pendant ou après la Deuxième Guerre mondiale, plusieurs d'entre elles ouvriront à nouveau leurs portes pour répondre au manque de places d'accueil, dû notamment à la répression de l'incivisme.

Établissement de défense sociale, 9 avril 1930

Un nouveau type d'établissement pénitentiaire apparaît dans les années 1930 : les établissements de défense sociale²⁸. Ceux-ci sont destinés *aux anormaux, aux récidivistes et aux délinquants d'habitudes*²⁹. La vocation de ces établissements n'est plus juste de punir,

²⁵ La prison de Verviers a fermé son aile réservée aux femmes le 31 janvier 1952. « Circulaire ministérielle du 11 octobre 1951 relative à la suppression du quartier des femmes à la prison de Verviers », in *[Recueil des circulaires]*, année 1951, Bruxelles, 1952, p. 152.

²⁶ Ce délai évolue au gré des textes légaux : théoriquement, 6 mois selon l'arrêté du 4 novembre 1821, 1 an à partir de 1853, 3 ans en 1906, 3 mois selon l'arrêté royal du 10 février 1931, etc. PETITJEAN B., *op.cit.*, p. 9.

²⁷ « Circulaire ministérielle du 29 juin 1933 relative à la suppression des prisons d'Audenarde, Fumes, Huy et Marche », in *[Recueil des circulaires]*, année 1933, Bruxelles, 1938, p. 262.

²⁸ Les établissements de défense sociale, pour l'internement des anormaux, sont au nombre de 5 en 1932, et de 3 en 1936 : les hommes sont incarcérés à Tournai, Gand et Merksplas (les deux derniers sont supprimés en 1936) et les femmes à Mons et à Forest. Il y a deux établissements de défense sociale pour l'internement des récidivistes et délinquants d'habitudes : les hommes sont incarcérés à Merksplas et les femmes à Sint-Andriesbij-Brugge ; « Régime pénitentiaire », in *Almanach royal officiel de Belgique*, Bruxelles, [1932], p. 1150.

²⁹ Un délinquant d'habitude est quelqu'un qui tire de ses activités criminelles l'essentiel de ses ressources. Il s'oppose au délinquant occasionnel. « Délinquant d'habitude », in *Dictionnaire de droit criminel*, http://ledroitcriminel.free.fr/dictionnaire/lettre_d/lettre_d_deg.htm, consulté le 9 mai 2014 ; « Loi du 9 avril 1930

mais aussi de soigner³⁰. Outre ces établissements, un plus grand encadrement des annexes psychiatriques des centres pénitentiaires, dorénavant suivies par une commission de contrôle, est organisé³¹.

Règlement général des établissements pénitentiaires, 21 mai 1965

En 1965³², un nouveau règlement général est approuvé. Il concrétise l'évolution du système carcéral depuis l'approbation du précédent règlement en 1905. Ce nouveau règlement vise à mieux encadrer les détenus, à les aider à affermir leur sens moral, civique et familial afin qu'ils aient le sentiment de continuer à faire partie de la communauté³³. Malgré la suppression dans les textes de loi des termes « maison d'arrêt » et « maison de peine », ceux-ci restent dans la pratique très usités. Les établissements pénitentiaires sont soit destinés aux prévenus – « maison d'arrêt » – soit destinés aux condamnés – « maison de peine » – soit aux deux. Il y a trois groupes d'établissements d'exécution des peines (maison de peine) : les « établissements ouverts », qui disposent de moyens de contraintes minimales, les « établissements semi-ouverts », dans lesquels les détenus sont hébergés en cellule pendant la nuit et sont mis au travail, soit en milieu ouvert, soit en atelier, pendant la journée. Enfin, les « établissements fermés » sont destinés à héberger, en régime de sécurité, les détenus qui ne peuvent être dirigés vers les établissements des deux autres groupes. Certains établissements reçoivent des détenus des deux sexes et doivent dans ce cas strictement séparer les différents quartiers³⁴.

Instructions générales pour les établissements pénitentiaires, 12 juillet 1971

En 1971³⁵, une nouvelle instruction générale pour les établissements pénitentiaires est avalisée. Celle-ci entre en vigueur le 1^{er} septembre 1971 et a pour but de compléter le règlement général de 1965. Ce nouveau texte répartit les établissements pénitentiaires en trois classes d'après leur taille et leur importance relative. La prison de Verviers fait partie de la deuxième classe³⁶.

Actuellement, la Belgique compte 32 prisons : 16 en Flandre, 14 en Wallonie et 2 à Bruxelles. L'organisation de ces établissements pénitentiaires est toujours basée sur les règlements de 1965 et 1971, bien que ceux-ci aient fait l'objet de nombreuses modifications. En théorie, les prisons se répartissent en « maison d'arrêt » et « maison de peine ». Cependant, dans la pratique, et en raison de la surpopulation carcérale, la plupart des prisons hébergent aussi bien des condamnés que des prévenus. Il n'existe plus qu'un établissement de défense sociale.

de défense sociale à l'égard des anormaux et des délinquants d'habitude », in *Moniteur belge*, 11 mai 1930, n°131, pp. 2447-2454.

³⁰ ROGGEN F., « L'évolution en droit pénal des mesures prises à l'égard des anormaux », in ROGGE J., REGOUT M., LONGFILS F., *Liber amicorum Jean-Luc Fagnart*, Bruxelles, 2008, p. 784.

³¹ Consulter à ce propos le règlement des annexes psychiatrique ; « Arrêté ministériel du 10 mars 1923 relatif au règlement des annexes psychiatrique », in *[Recueil des circulaires]*, année 1923, Bruxelles, 1930, pp. 56-62.

³² « Arrêté royal du 21 mai 1965 portant le règlement général des établissements pénitentiaires », in *Moniteur belge*, 25 mai 1965, n°101, pp. 6282-6298.

³³ *Ibidem*.

³⁴ *Ibidem*.

³⁵ « Arrêté ministériel du 12 juillet 1971 portant instructions générales pour les établissements pénitentiaires », in *Moniteur belge*, 10 août 1971, n° 153, pp. 9382-9383.

³⁶ DROSSENS P., *Archief van de buitendiensten van het directoraat-generaal penitentiaire inrichtingen, Voorbereidend studiedossier van de archiefselectielijst*, Bruxelles, 2009 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Tableaux de gestion et tableaux de tri, 32), p. 24.

Celui-ci est destiné aux internés et se trouve à Paifve en province de Liège. Il a été inauguré en 1972³⁷.

b. Le cas de Verviers

La désignation de la prison de Verviers a évolué au cours des deux derniers siècles³⁸. Dès 1795, elle est appelée « maison d'arrêt », en 1853 « maison d'arrêt cellulaire » en raison du nouveau bâtiment construit sur base du régime cellulaire, à partir de 1905 « prison secondaire » et depuis 1965, « établissement pénitentiaire fermé ». Cependant ces changements de noms n'ont pas eu de conséquences sur les catégories de détenus incarcérés. Au fil du temps, on retrouve les mêmes maisons principales – maison d'arrêt, maison de peine, maison de dépôt – dans lesquelles, la répartition des détenus est assez stable³⁹.

Dans la « maison d'arrêt », sont écroués essentiellement les prévenus relevant de la juridiction du parquet de Verviers, les prévenus de délits correctionnels, les inculpés placés sous mandat d'arrêt et appelés à comparaître devant le juge d'instruction, la chambre du conseil ou le tribunal correctionnel. Des personnes accusées de crimes peuvent aussi y être temporairement écrouées, en attendant la signification de l'ordonnance de prise de corps et le transfert à la prison de Saint-Léonard à Liège qui comporte une « maison de justice » pour cette catégorie de détenus. Notons cependant que de 1920 à 1921, période durant laquelle fonctionne une cour d'assises à Verviers, la prison de Verviers dispose de sa propre « maison de justice »⁴⁰.

En tant que « maison de peine », la prison de Verviers reçoit principalement les individus condamnés par le tribunal correctionnel de l'arrondissement (mais aussi par d'autres juridictions) à subir une peine d'emprisonnement, pourvu que celle-ci n'excède pas une certaine durée⁴¹. Y sont également incarcérés des condamnés à un emprisonnement de plus longue durée qui en ont reçu l'autorisation ou ceux qui font l'objet d'un transfert vers un autre établissement pénitentiaire tels que les « maisons centrales ». Quant aux personnes condamnées à de courtes peines par les tribunaux de simple police, elles sont, selon les cas et les périodes, écrouées à la « maison de peine » ou à la « maison de dépôt »⁴².

³⁷Service public fédéral justice, *Établissement de défense sociale de Paifve*, http://justice.belgium.be/fr/themes_et_dossiers/prisons/prisons_belges/prisons/, consulté le 18 novembre 2014.

³⁸ Ce paragraphe est inspiré de : PETITJEAN B., *op.cit.*, p. 9-10.

³⁹ Le règlement de la prison de Verviers, approuvé par l'arrêté royal du 24 janvier 1853, donne des informations précises quant au fonctionnement de la prison ; « Arrêté royal du 24 janvier 1853 relatif à l'approbation du règlement de la maison d'arrêt de Verviers », in *[Recueil des circulaires], années 1852-1854*, Bruxelles, 1855, p. 306 ; Le règlement de la « maison d'arrêt cellulaire » de Verviers contient les mêmes dispositions que celui de la maison d'arrêt de Marche, approuvé par arrêté royal du 10 mars 1851 ; « Arrêté royal du 10 mars 1851 fixant le règlement de la maison d'arrêt de Marche », in *[Recueil des circulaires], années 1850-1851*, Bruxelles, 1852, pp. 344-351.

⁴⁰ Les archives décrites dans cet inventaire attestent de l'activité d'une « maison d'arrêt », dès le mois d'août 1831. Voir n°411-443 du présent inventaire.

⁴¹ Ce délai évolue au gré des textes légaux : théoriquement, 6 mois selon l'arrêté du 4 novembre 1821, 1 an à partir de 1853, 3 ans en 1906, 3 mois selon l'arrêté royal du 10 février 1931, etc.

⁴² Les archives décrites dans cet inventaire attestent de l'activité d'une « maison de peine » dès le mois de décembre 1842. Voir n°444-509 du présent inventaire.

Dans la « maison de dépôt », aussi dénommée « maison de passage », séjournent différents types de détenus : mendiants et vagabonds, étrangers, détenus provisoires sous mandat d'amener ou en attente de transfert, etc⁴³.

La prison de Verviers comprend aussi, du moins à certaines périodes, des maisons pour des catégories spécifiques de détenus. La première, la « maison des dettiers » était réservée aux détenus incarcérés pour dettes. La seconde était consacrée aux détenus considérés comme « insensés » et qui étaient incarcérés dans la « maison de sécurité ».

Durant les deux guerres mondiales, une section spéciale, appelée « section allemande », est réservée aux détenus mis à la disposition des autorités allemandes. Après la Deuxième Guerre mondiale, partout en Belgique, des centres d'internement sont créés afin d'y interner les personnes suspectées de faits de collaboration. Trois centres, étroitement liés à la prison de Verviers, ouvrent leurs portes à partir de 1944 à Verviers, Eupen et Malmedy. Ces centres disparaissent progressivement. Le centre d'internement de Malmedy est le dernier à fermer ses portes en 1947⁴⁴. De plus, entre octobre 1944 et août 1946, une « maison prévôtale » est créée afin d'y incarcérer les détenus qui comparaissent devant la justice militaire pour fait de collaboration.

Selon les époques, et compte tenu de la spécialisation croissante des institutions pénitentiaires, la prison de Verviers est habilitée ou non à recevoir certaines catégories de détenus. Depuis le milieu du XIX^e siècle, il existe en effet des établissements spécifiques vers lesquels elles sont dirigées (prisons pour femmes, pénitenciers pour jeunes délinquants, dépôts de mendicité, écoles de réforme, etc). Il convient donc de se reporter aux règles de classification des détenus reprises dans les différents textes légaux, et de tenir compte des fréquents transferts de détenus entre prisons, sur ordre de l'administration centrale.

Depuis le 31 janvier 1952, les femmes ne sont plus écrouées à la prison de Verviers. Elles sont transférées à la prison de Saint-Léonard, à Liège⁴⁵.

Jusqu'à sa fermeture en novembre 2013, l'établissement pénitentiaire de Verviers se présente comme « maison d'arrêt » et « maison de peine ».

4. ORGANISATION

Les principaux textes légaux sur lesquels reposent l'organisation du système carcéral belge sont le code des délits et des peines du 3 brumaire an IV, le code d'instruction criminelle publié le 27 novembre 1808, l'arrêté ministériel du 20 octobre 1810 sur l'organisation des prisons, l'arrêté organique sur les prisons du 4 novembre 1821, l'arrêté royal du 6 novembre 1855 portant le règlement général pour les maisons de sûreté et d'arrêt, la loi du 4 mars 1870 instaurant le régime cellulaire, le règlement général des prisons signifié par l'arrêté royal du 30 septembre 1905, et l'arrêté royal du 21 mai 1965, portant le règlement général des établissements pénitentiaires.

⁴³ Les archives décrites dans cet inventaire attestent de l'activité d'une « maison de dépôt » dès le mois de février 1816. Voir n°511-535 du présent inventaire.

⁴⁴ PICRON D., *Inventaire des archives du centre d'internement de Malmedy*, à paraître (Archives de l'État à Liège. Inventaires) ; PICRON D., *Inventaire des archives du centre d'internement de Verviers*, à paraître (Archives de l'État à Liège. Inventaires) et PICRON D., *Inventaire des archives du centre d'internement d'Eupen*, à paraître (Archives de l'État à Liège. Inventaires).

⁴⁵ « Circulaire ministérielle du 11 octobre 1951 relative à la suppression du quartier des femmes à la prison de Verviers », in *[Recueil des circulaires], année 1951*, Bruxelles, 1952, p. 152.

a. Régime carcéral

Le régime carcéral a, depuis la fin du XVIII^e siècle, fortement évolué. Du régime communautaire en place à l'époque française, c'est le régime cellulaire qui, sous l'influence d'Edouard Ducpétiaux, inspecteur général des prisons, s'est progressivement imposé.

Auparavant, les prisonniers – hommes, femmes et enfants – sans distinction, soumis au régime communautaire, mangeaient dans des zones communes, travaillaient dans des ateliers et dormaient dans de grands dortoirs. Ducpétiaux était persuadé que ce type de régime favorisait *la corruption mutuelle des détenus et augmentait les possibilités de complicité, une fois ceux-ci libérés*⁴⁶. Il s'évertue donc, dans un premier temps, à séparer les différentes catégories de détenus comme le prévoyait la loi. Dans un second temps, il tente de convaincre ses pairs de l'importance d'instaurer le régime cellulaire. Ce régime, *conçu sur le modèle religieux de la cellule monacale, où l'isolement et le repentir doivent aboutir à la « rédemption » du coupable*⁴⁷ est officiellement instauré par la loi du 4 mars 1870 même si dans les faits, les premières prisons cellulaires sont construites dès 1844⁴⁸. Entre 1844 et 1895, la Belgique s'est dotée de 27 nouveaux établissements pénitentiaires construits sur ce modèle. Les conditions d'emprisonnement ont été précisément exposées dans le règlement général des prisons de 1905⁴⁹.

Ce système est cependant remis en cause. L'isolement permanent des détenus augmenterait les cas de dépression et d'aliénation mentale, voire les suicides ; il négligerait par ailleurs le capital travail que représentent les détenus, et rendrait la réadaptation à la vie sociale encore plus ardue pour les condamnés libérés⁵⁰. Au début du XX^e siècle, de nombreuses initiatives sont prises pour placer le détenu au cœur des discussions. Même si le régime cellulaire s'adoucit, ce n'est qu'après la Deuxième Guerre mondiale que sont créés en plus des établissements pénitentiaires fermés, des établissements ouverts et semi-ouverts avec des régimes moins stricts et plus adaptés, où l'accent est mis sur le travail et la réintroduction progressive du régime communautaire afin d'acclimater le prisonnier à la vie en société⁵¹.

⁴⁶ FALLY N., *op.cit.*, p. 151; ROTTHIER I., *De gevangenisgids. Archiefgids betreffende de archieven van de Vlaamse penitentiaire inrichtingen*, Bruxelles, 2001 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Miscellanea Archivistica Studia, 142), p. 38.

⁴⁷ DUPONT-BOUCHAT M.-S., « Ducpétiaux ou le rêve cellulaire », in *Déviance et Société*, t. 12, n°1, Genève, 1988, p. 4.

⁴⁸ La première prison cellulaire est construite à Tongres en 1844 ; *Ibidem*, p. 12.

⁴⁹ La partie du règlement général des prisons de 1905 consacré à la discipline s'étend de l'article 206 à l'article 277. Art. 209. *Les détenus soumis au régime cellulaire ne peuvent ni se voir ni communiquer entre eux, sauf l'exception posée à l'article 238 du présent règlement. Leur passage d'un local dans un autre doit avoir lieu de manière qu'il ne puisse s'établir entre eux des rapports d'aucune espèce. Le directeur de la prison a recours, à cet effet, à tels moyens qu'il juge convenables et veille notamment à ce qu'au dehors des cellules ils portent le capuchon destiné à les empêcher de se reconnaître. Ce capuchon ne peut être relevé que lorsque les détenus ont atteint les préaux, les stalles de la chapelle et de l'école et les autres lieux où ils sont soustraits aux regards de leurs compagnons de captivité. Le port du capuchon est obligatoire pour tous les condamnés. Il est facultatif pour les autres détenus, mais l'attention de ceux-ci est appelée sur l'intérêt qu'ils ont à ce que leurs traits soient dissimulés à leurs codétenus. Pour se rendre aux préaux, à la chapelle, à l'école, etc., les détenus marchent au pas accéléré et se suivent à quelques pas de distance. Il leur est défendu de se retourner ; « Arrêté royal du 30 septembre 1905 instaurant le nouveau règlement général des prisons », in [Recueil des circulaires], année 1905, Bruxelles, 1906, pp. 114-196.*

⁵⁰ FALLY N., *op.cit.*, p. 153.

⁵¹ ROTTHIER I., *op.cit.*, p. 38.

La prison de Verviers est une prison cellulaire qui, depuis 1853, respecte à la lettre la séparation entre les prévenus et les condamnés, ainsi qu'un régime cellulaire strict, comme le prescrit la loi. Ce régime s'est adouci au fil du temps. Après la guerre est apparu un *régime progressif basé sur la responsabilité individuelle et collective : en début de détention, les conditions de vie sont relativement strictes et peuvent, en fonction de l'évolution tendre vers un régime plus libéral. Il faut, dans ce contexte, souligner l'existence de sections « portes ouvertes » qui permettent la réalisation d'activités communautaires*⁵². Cependant, la surpopulation carcérale rend difficile l'application de ce régime.

b. Commission administrative

L'arrêté organique sur les prisons du 4 novembre 1821 institue pour chaque prison une commission administrative aussi appelée collège des régents⁵³. Cet organe, placé sous la direction du ministre de la Justice, a pour rôle la surveillance et l'administration des prisons. La commission, dont le règlement est modifié par l'arrêté royal du 11 novembre 1865⁵⁴, se compose de trois, six ou neuf membres, permanents ou non. Les membres permanents sont le gouverneur de la province jusqu'en 1865, le procureur du Roi⁵⁵ et le bourgmestre⁵⁶, ainsi que l'auditeur militaire dans les villes où siège un conseil de guerre. C'est le cas pour Verviers entre 1944 et 1947, durant l'après-guerre et la répression des inciviques. Outre les membres permanents, les commissions comptent un certain nombre de membres amovibles. Ceux-ci sont élus pour six ans et sont renouvelés par tiers tous les deux ans, d'après leur rang d'ancienneté. Parmi ces membres sont nommés un président et un vice-président. Il est également adjoint à la commission un secrétaire. Celui-ci est le seul à être rémunéré pour ses services.

Les commissions administratives disposent de larges compétences en matière d'inspection et de surveillance. Elles se prononcent sur les demandes de grâce, de réduction de peine et de libération conditionnelle introduites par les détenus, ainsi que sur le recrutement et les salaires du personnel. Elles sont consultées sur les travaux à exécuter au bâtiment et s'occupent de la gestion matérielle et financière de la prison (administration des budgets, des achats et ventes de marchandises, surveillance des ateliers et magasins, des tarifs de la cantine). Elles exercent une surveillance sur le travail pénitentiaire et prononcent des sanctions à l'égard des détenus.

⁵² *Prison de Verviers, op.cit.*

⁵³ En application de l'arrêté royal du 22 juin 1837, le nom « collège des régents » disparaît au profit de « commission administrative » ; « Arrêté royal du 22 juin 1837 relatif aux prisons secondaires et aux commissions administratives », in *[Recueil des circulaires], années 1836-1841*, Bruxelles, 1852, p. 131 ; « Arrêté royal du 4 novembre 1821, relatif aux prisons », in *[Recueil des circulaires], années 1814-1830*, Bruxelles, 1850, pp. 303-317.

⁵⁴ « Arrêté royal du 11 novembre 1865 concernant le règlement des commissions administratives », in *[Recueil des circulaires], années 1864-1866*, Bruxelles, 1867, pp. 324-326.

⁵⁵ En application de l'arrêté royal du 12 août 1842, le procureur du Roi est désigné comme membre permanent de la commission administrative de la prison ; « Arrêté royal du 12 août 1842 relatif à la composition des membres permanents des commissions administratives », in *[Recueil des circulaires], années 1842-1846*, Bruxelles, 1854, p. 58.

⁵⁶ En application de l'arrêté royal du 21 juin 1843, le bourgmestre est désigné comme membre permanent de la commission administrative de la prison ; « Arrêté royal du 21 juin 1843 relatif à la composition des membres permanents des commissions administratives », in *[Recueil des circulaires], années 1842-1846*, Bruxelles, 1854, pp. 131-132.

Cependant, elles perdent progressivement leur influence au cours du XX^e siècle au profit des directeurs de prison⁵⁷.

Les commissions administratives sont supprimées par l'arrêté royal du 4 avril 2003, et remplacées par les commissions de surveillance⁵⁸.

c. Conférence du personnel

La conférence du personnel désigne des réunions régulières entre différents membres du personnel. Ces réunions ont été instituées pour la première fois en 1847 dans l'établissement pour jeunes délinquants de Saint-Hubert afin qu'ils puissent se *communiquer les observations qu'ils ont pu faire dans l'exercice de leurs fonctions respectives, et formuler telles propositions qu'ils jugent convenables dans l'intérêt des divers services de l'établissement*⁵⁹. Il faut attendre 1891 pour que ce type de réunions se généralise dans l'ensemble des établissements pénitentiaires. Ces réunions mensuelles sont présidées par le directeur de l'établissement. Y sont conviés : le directeur adjoint, s'il y a lieu, l'aumônier, le médecin, l'instituteur, le surveillant-chef ou le surveillant de 1^{ère} classe, le chef de service et la surveillante supérieure. Les autres employés peuvent, si cela s'avère nécessaire, être appelés à y participer. Les fonctions de secrétaire sont remplies par l'instituteur ou un commis. Le résultat de ces réunions ainsi que les propositions concrètes qui en découlent doivent être envoyés à l'administration centrale⁶⁰.

L'arrêté royal du 30 septembre 1905 reprend en grande partie les dispositions exposées dans celui du 5 mai 1891 tout en exprimant plus clairement sa tâche principale : *Les conférences mensuelles ont pour objet principal le classement moral des détenus et la discussion approfondie des questions qu'il soulève. Les membres échangent leurs appréciations et s'éclairent mutuellement sur la situation et les titres à la libération conditionnelle des détenus inscrits à la comptabilité morale. Ils se préoccupent de tout détenu dont l'état mental ou physique présente quelque anomalie. Ils se communiquent les observations d'ordre pratique que l'exécution de leurs services respectifs leur a suggérées*⁶¹.

Au fil des nouveaux arrêtés royaux, les attributions et la composition de la conférence du personnel ont évolué. À l'heure actuelle, les pouvoirs de la conférence ont été considérablement réduits. Elle se cantonne à donner un avis sur la possibilité qu'a un détenu de pouvoir bénéficier d'une libération conditionnelle. Son avis se base sur les observations des différents membres de la conférence sous la forme d'un rapport remis aux autorités judiciaires. Celles-ci, après avoir pris connaissance du rapport et des autres éléments du dossier, prennent la décision finale⁶².

⁵⁷ HONNORÉ L., *Inventaire des archives de la prison de Charleroi (1805-1991)*, Bruxelles, 2011 (Archives de l'État à Mons. Inventaires, 100), p. 11.

⁵⁸ « Arrêté royal du 4 avril 2003 modifiant l'arrêté royal du 21 mai 1965 portant règlement général des établissements pénitentiaires », in *Moniteur belge*, 16 mai 2003, n° 181, pp. 26981-26986.

⁵⁹ « Arrêté royal du 11 août 1847 relatif au Règlement de la maison pénitentiaire des jeunes délinquants à Saint-Hubert », in *[Recueil des circulaires], années 1847-1849*, Bruxelles, 1850, p. 66.

⁶⁰ « Circulaire ministérielle du 5 mai 1891 relative à l'organisation d'une réunion mensuelle de la conférence du personnel et à l'envoi systématique des procès-verbaux au Ministère de la Justice », in *[Recueil des circulaires], année 1891*, Bruxelles, 1892, pp. 142-143.

⁶¹ « Arrêté royal du 30 septembre 1905 instaurant le nouveau règlement général des prisons », in *[Recueil des circulaires], année 1905*, Bruxelles, 1906, p. 166.

⁶² DROSSENS P., *Archief van de buitendiensten...*, op.cit., pp. 36-37.

d. Personnel des prisons

Les informations relatives au personnel des prisons sont assez lacunaires jusque dans les années 1840 avec l'apparition des premières maisons d'arrêt cellulaires. Avant cette période, il n'est fait mention dans les textes de loi que des postes de gardiens et geôliers sans précision de leur nombre ou de leurs attributions.

Sous l'impulsion d'Edouard Ducpétiaux, le fonctionnement des établissements pénitentiaires est rationalisé. En 1855, un règlement général pour les maisons de sûreté et d'arrêt qui définit clairement les postes à pourvoir est approuvé⁶³.

Le nombre de postes est proportionnel aux besoins du service. Les établissements sont dirigés soit par un directeur, ce qui est le cas pour Verviers, soit par un gardien en chef. Ceux-ci ont sous leurs ordres, un ou plusieurs surveillants et surveillantes, un aumônier et un médecin. De plus, en fonction de la taille de l'établissement, un ou plusieurs commis chargés de la tenue des écritures, des instituteurs, des commissaires, ainsi que tous les employés jugés nécessaires peuvent compléter l'équipe. Verviers étant une petite prison, elle ne fonctionne qu'avec la première catégorie d'employés.

Depuis la création, par arrêté royal du 14 février 1865, du service de la comptabilité, les prisons comptent également parmi leurs employés au moins un comptable⁶⁴.

Le nouveau règlement des établissements pénitentiaires de 1905 prévoit la création d'autres emplois en fonction des besoins de l'établissement. Il s'agit d'adjoints de tous ordres : au directeur, à l'aumônier, au médecin, etc ; de pharmaciens, de magasiniers, de commis aux écritures, de chef surveillant, de surveillants des travaux ; ainsi que des postes moins importants tels que servants au culte, organistes, barbiers, etc. Une des originalités de ce nouveau règlement est l'ouverture du poste d'aumônier à d'autres religions que la religion catholique. Dorénavant, il existe au sein des prisons un ministre du culte pour chaque religion représentée dans l'établissement.

Le 4 juillet 1947, le régent fixe le cadre organique et les barèmes du personnel du Ministère de la Justice⁶⁵. Les emplois dans les prisons sont répartis en différentes catégories : surveillance des détenus, comptabilité, greffe, maintenance des bâtiments, soins de santé des détenus et traitement. Cette dernière catégorie concerne l'enseignement, la santé mentale des détenus et la religion.

Le service du greffe de la prison gère les formalités d'écrou, le suivi de la situation pénale et administrative des détenus, enregistre et contrôle tous les mouvements d'entrée et de sortie des prisonniers.

⁶³ « Arrêté royal du 6 novembre 1855 relatif à l'approbation du règlement général des maisons de sûreté et d'arrêt », in *[Recueil des circulaires], années 1855-1857*, Bruxelles, 1858, pp. 177-218.

⁶⁴ « Arrêté ministériel du 14 février 1865 établissant un règlement spécial sur la comptabilité des matières, des deniers et du mobilier, pour l'administration des prisons », in *[Recueil des circulaires], années 1864-1866*, Bruxelles, 1867, p. 159.

⁶⁵ « Arrêté du régent du 4 juillet 1947 portant fixation du cadre organique et des barèmes du personnel du Ministère de la Justice », in *Moniteur belge*, 12 juillet 1947, n°193, pp. 6720-6734.

e. Travail des détenus

Le travail pénitentiaire, qui depuis la loi du 30 avril 1931⁶⁶ est géré par la régie du travail pénitentiaire, est organisé en vue de répondre au besoin de la prison elle-même. Une partie des détenus, essentiellement les condamnés, sont occupés aux travaux domestiques (cuisine, entretien, buanderie, bibliothèque) et industriels dans les ateliers de la régie. La prison de Verviers possède quatre ateliers : forge, soudure, cartonnage et menuiserie⁶⁷.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Les archives statiques de la prison de Verviers ont occupé plusieurs locaux de l'établissement depuis son inauguration en 1895. Le peu d'informations que nous possédons ne nous permet cependant pas de retracer ces différents déménagements. Depuis les années 1990, ces archives étaient conservées, dans les combles de la prison. Le responsable de la bibliothèque était chargé de la gestion de ces documents. Le classement de ces archives correspondait à celui de leur phase active. Après la fermeture de la prison en novembre 2013, les documents encore utiles pour l'administration, produits depuis 1983, ont été déménagés dans l'établissement de défense sociale de Paifve et sont dorénavant gérés par le personnel de cette institution. Les autres documents ont fait l'objet d'un versement aux Archives de l'Etat en septembre 2012.

2. ACQUISITION

Les archives de la prison de Verviers ont fait l'objet de quatre versements. En 1964, les Archives de l'État ont reçu le 31 août⁶⁸ et le 24 octobre⁶⁹ une première partie des archives de la prison. Cependant, le registre des acquisitions ne précise pas de quel type d'archives il s'agit. Le versement suivant de 5m³ de documents du XIX^e et du XX^e siècle date du 21 avril 1981⁷⁰.

Un premier relevé a été réalisé par Charles Uisenga en 1985⁷¹. Selon cet inventaire, ces trois versements devaient notamment contenir les archives de la commission administrative de la prison, ainsi qu'un grand nombre de registres d'écrou des différentes maisons qui composaient la « maison d'arrêt » de Verviers au XIX^e siècle.

Le dernier versement a eu lieu le 3 septembre 2012. À cette occasion, la prison de Verviers a versé l'essentiel de ses archives, soit 150 mètres linéaires de documents. Il s'agit principalement de dossiers d'écrou et de registres du greffe datant des XIX^e et XX^e siècles.

Les quatre versements ont été fusionnés dans le présent inventaire.

⁶⁶ « Loi du 30 avril 1931 relative à l'organisation autonome de la régie du travail pénitentiaire », in *[Recueil des circulaires]*, année 1931, Bruxelles, 1932, p. 148.

⁶⁷ *Prison de Verviers, op.cit.*

⁶⁸ AEL, *Registre des acquisitions*, 1964-1976, n°1082.

⁶⁹ AEL, *Registre des acquisitions*, 1964-1976, n°1091.

⁷⁰ AEL, *Registre des acquisitions*, 1976-2005, n°1481.

⁷¹ UISENGA C., *Inventaire des archives de la prison de Verviers*, Liège, 1985, inédit.

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

L'existence d'une politique de conservation des archives au sein de la prison de Verviers a porté ses fruits. Le fonds est très complet et reflète assez bien la typologie des archives produites par un établissement pénitentiaire entre 1816 et 1988.

La prison de Verviers a conservé de nombreux documents rendant compte de l'activité de la commission administrative (CA), qui donnent une vision assez large de ses activités entre 1830 et 1870. La plus grosse partie de ceux-ci, du courrier envoyé et reçu, concerne les relations que la commission entretenait avec les différents acteurs du monde pénitentiaire : le ministère de la Justice, le gouverneur de la province, le directeur de la prison, les fournisseurs, etc. Pour faciliter la recherche thématique au sein de ces documents, le lecteur peut consulter les registres indicateurs de la correspondance (n^{os} 22-23) et les minutiers des lettres envoyées (n^{os} 24-27). L'analyse des documents relatifs à ses séances, tel que les listes de présence de ses membres (n^{os} 3-11) ou le registre des procès-verbaux (n^{os} 1-2) permet une étude des mécanismes décisionnels de la commission. Enfin, une série de rapports explique point par point la situation de la prison entre 1856 et 1865 (n^{os} 12-21).

Concernant les activités de la prison, les archives de la direction doivent être étudiées en parallèle avec celles de la commission administrative. Elles permettent d'avoir une vision assez complète des activités et du fonctionnement de l'institution. En plus des dossiers thématiques, dont une majorité concerne la gestion de la prison pendant la Première Guerre mondiale, trois séries de documents méritent d'être soulignées. La correspondance du directeur, entre 1879 et 1940, qui retranscrit dans les minutiers, rend compte des sujets traités (n^{os} 121-122). Les journaux du directeur (n^{os} 125-135) qui répertorient jour après jour les événements de la prison. Cela concerne surtout les activités du personnel et les allées et venues des personnes extérieures à l'établissement. Ainsi que les registres de transcription des ordres de service (n^{os} 143-186) de 1855 à 1988 qui permettent d'étudier l'évolution des réglementations en application dans nos prisons.

Plusieurs séries d'archives peuvent aussi mettre en lumière l'étude de la population carcérale. Premièrement, pour étudier l'évolution de cette population, le lecteur peut consulter les registres indicateurs d'entrée et de sortie des détenus, les journaux nominatifs des détenus entrants et sortants, ainsi que les registres de population. Ces registres permettent une étude continue de la population carcérale entre 1855 et 1975 (n^{os} 208-341).

Deuxièmement, pour traiter l'aspect comportemental des détenus, les registres de comptabilité morale dressent l'état de santé, les antécédents, la conduite pendant la détention de chaque détenu condamné à une ou plusieurs peines qui, cumulées, dépassent trois mois. Les registres de comptabilité morale sont supprimés en 1924 et remplacés par les dossiers moraux. Le dossier moral suit le détenu dans l'établissement pénitentiaire où il est transféré. À l'expiration de la peine, les dossiers moraux sont transmis par le greffe au laboratoire central d'anthropologie pour y être conservés⁷². Les dossiers moraux sont depuis 1997, maintenus dans les dossiers d'écrous.

⁷² Pour la période 1924-1952 les dossiers furent envoyés à Forest. Pour la période 1953-1963, ils furent centralisés à la prison centrale de Louvain et depuis 1963 la prison de Saint-Gilles constitue leur destination finale ; DROSSENS P., *Archives des services extérieurs de la Direction générale des Établissements*

Troisièmement, si on s'intéresse à certains détenus en particulier et à leur détention, il faut dépouiller les documents d'écrou.

Pour retrouver des renseignements sur un détenu, incarcéré entre 1920 et 1950, et pour lequel on ne connaît pas la date de sortie de prison, le lecteur peut consulter le répertoire alphabétique des registres d'écrou de la prison (n^{os} 343-407). Ce répertoire sous forme de fiches donne pour chaque détenu : son nom, son prénom, sa date de naissance et surtout l'ensemble des peines qu'il a purgées, avec les dates d'entrée et de sortie de prison. C'est un précieux outil qui facilite grandement les recherches dans les registres d'écrou et dans la série des dossiers d'écrou.

Pour les personnes incarcérées avant ou après cette période, il convient de consulter les registres d'écrou des différentes maisons qui composent la prison. Les registres d'écrou sont des répertoires qui donnent au chercheur de nombreuses informations : la date d'entrée du détenu, la date de sa sortie, les raisons de son incarcération et, le cas échéant, le jugement, le nom du tribunal, les dates de procès, etc. Ces informations permettront au chercheur de retrouver le dossier de la personne qu'il recherche.

Les principales maisons sont : la « maison d'arrêt » (1831 à 1973) (n^{os} 411-443), la « maison de peine » (1842 à 1973) (n^{os} 444-509) et la « maison de dépôt » (1816 à 1973) (n^{os} 511-535). À partir de 1973, un registre unique (n^{os} 408-410) remplace les registres des différentes maisons et reprend l'ensemble des détenus incarcérés. D'autres registres d'écrou de maisons plus éphémères sont également présents dans le fonds. Il s'agit de ceux de la « maison de justice » (1893-1946) (n^{os} 538-540), de la « maison prévôtale » (1944-1955) (n^{os} 541-543), de la « maison pour dettes » (1832-1848) (n^{os} 544-548) et de la « maison de sécurité » (1838-1850) (n^o 549). Dans certains cas, les registres d'écrou possèdent un répertoire alphabétique à la fin du volume. C'est surtout le cas pour les registres qui couvrent la période de 1830 à 1926.

Les dossiers d'écrou peuvent compléter les informations contenues dans les registres d'écrou. Ces dossiers se composent de pièces administratives relatives aux détenus. Il s'agit essentiellement de mandats d'arrêt, d'extraits de jugement, d'ordres d'écrou, de photos du prisonnier, etc. Dans des cas plus rares, certains documents personnels ont été conservés tels que des lettres, des photos, des pièces d'identité, etc.

Concernant l'étude de la peine en tant que telle, le lecteur peut également consulter les registres de libération conditionnelle (1888-1985) (n^{os} 3422-3435).

Le fonds de la prison de Verviers contient également de nombreux documents relatifs aux deux guerres mondiales, qui éclairent les activités de la partie de la prison occupée par les Allemands. Il s'agit de registres et de dossiers d'écrou, de registres indicateurs d'entrée et de sortie, et de plusieurs dossiers thématiques. On retrouve également plusieurs documents concernant les Belges enfermés dans des prisons et camps à l'étranger, pendant et après la Première Guerre mondiale (n^{os} 3412-3418).

Enfin, quelques pièces concernent le comité de patronage des condamnés de Verviers et plus particulièrement la section d'assistance aux étrangers (n^{os} 3438-3441).

pénitentiaires. Dossier d'étude et de préparation du tableau de tri, Bruxelles, 2008 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Tableaux de gestion et tableaux de tri, 75), p. 19.

Ce fonds offre de nombreuses perspectives de recherche, favorisées par la grande diversité des documents, par la longue période qu'il couvre et par le caractère très complet des différentes séries. Ces archives s'avèrent très utiles pour de nombreux chercheurs dans des domaines très variés. Elles donnent aux généalogistes de précieux renseignements sur les membres de leur famille ; elles aident à mieux comprendre les deux guerres mondiales ; elles permettent une étude sociologique de la population carcérale ; etc.

B. SÉLECTIONS ET ÉLIMINATIONS

Après le versement aux Archives de l'État à Liège, fin 2012, quelques documents ont été éliminés conformément au tableau de tri d'application pour les archives des prisons⁷³. Il s'agit essentiellement de documents comptables.

C. ACCROISSEMENTS/COMPLÉMENTS

Ce fonds n'est pas clos. En application de la loi du 24 juin 1955, relative aux archives, modifiée par la loi du 6 mai 2009 et de l'arrêté royal du 18 août 2010 portant exécution des articles 1, 5 et 6 bis de cette loi, les archives de plus de 30 ans destinées à la conservation définitive doivent être transférées aux Archives de l'État au fur et à mesure de la perte de leur utilité administrative.

Comme précisé ci-dessus, les archives de la prison de Verviers, encore utiles, ont été transférées en novembre 2013 à l'établissement de défense sociale de Paifve, où elles seront conservées jusqu'à la réouverture de la prison.

D. MODE DE CLASSEMENT

Notre cadre de classement se base en grande partie sur le cadre de classement proposé par Paul Drossens en 2008, ainsi que sur le classement fonctionnel des archives de prisons d'Isabelle Rotthier⁷⁴.

Les différences majeures résident dans l'organisation des documents du service du greffe, dans l'apparition d'une section pour les archives du comité de patronage des condamnés de Verviers ainsi que dans l'ajout d'une section pour les documents n'ayant aucun lien avec le fonds, mais qui en raison de leur forme matérielle ne peuvent en être extraits. Cette nouvelle organisation a pour but de simplifier la recherche des lecteurs.

Concernant le greffe, les documents sont répartis en deux catégories : les généralités (notamment, les registres illustrant les mouvements des détenus) et les documents qui concernent la procédure d'écrou.

La procédure d'écrou est subdivisée en quatre points. Le premier point « répertoire d'entrée » répertorie les fichiers nominatifs des détenus et les registres d'écrou. Le deuxième point « données individuelles », rassemble la série des dossiers d'écrou ainsi que toutes les pièces d'écrou qui, avant 1889, n'étaient pas rassemblées en dossiers nominatifs clairement définis. Le troisième point reprend tous les documents concernant la comptabilité morale. Il s'agit de registres et de dossiers de collecte d'information. Le quatrième et dernier point concerne les

⁷³ DROSSENS P., *Archives des services extérieurs de la Direction générale des Établissements pénitentiaires. Tableau de tri*, Bruxelles, 2008 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Tableaux de gestion et tableaux de tri, 32).

⁷⁴ *Ibidem* ; ROTTHIER I., *op.cit.*

« périodes de guerre ». Il s'agit de documents produits pendant et après les deux guerres mondiales, que ce soit à propos des détenus incarcérés dans la section allemande de la prison ou à propos de prisonniers transférés dans les prisons et camps allemands pendant la Première Guerre mondiale.

Cadre de classement de la prison de Verviers :

I. Commission administrative

II. Établissement pénitentiaire

A. Direction

1. Gestion administrative et juridique

2. Gestion matérielle

3. Gestion du personnel

4. Gestion de l'école de la prison

B. Comité d'hygiène et de sécurité

C. Assistants pénitentiaires

1. Surveillance et contrôle des détenus

2. Travail pénitentiaire

D. Greffe

1. Généralités

2. Écrou

a. Répertoires d'entrée

b. Données individuelles

c. Comptabilité morale

d. Première et Deuxième Guerres mondiales

E. Conférence du personnel

F. Service des soins de santé

III. Comité de patronage des condamnés de Verviers, section d'assistance aux étrangers

IV. Documents n'ayant aucun lien direct avec le fonds

IV. CONSULTATION ET UTILISATION

A. CONDITIONS D'ACCÈS

La consultation des archives est soumise à la loi sur les Archives, art. 3 alinéa 1 et à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Il en résulte ce qui suit :

Les documents de plus de 100 ans sont publics et librement consultables⁷⁵.

Les documents de plus de 30 ans non sensibles du point de vue de la vie privée sont librement consultables.

Les documents de plus de 30 ans sensibles du point de vue de la vie privée sont soumis à l'autorisation de l'Archiviste général du Royaume (ou de son délégué). Le demandeur doit

⁷⁵ PLISNIER F., *La communicabilité et l'accessibilité des archives. Balises légales et manuel pratique pour les documents conservés aux Archives de l'État dans les provinces wallonnes (y compris la communauté germanophone) et en région bruxelloise*, Bruxelles, 2010 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Miscellanea Archivistica Studia, 199), p. 59.

dans ce cas remettre une fiche d'identification et un formulaire de recherche signés, disponibles en salle de lecture et sur le site internet des Archives de l'État⁷⁶.

Les archives de moins de 30 ans ne sont consultables que sur autorisation de l'autorité fédérale compétente, soit la Direction de l'exécution des peines et mesures au sein du SPF Justice.

B. CONDITIONS DE REPRODUCTION

La reproduction des documents dont la consultation est autorisée (voir ci-dessus) est soumise à l'autorisation du chef de service ou de son mandataire, excepté les documents de plus de 100 ans.

Toute reproduction dans le cadre d'une publication est également soumise au respect des dispositions de la loi sur la protection de la vie privée : les données sensibles sur ce plan ne peuvent en aucun cas être rendues publiques.

Dans tous les cas, les règles et tarifs en vigueur aux Archives de l'État sont d'application.

C. LANGUES ET ÉCRITURE DES DOCUMENTS

La majorité des documents est écrite en français. On retrouve également des documents en néerlandais ainsi qu'en allemand, essentiellement les documents de la section allemande pendant les deux guerres mondiales.

V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

A. DOCUMENTS APPARENTÉS

Si l'on souhaite approfondir l'étude des centres de détention à Verviers avant 1816, le fonds français⁷⁷, le fonds prussien et hollandais⁷⁸, ainsi que les archives de la ville de Verviers⁷⁹ peuvent s'avérer utiles.

Concernant l'étude du passé judiciaire d'un individu incarcéré à la prison de Verviers, il convient également de consulter les fonds des cours et tribunaux compétents pour l'arrondissement de Verviers⁸⁰. Et si le lecteur veut effectuer une étude plus transversale du

⁷⁶ <http://www.arch.be/>

⁷⁷ FAIRON E., *Inventaire du fonds français aux Archives de l'État à Liège*, in *Annuaire d'Histoire Liégeoise*, t. 3, 1944, n° 2, pp. 183-330.

⁷⁸ HANSOTTE G., *Inventaire des archives du Gouvernement Provincial et des États provinciaux de Liège sous le régime du Royaume des Pays-Bas*, Bruxelles, 1965 (Archives de l'État à Liège. Inventaires, 50).

⁷⁹ Voir pour la période antérieure à 1800 ; BERTHOLET P., CONRADT P., *Inventaire des archives de la ville de Verviers (Ancien Régime et partie du Régime français)*, Bruxelles, 2009. Ce fonds est conservé aux Archives de l'État à Liège. Le lecteur s'intéressera plus particulièrement au point consacré à la prison de Verviers aux numéros R.145-148 de l'inventaire. Les documents postérieurs à 1800 sont conservés aux archives de la ville de Verviers.

⁸⁰ FORGEUR R., HANSOTTE G., cum aliis, *Inventaire des archives des cours et tribunaux*, Bruxelles, 1998 (Archives de l'État à Liège. Inventaires, 34), pp. 57-63, 78-80 ; *Bordereau de versement des archives du tribunal de première instance de Verviers*, 2005 ; WELTER F., *Inventaire des archives de la police judiciaire près le parquet de Verviers (1946-1991)*, Bruxelles, 2011 (Archives de l'État à Liège. Inventaires, 118) ; FORGEUR R., HANSOTTE G., cum aliis, *op.cit.*, pp. 7-42 ; *Bordereaux de versement des archives de la Cour d'appel*, 2002, 2004, 2006, 2007, 2009 ; PICRON D., WELTER F., *Inventaire des archives de l'Auditorat militaire de Liège (1817-1947)*, Bruxelles, 2013 (Archives de l'État à Liège. Inventaires, 127) et PICRON D., WELTER F.,

système pénitentiaire, il peut consulter plusieurs fonds d'institutions pénitentiaires belges inventoriés⁸¹.

Pour les personnes intéressées par la Deuxième Guerre mondiale et l'incarcération des opposants au régime d'occupation, le chercheur peut notamment consulter les archives conservées au service « Archives et documentation » du SPF Sécurité sociale, Direction générale Victimes de la guerre, ainsi que les fonds des différents centres d'internement qui dépendaient de la prison de Verviers. Ceux-ci font l'objet d'inventaires distincts⁸².

Les chercheurs souhaitant mieux cerner l'évolution architecturale de la prison peuvent consulter d'une part, le fonds de « l'administration de la bienfaisance des prisons », conservé aux Archives générales du Royaume (AGR) et qui contient des pièces de correspondance relative à l'aménagement et à l'entretien des prisons⁸³. Et, d'autre part, le fonds des « plans des prisons cellulaires », également conservé aux AGR, qui rassemble des plans de la prison de Verviers, pendant les différentes périodes de son activité⁸⁴.

Enfin, le lecteur est invité à consulter le moteur de recherche des Archives de l'État, <http://search.arch.be/> pour retrouver tous les fonds d'archives qui pourraient également le renseigner sur la prison de Verviers.

B. BIBLIOGRAPHIE

BAUWENS C., *Le patrimoine civil public de la région Verviétoise*, Dison, 1996.

DROSSENS P., *Archives des services extérieurs de la Direction générale des Établissements pénitentiaires. Dossier d'étude et de préparation du tableau de tri*, Bruxelles, 2008 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Tableaux de gestion et tableaux de tri, 75).

DROSSENS P., *Archief van de buitendiensten van het directoraat-generaal penitentiaire inrichtingen, Voorbereidend studiedossier van de archiefselectielijst*, Bruxelles, 2009 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Tableaux de gestion et tableaux de tri, 32).

DROSSENS P., *Archives des services extérieurs de la Direction générale des Établissements pénitentiaires. Tableau de tri*, Bruxelles, 2008 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les provinces. Tableaux de gestion et tableaux de tri, s.n.).

FALLY N., « Pour une histoire des prisons en Belgique : aperçu des sources disponibles pour la période 1870-1940 », in DE KOSTER M., ROUSSEAU X., VELLE K. (éd.), *Sources et perspectives pour l'histoire sociopolitique de la justice en Belgique (1795-2005)*, Bruxelles, 2010 (Justice and Society III), p. 149-169.

Inventaire des archives du Conseil de guerre de Liège (1815-1940), Bruxelles, 2013 (Archives de l'État à Liège. Inventaires, 128).

⁸¹ Voir notamment les prisons et le cas échéant les centres d'internement d'Arlon, Charleroi, Dinant, Huy, Marche, Mons, Neufchâteau, Namur, Nivelles, Saint-Léonard, Verviers, etc.

⁸² PICRON D., *Inventaire des archives du centre d'internement de Malmedy*, à paraître (Archives de l'État à Liège. Inventaires) ; PICRON D., *Inventaire des archives du centre d'internement de Verviers*, à paraître (Archives de l'État à Liège. Inventaires) et PICRON D., *Inventaire des archives du centre d'internement d'Eupen*, à paraître (Archives de l'État à Liège. Inventaires).

⁸³ DE BOCK-DOEHAERD R., *Ministère de la Justice. Administration de la bienfaisance et des prisons, 1790 – 1927*, Bruxelles, 1988 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 22).

⁸⁴ *Ministère de la Justice. Plans des prisons cellulaires. Première partie (19ème siècle)*, Bruxelles, 1989 (Archives générales du Royaume. Inventaires, 63).

- ISRAEL P., « Verviers 20 ans sous la république et l'empire », in *Bulletin de la société Verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. 69, Dison, 1996, pp. 166-173.
- MAES E., *Van gevangenisstraf naar vrijheidsstraf: 200 jaar Belgisch gevangeniswezen*, Anvers, 2009.
- PICRON D., *Inventaire des archives de la Prison de Huy*, Bruxelles, 2015 (Archives de l'État à Liège. Inventaires, 137).
- PICRON D., *Inventaire des archives du centre d'internement de Malmedy*, à paraître (Archives de l'État à Liège. Inventaires).
- PICRON D., *Inventaire des archives du centre d'internement de Verviers*, à paraître (Archives de l'État à Liège. Inventaires).
- PICRON D., *Inventaire des archives du centre d'internement d'Eupen*, à paraître (Archives de l'État à Liège. Inventaires).
- POULLET P., *Les institutions françaises de 1795 à 1814. Essai sur les origines des institutions belges contemporaines*, 2 vol., Paris, 1907, [réimpression anastatique], Bruxelles, 1994 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Miscellanea Archivistica Studia, 54).
- Recueil des circulaires, instructions et autres actes émanés du ministère de la Justice ou relatifs à ce département, années 1795-1973*, Bruxelles.
- ROTTHIER I., *De gevangenisgids. Archiefgids betreffende de archieven van de Vlaamse penitentiare inrichtingen*, Bruxelles, 2001 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Miscellanea Archivistica Studia, 142).
- VELLE K., *Archives de prisons*, s.l., 1999 (Archives générales du Royaume et Archives de l'État dans les Provinces. Jalons de recherche, 10).
- VRIELINCK S., *De territoriale indeling van België (1795-1963), Bestuursgeografisch en statistisch repertorium van de gemeenten en de supracommunale eenheden (administratief en gerechtelijk). Met de officiële uitslagen van de volkstellingen*, 3 volumes, Louvain, 2000.

VI. CONTRÔLE DE LA DESCRIPTION

Cette publication a été rédigée dans le cadre du Pôle d'attraction interuniversitaire [PAI] P7/22 « *Justice and populations. The Belgian experience in international perspective, 1795-2015* », Programme Pôles d'attraction interuniversitaire – État belge – Service public fédéral de programmation scientifique (BELSPO).

Les archives versées en plusieurs vagues entre 1964 et 2012 ont été fusionnées. Pour les documents versés entre 1964 et 1981, il existait un premier relevé trop imprécis que pour nous permettre l'identification correcte des unités archivistiques. Pour les documents versés en 2012, aucun instrument n'existait. Cependant, l'identification des différentes séries a été facilitée par l'ordre initial des documents.

L'inventaire du fonds d'archives de la prison de Verviers conservé aux Archives de l'État à Liège a été réalisé par Delphine Picron entre 2012 et 2014.

Laurent Michotte, Sandra Cloetens et Joël Costy, employés à la prison de Verviers et détachés aux Archives de l'État à Liège, ont vérifié la chronologie et conditionné les dossiers d'écrou.

Aux niveaux formel et structurel, l'inventaire répond aux directives et recommandations issues des ouvrages suivants :

- R. PETIT, D. VAN OVERSTRAETEN, H. COPPENS, J. NAZET, *Terminologie archivistique en usage aux Archives de l'État en Belgique. I. Gestion des archives*, Bruxelles, 1994 (Archives générales du Royaume, Miscellanea Archivistica. Manuale, 16).
- H. COPPENS, *De ontsluiting van archieven. Richtlijnen en aanbevelingen voor de ordening en beschrijving van archieven in het Rijksarchief*, Bruxelles, 1997 (Archives générales du Royaume, Miscellanea Archivistica. Manuale, 21).
- Directives relatives au contenu et à la forme d'un inventaire d'archives*, Bruxelles, août 2012 (Archives générales du Royaume).

VII. ANNEXE : CLASSIFICATION DES PRISONS ET DES PRISONNIERS (1795-1965)

A. CODE DES DÉLITS ET DES PEINES DU 3 BRUMAIRE AN IV [25 OCTOBRE 1795]

Catégories	Ressort ou localisation	Classification des détenus
Maisons d'arrêt	Jury d'accusation	- Détention préventive sous mandat d'arrêt.
Maisons de justice	Tribunaux criminels	- Accusés frappés d'une ordonnance de prise de corps.
Maisons de peine		- Condamnés.

B. ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 OCTOBRE 1810 SUR L'ORGANISATION DES PRISONS

Catégories	Ressort ou localisation	Classification des détenus
Maisons d'arrêt	Auprès de chaque arrondissement communal	- Prévenus de délits de la compétence des tribunaux de police correctionnelle. - Prévenus de crime de la compétence des cours d'assises et qui n'ont pas encore reçu leur ordonnance de prise de corps.
Maisons de justice	Une par département	- Accusés de crime de la compétence des cours d'assises et frappés d'une ordonnance de prise de corps.
Maisons de police municipale (sert également de « dépôt de sûreté »)	Auprès de chaque arrondissement de justice de paix	- Condamnés par voie de police municipale. - En tant que « dépôt de sûreté », elles sont destinées aux prévenus, accusés et condamnés qui font l'objet d'un transfert vers une autre prison ou qui ne sont pas encore frappés d'un mandat d'arrêt.
Maisons de correction	Une par département	- Condamnés par voie de police correctionnelle à moins d'un an d'emprisonnement. - Prisonniers pour dettes. - Individus à séquestrer par voie de police administrative. - Enfants à enfermer sur demande de leur famille.
Maisons de détention ou Maisons centrales	Gand et Vilvorde	- Condamnés, par les cours d'assises. - Condamnés par voie de police correctionnelle à plus d'un an de détention.

C. ARRÊTÉ ORGANIQUE DU 4 NOVEMBRE 1821

Catégories	Ressort ou localisation	Classification des détenus
Maisons d'arrêt		- Prévenus de délits de la compétence des tribunaux de police correctionnelle. - Prévenus de crime de la compétence des cours d'assises et qui n'ont pas encore reçu leur ordonnance de prise de corps.
Maisons de justice		- Accusés de crime de la compétence des cours d'assises et frappés d'une ordonnance de prise de corps.
Maisons prévôtales		- Prévenus militaires de n'importe quel délit.
Maisons de dépôt ou Maisons de passage ou Maisons de sûreté		- Condamnés civils dont la peine d'emprisonnement est inférieure à 1 mois. - Personnes arrêtées pour dettes, frais de justice ou amende. - Personnes enfermées par leur famille pour dissipation, mauvaise conduite.
Maisons de sûreté civile et militaire	Au siège de la cour d'assises	On appelle maison de sûreté civile et militaire les établissements qui rassemblent en un seul et même endroit une maison d'arrêt, une maison de justice, une maison prévôtale et une maison de dépôt. Au sein de ces établissements, il existe une séparation stricte des différentes maisons. Les maisons de sûreté civile et militaire accueillent également les condamnés civils et militaires à un emprisonnement de moins de 4 à 6 mois ainsi que les condamnés militaires à une peine disciplinaire.
Maisons de correction (Prisons centrales)	Hommes : Saint-Bernard Femmes : Namur	- Condamnés par voie de police correctionnelle à plus de 4 à 6 mois d'emprisonnement.
Maisons de réclusion et de force (Prisons centrales)	Hommes : Gand et Vilvorde Femmes : Namur	- Condamnés criminels à la réclusion et aux travaux forcés. - Militaires condamnés à une peine infamante et qui ne pourront être réhabilités dans l'armée.
Maisons de détention militaire (Prisons centrales)	Alost	- Concerne tous les militaires condamnés, quelle que soit la peine, excepté ceux incarcérés dans les maisons de réclusion et de force.

**D. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES MAISONS DE SÛRETÉ ET D'ARRÊT
APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 6 NOVEMBRE 1855**

Catégories		Classification des détenus
Maisons d'arrêt	Maison d'arrêt	- Prévenus de délits correctionnels. - Prévenus de crime de la compétence de la cour d'assises jusqu'à la réception de leur ordonnance de prise de corps. - Individus recommandés ou incarcérés pour frais de justice et amendes. - Détenus pour dettes. - Enfants détenus par voie de correction paternelle.
	Maison prévôtale	- Détenus militaires.
	Maison de dépôt	- Délinquants mis sous la main de la justice, soit par mandat d'amener, soit autrement, en attendant l'interrogatoire du juge d'instruction. - Étrangers écroués en vertu d'une réquisition de l'administrateur de la sûreté publique et ceux dont l'extradition est demandée par les gouverneurs étrangers. - Prisonniers en voie de transfèrement.
	Maison de peine	- Condamnés à un emprisonnement n'excédant pas 6 mois, et 1 an si la maison de peine contient un nombre suffisant de cellules pour les isoler ou par suite d'une mesure particulière. - Condamnés à plus de 6 mois ou 1 an d'emprisonnement, en attente de leur transport vers une prison centrale. - Condamnés par le tribunal de simple police ou le conseil de discipline de la garde civique du canton, pour autant qu'il n'existe pas une prison spéciale affectée aux condamnés de cette catégorie dans le ressort du tribunal qui a prononcé la condamnation. - Condamnés à un emprisonnement de plus d'un an, ou même des peines criminelles pour autant qu'ils aient reçu l'autorisation individuelle de subir leur peine dans une prison spécifique.
Maisons de sûreté civile et militaire	Maison d'arrêt	- Voir « maison d'arrêt » ci-dessus.
	Maison de justice	- Accusés frappés d'une ordonnance de prise de corps. - Condamnés pour crime jusqu'à leur transfert vers un établissement adapté.
	Maison prévôtale	- Voir « maison prévôtale » ci-dessus.
	Maison de dépôt	- Voir « maison de dépôt » ci-dessus.
	Maison de peine	- Voir « maison de peine » ci-dessus.

E. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES PRISONS APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 30 SEPTEMBRE 1905

Catégories		Classification des détenus
Prisons secondaires (Peuvent, selon les cas, contenir différentes maisons)	En général	- Détenus des deux sexes condamnés ou mis à disposition des autorités judiciaires.
	Maison de peine	- Hommes condamnés correctionnellement à une peine d'emprisonnement qui n'excède pas une certaine durée (entre 3 mois et 3 ans). - Femmes condamnées de toutes catégories.
	Maison d'arrêt	- Prévenus.
	Maison de justice	- Accusés de la compétence de la cour d'assises.
	Maison de dépôt	- Diverses catégories de détenus mis à la disposition des autorités judiciaires et administratives.
Prisons centrales		- Hommes condamnés à une peine criminelle ou correctionnelle. Dans le cas des peines correctionnelles, elles doivent être supérieures à une certaine durée définie dans la loi.

F. CRÉATION D'ÉTABLISSEMENTS DE DÉFENSE SOCIALE PAR LA LOI DU 9 AVRIL 1930

Catégories	Classification des détenus
Établissements de défense sociale	- <i>Anormaux, récidivistes et délinquants d'habitudes.</i>

G. RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES ÉTABLISSEMENTS PÉNITENTIAIRES APPROUVÉ PAR ARRÊTÉ ROYAL DU 21 MAI 1965

Catégories	Organisation
Établissements ouverts	- La sécurité y est assurée par un régime éducatif fondé sur la discipline volontairement acceptée, sans recours, sauf cas de nécessité, aux procédés traditionnels de contraintes.
Établissements semi-ouverts	- Hébergement sécurisé de nuit. - Mise au travail soit en milieu ouvert, soit en atelier durant la journée.
Établissements fermés	- Hébergement en régime de sécurité des détenus non susceptibles d'être dirigés vers un établissement d'un autre groupe.

INVENTAIRE

I. COMMISSION ADMINISTRATIVE

1. Registre des procès-verbaux des séances.
6 avril 1831 – 5 novembre 1860. 1 volume
2. Extrait d'un procès-verbal d'une séance.
15 octobre 1835. 1 pièce
- 3-11. Listes des membres présents aux assemblées.
1842-1865. 5 chemises et 7 pièces
 3. 1842. 1 chemise
Contient une instruction concernant la tenue d'une liste de présence aux assemblées.
 4. 1843. 1 chemise
 5. 1844. 1 chemise
 6. 1845. 1 chemise
 7. 1846. 1 chemise
 8. 1847. 3 pièces
 9. 1848. 2 pièces
 10. 1852. 1 pièce
 11. 1865. 1 pièce
- 12-21. Rapports concernant la situation globale de la prison.
1856-1865. 10 chemises
Les rapports de la commission abordent tous les aspects de l'organisation de la prison. Ils donnent des informations relatives aux mouvements de population, au personnel et aux employés, aux bureaux, à la comptabilité, aux magasins, aux archives, à la sûreté, à la discipline, aux cellules, à l'instruction, au régime économique, au service domestique, au service santé et à l'infirmerie.
 12. 1856.
 13. 1857.
 14. 1858.
 15. 1859.
 16. 1860.
 17. 1861.
 18. 1862.
 19. 1863.
 20. 1864.
 21. 1865.
- 22-23. Registres indicateurs de la correspondance.
4 août 1835 – 14 mai 1860. 2 volumes
Ces registres répertorient tous les courriers envoyés et reçus. Ils attribuent pour chaque sujet un nouveau numéro d'indicateur.
Ils contiennent des informations sur la date de l'envoi, l'expéditeur, l'objet du courrier, les pièces jointes, la suite donnée, les courriers liés et les observations.
La confrontation des registres indicateurs de la correspondance avec les minutiers (voir les n^{os} 24-

27) et les lettres (voir les n^{os} 28-103) permet de reconstituer la série des lettres envoyées et reçues par la commission administrative entre 1831 et 1866.

22. 4 août 1835 – 15 octobre 1844.
N°575-1582.

23. 15 octobre 1844 – 14 mai 1860.
N°1583-3333.

24-27. Minutiers des lettres envoyées.

7 avril 1831 – 28 mai 1866.

4 volumes

Chaque lettre envoyée est retranscrite avec la mention de l'objet, du numéro d'ordre, du numéro du registre indicateur, ainsi que de la date d'envoi.

La confrontation des registres indicateurs de la correspondance (voir les n^{os} 22-23) avec les minutiers et les lettres (voir les n^{os} 28-103) permet de reconstituer la série des lettres envoyées et reçues par la commission administrative entre 1831 et 1866.

24. 7 avril 1831 – 23 septembre 1837.

25. 23 septembre 1837 – 7 novembre 1843.

26. 7 novembre 1843 – 1^{er} janvier 1855.

27. 2 janvier 1855 – 28 mai 1866.

28-61. Pièces entrantes et double des pièces sortantes indexées.

1831-1860.

24 liasses et 10 chemises

Il s'agit majoritairement de documents émanant du gouverneur de la province de Liège.

Les pièces – arrêts rendus, avis, circulaires, lettres, affiches, etc. – concernant un même objet portent le même numéro indicateur et sont classées ensemble. On retrouve des pièces concernant l'adjudication des fournitures, le mobilier, l'habillement et le couchage, le personnel, les mouvements de population, etc. Pour plus de détails concernant les thèmes abordés dans ces lettres, le lecteur peut consulter d'une part les minutiers des lettres envoyées (voir les n^{os} 24-27) pour les documents antérieurs au 4 août 1835 ; d'autre part, pour les documents postérieurs à cette date, les registres indicateurs de la correspondance de la commission (voir les n^{os} 22-23).

28.	N ^{os} 1-99, 1831-1832.	1 liasse
29.	N ^{os} 100-199, 1832-1833.	1 liasse
30.	N ^{os} 200-299, 1832-1833.	1 liasse
31.	N ^{os} 300-399, 1833-1834.	1 liasse
32.	N ^{os} 400-499, 1834-1835.	1 liasse
33.	N ^{os} 500-599, 1835-1836.	1 liasse
34.	N ^{os} 600-699, 1836-1837.	1 liasse
35.	N ^{os} 700-799, 1836-1837.	1 liasse
36.	N ^{os} 800-899, 1837-1838.	1 liasse
37.	N ^{os} 900-999, 1839-1840.	1 liasse
38.	N ^{os} 1000-1099, 1839-1840.	1 liasse
39.	N ^{os} 1100-1199, 1840-1841.	1 liasse
40.	N ^{os} 1200-1299, 1841-1842.	1 liasse
41.	N ^{os} 1300-1399, 1842-1843.	1 liasse
42.	N ^{os} 1400-1499, 1843-1844.	1 liasse
43.	N ^{os} 1500-1599, 1844-1845.	1 liasse
44.	N ^{os} 1600-1699, 1845-1846.	1 liasse
45.	N ^{os} 1700-1799, 1845-1847.	1 liasse
46.	N ^{os} 1800-1899, 1846-1848.	1 liasse
47.	N ^{os} 1900-1999, 1848-1849.	1 chemise
48.	N ^{os} 2000-2099, 1849-1850.	1 liasse
49.	N ^{os} 2100-2199, 1850-1852.	1 chemise
50.	N ^{os} 2200-2299, 1852-1853.	1 chemise

51.	N ^{os} 2300-2399, 1853-1854.	1 chemise
52.	N ^{os} 2400-2499, 1853-1854.	1 chemise
53.	N ^{os} 2500-2599, 1854-1855.	1 liasse
54.	N ^{os} 2600-2699, 1855.	1 chemise
55.	N ^{os} 2700-2799, 1855-1856.	1 liasse
56.	N ^{os} 2800-2899, 1856-1857.	1 liasse
57.	N ^{os} 2900-2999, 1857.	1 liasse
58.	N ^{os} 3000-3099, 1857-1858.	1 chemise
59.	N ^{os} 3100-3199, 1858-1859.	1 chemise
60.	N ^{os} 3200-3299, 1859-1860.	1 chemise
61.	N ^{os} 3300-3399, 1860.	1 chemise
62-103.	Pièces entrantes et doubles des pièces sortantes non indexées. 1830-1870. 11 liasses, 27 chemises et 7 pièces	
	Les documents – arrêts rendus, avis, circulaires lettres, affiches, etc. – sont classés en fonction de la date de l'envoi de la lettre. Il n'existe pas pour ces lettres de registre indicateur de correspondance. Ces documents concernent l'adjudication des fournitures, le mobilier, l'habillement et le couchage, le personnel, les mouvements de population, etc. Ils émanent entre autres du ministre de la Justice, du directeur de la prison, du gouverneur de la province de Liège et du commissaire du district.	
62.	[1830-1870].	1 chemise
63.	1831.	1 chemise
64.	1832.	1 chemise
65.	1834.	1 chemise
66.	1835.	1 pièce
67.	1836.	2 pièces
68.	1838.	1 chemise
69.	1839.	1 chemise
70.	1840.	3 pièces
71.	1841.	1 chemise
72.	1842.	1 chemise
73.	1843.	1 chemise
74.	1844.	1 chemise
75.	1845.	1 chemise
76.	1846.	1 chemise
77.	1847.	1 chemise
78.	1848.	1 chemise
79.	1849.	1 chemise
80.	1850.	1 chemise
81.	1851.	1 chemise
82.	1852.	1 chemise
83.	1853.	1 chemise
84.	1854.	1 chemise
85.	1855.	1 chemise
86.	1856.	1 chemise
87.	1857.	1 chemise
88.	1858.	1 chemise
89.	1859.	1 chemise
90.	1860.	1 liasse
91.	1861.	1 liasse

- | | | |
|------|-------|-----------|
| 92. | 1862. | 1 liasse |
| 93. | 1863. | 1 liasse |
| 94. | 1864. | 1 liasse |
| 95. | 1865. | 1 liasse |
| 96. | 1866. | 1 liasse |
| 97. | 1867. | 1 chemise |
| 98. | 1868. | 1 liasse |
| 99. | 1869. | 1 liasse |
| 100. | 1870. | 1 liasse |
| 101. | 1871. | 1 liasse |
| 102. | 1872. | 1 chemise |
| 103. | 1873. | 1 pièce |
- 104-119. Dossiers relatifs à l'adjudication des fournitures.
1832-1868. 16 chemises
- Pour les années postérieures à 1846, le lecteur consultera les registres indicateurs de la correspondance (voir les n^{os} 22-23) et les minutiers (voir les n^{os} 24-27) afin de retrouver les lettres, grâce à l'objet du courrier.
- | | |
|------|--------------------------|
| 104. | 1832-1833 (princ. 1832). |
| 105. | 1833-1834 (princ. 1833). |
| 106. | 1834-1835 (princ. 1834). |
| 107. | 1835-1836 (princ. 1835). |
| 108. | 1836-1837 (princ. 1836). |
| 109. | 1837-1838 (princ. 1837). |
| 110. | 1838-1839 (princ. 1838). |
| 111. | 1839-1840 (princ. 1839). |
| 112. | 1840-1841 (princ. 1840). |
| 113. | 1841-1842 (princ. 1841). |
| 114. | 1842-1843 (princ. 1842). |
| 115. | 1843-1844 (princ. 1843). |
| 116. | 1844-1845 (princ. 1844). |
| 117. | 1845-1846 (princ. 1845). |
| 118. | 1846-1847 (princ. 1846). |
| 119. | 1867-1868. |
120. Registre des visites faites aux détenus.
22 août 1922 – 22 novembre 1922. 1 volume
Seules deux lignes du registre sont utilisées.

II. ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE

A. DIRECTION

1. GESTION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

- 121-122. Minutiers des lettres sortantes.
29 janvier 1879 – 4 janvier 1940. 2 volumes
- Retranscription des lettres envoyées par le directeur de la prison à la commission administrative, au ministre de la Justice, etc.
- Pour compléter sa recherche, le lecteur consultera également la correspondance de la commission administrative (voir les n^{os} 22-103).

121. 29 janvier 1879 – 20 décembre 1921.
122. 14 mars 1922 – 4 janvier 1940.
123. Index thématique des dispositions légales en application dans les prisons.
[1928-1940]. 1 volume
L'index renvoie aux circulaires ministérielles et arrêtés royaux en application.
124. Pièces concernant la mise en place de nouveaux règlements pour les prisons.
1905-1908. 1 chemise
Contient entre autres : des notes manuscrites, des lettres, un exemplaire du règlement général, etc.
- 125-135. Journaux du directeur.
1911-1942. 11 cahiers
Cahiers chronologiques dans lesquels le directeur rend compte de tous les *événements de quelque importance qui ont eu lieu dans la prison et observations suggérées par les diverses branches du service.*
125. 1911.
126. 1912.
127. 1913.
128. 1914.
129. 1926.
130. 1927.
131. 1930.
132. 1931.
133. 1932.
134. 1933-1937.
135. 1938-1942.
Contient les plans techniques et le mode d'emploi d'une station de téléphone manuel.
- 136-137. Pièces concernant les relations de la prison avec le « Comité de secours et d'alimentation ».
1915-1919. 1 cahier et 1 chemise
136. Litige concernant l'envoi journalier de listes nominatives des détenus présents à la prison.
1919. 1 cahier
137. Lettres échangées concernant différents aspects du ravitaillement.
1915-1918. 1 chemise
Il s'agit entre autres d'un litige concernant l'envoi de listes précises de présence des détenus au jour le jour.
138. Dossier concernant les informations que les prisons doivent fournir aux autorités allemandes concernant les détenus d'origine étrangère.
1915-1918. 1 chemise
Il s'agit essentiellement de listes nominatives de détenus, de lettres et d'ordres de service.
139. Dossier relatif à l'organisation du transfert des détenus.
1915-1918. 1 chemise
Il s'agit essentiellement de listes nominatives de détenus, de lettres et d'ordres de service.
140. Dossier relatif à l'organisation du système postal (mandat et franchise postale).
1915-1918. 1 chemise
Il s'agit essentiellement de listes nominatives de détenus, de lettres et d'ordres de service.

2. GESTION MATÉRIELLE

141. Dossier relatif à la construction d'un mur de séparation entre la prison et la propriété des Petites Sœurs des Pauvres.
1904. 1 chemise
142. Plans du Centre de vagabonds de Saint-Hubert envoyés au directeur de la prison de Verviers par l'architecte en chef directeur de la direction de l'administration des bâtiments du ministère des Travaux publics à Arlon.
1969. 1 chemise

3. GESTION DU PERSONNEL

- 143-186. Registres de transcription des ordres de service.
1855-1988. 26 volumes, 9 liasses et 9 chemises
Ces registres contiennent des transcriptions d'ordres de service, différents tableaux et formulaires utiles au service, des retranscriptions de règlements, etc.
- 143 24 janvier 1855 – 30 avril 1887. 1 volume
- 144 5 avril 1887 – 25 octobre 1892. 1 volume
- 145 29 octobre 1892 – 27 mars 1895. 1 volume
- 146 29 mars 1895 – 22 mai 1900. 1 volume
- 147 26 mai 1900 – 31 décembre 1903. 1 volume
- 148 7 janvier 1904 – 26 décembre 1906. 1 volume
- 149 31 décembre 1906 – 23 décembre 1914. 1 volume
- 150 12 janvier 1915 – 23 juillet 1920. 1 volume
- 151 26 juillet 1920 – 5 juin 1923. 1 volume
- 152 7 juin 1923 – 20 juin 1925. 1 volume
- 153 20 juin 1925 – 14 octobre 1929. 1 volume
- 154 22 octobre 1929 – 15 janvier 1934. 1 volume
Ce registre est à consulter en parallèle avec le registre n°155. Ils couvrent une même période et possèdent des informations complémentaires.
155. 7 avril 1930 – 25 juillet 1931. 1 volume
Ce registre est à consulter en parallèle avec le registre n°154. Ils couvrent une même période et possèdent des informations complémentaires.
156. 24 janvier 1934 – 25 mars 1939. 1 volume
157. 1^{er} avril 1939 – 20 mars 1943. 1 volume
158. 28 mars 1943 – 5 mai 1946. 1 volume
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
159. 15 mai 1946 – 29 juin 1949. 1 volume
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
160. 15 mars 1949 – 22 août 1951. 1 volume
161. 30 octobre 1951 – 13 octobre 1953. 1 volume
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
162. 17 octobre 1953 – 17 mars 1956. 1 volume
163. 29 mars 1956 – 10 juillet 1958. 1 volume
164. 12 juillet 1958 – 6 juillet 1962. 1 volume
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
165. 10 juillet 1962 – 8 juillet 1965. 1 volume
Contient une table des matières.

166.	2 septembre 1965 – 31 décembre 1966. Contient une table des matières.	1 volume
167.	10 janvier 1967 – 12 août 1968. Contient une table des matières.	1 volume
168.	21 août 1968 – 9 novembre 1970. Contient une table des matières.	1 volume
169.	16 novembre 1970 – 31 décembre 1971.	1 chemise
170.	1972.	1 chemise
171.	1973.	1 chemise
172.	1974.	1 chemise
173.	1975.	1 liasse
174.	1976. Contient une table des matières.	1 liasse
175.	1977. Contient une table des matières.	1 liasse
176.	1978. Contient une table des matières.	1 chemise
177.	1979. Contient une table des matières.	1 chemise
178.	1980. Contient une table des matières.	1 chemise
179.	1981. Contient une table des matières.	1 liasse
180.	1982. Contient une table des matières.	1 chemise
181.	1983. Contient une table des matières.	1 chemise
182.	1984. Contient une table des matières.	1 liasse
183.	1985. Contient une table des matières.	1 liasse
184.	1986.	1 liasse
185.	1987. Contient une table des matières.	1 liasse
186.	1988. Contient une table des matières.	1 liasse
187.	Registre de transcription des ordres de service du quartier des femmes. 4 janvier 1912 – 26 novembre 1926.	1 volume
188.	Registre de transcription des consignes de sécurité des ordres de service. 2 janvier 1978 – 9 décembre 1986. Contient des notes manuscrites et la signature des agents attestant de la lecture de l'ordre. Contient une table des matières.	1 volume
189-193.	Registres matricule du personnel. 1853-1928.	5 volumes
189.	1853-1872.	
190.	1872-1889.	
191.	1890-1923.	
192.	1900-1924.	
193.	1913-1928.	

- 194-195. Dossiers du personnel.
1944-1980. 2 chemises
Délai de consultation soumis au respect de la loi sur la vie privée. Voir à ce propos la partie sur les conditions d'accès page 25 du présent inventaire.
194. Surveillant.
1977.
195. Surveillant temporaire.
1944-1980.
196. Pièces concernant le contrôle des chômeurs par l'autorité allemande.
1916-1917. 1 chemise
Il s'agit essentiellement de certificats de travail que le personnel devait envoyer à l'autorité allemande, comme preuve de leur engagement par la prison, afin d'éviter la déportation dans les camps de travail en Allemagne.
197. Pièces concernant la remise en question des avantages sous forme de denrées alimentaires accordées au personnel.
1917-1919. 1 chemise
Il s'agit essentiellement de lettres et d'ordres de service.
198. Procès-verbaux d'examens préparatoires pour l'emploi de gardien de prison.
1856-1867. 1 chemise
199. Pièces concernant les formations professionnelles à destination du personnel.
1938. 1 chemise
Contient une liste des thèmes devant être abordés durant ces formations.
200. Pièces concernant un litige relatif à l'affichage d'avis syndicaux, et un essai de grève.
1950. 1 chemise
- 4. GESTION DE L'ÉCOLE DE LA PRISON**
201. Pièces concernant les statistiques de l'école.
1936-1944. 1 chemise
Contient également une liste des fournitures nécessaires au bon fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 1943-1944, ainsi qu'une copie vierge d'un examen à destination des détenus.
202. Pièces concernant les attributions des instituteurs de l'école de la prison et la fréquentation des classes.
1952-1954. 1 chemise
- B. COMITÉ D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ**
203. Registre des procès-verbaux des réunions.
21 octobre 1947 – 20 octobre 1949. 1 volume
- C. ASSISTANTS PÉNITENTIAIRES**
- 1. SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DES DÉTENUS**
204. Pièces concernant la réorganisation du service de surveillance.
1921. 1 chemise
Instructions, ordres de service, etc.

- 205-206. Registres des punitions infligées aux détenus.
31 décembre 1965 – 6 mai 1976. 2 volumes
205. 31 décembre 1965 – 27 février 1970.
206. 30 mai 1974 – 6 mai 1976.

2. TRAVAIL PÉNITENTIAIRE

207. Pièces concernant un litige relatif au travail des détenus.
1949. 1 chemise
Concerne le pliage de tracts de propagande royaliste par des condamnés pour incivisme. Contient des exemplaires du Journal *Le Peuple* et des tracts du *Cri du peuple* du mois de juin 1949.

D. GREFFE

1. GÉNÉRALITÉS

- 208-244. Registres de la population carcérale.
Mars 1852 – décembre 1975. 37 volumes
208. Mars 1852 – décembre 1854.
209. Janvier 1857 – décembre 1859.
210. Janvier 1860 – mars 1863.
211. Mars 1863 – juin 1869.
212. Janvier 1869 – mai 1872.
213. Juin 1872 – décembre 1879.
214. Janvier 1880 – décembre 1881.
215. Janvier 1882 – décembre 1884.
216. Janvier 1885 – janvier 1888.
217. Février 1888 – janvier 1890.
218. Janvier 1890 – mai 1893.
219. Juin 1893 – décembre 1894.
220. Décembre 1894 – décembre 1897.
221. Janvier 1898 – décembre 1900.
222. Janvier 1901 – décembre 1903.
223. Janvier 1904 – décembre 1906.
224. Janvier 1907 – décembre 1909.
225. Janvier 1910 – décembre 1911.
226. Janvier 1912 – décembre 1913.
227. Janvier 1914 – décembre 1915.
228. Janvier 1916 – décembre 1917.
229. Janvier 1918 – décembre 1920.
230. Janvier 1921 – décembre 1923.
231. Janvier 1924 – mai 1926.
232. Juin 1926 – septembre 1928.
233. Septembre 1928 – mars 1930.
234. Août 1932 – novembre 1934.
235. Décembre 1934 – mars 1937.
236. Avril 1937 – juillet 1939.
237. Août 1939 – octobre 1941.
238. Novembre 1941 – décembre 1943.
239. Janvier 1944 – décembre 1945.

- 240. Janvier 1946 – décembre 1948.
- 241. Janvier 1949 – décembre 1951.
- 242. Janvier 1952 – février 1955.
- 243. Mars 1955 – mars 1958.
- 244. Novembre 1970 – décembre 1975.

- 245-267. Registres indicateurs d'entrée et de sortie des détenus. 23 volumes
 1^{er} janvier 1919 – 17 avril 1977.
- 245. 1^{er} janvier 1919 – 8 février 1926.
- 246. 9 février 1926 – 31 mai 1933.
- 247. 1^{er} juin 1933 – 30 novembre 1937.
- 248. 2 décembre 1937 – 19 mars 1943.
- 249. 20 mars 1943 – 27 février 1945.
- 250. 28 février 1945 – 7 décembre 1945.
- 251. 8 décembre 1945 – 3 octobre 1946.
- 252. 4 octobre 1946 – 17 décembre 1947.
- 253. 18 décembre 1947 – 25 avril 1949.
- 254. 28 avril 1949 – 26 septembre 1951.
- 255. 27 septembre 1951 – 9 septembre 1952.
- 256. 9 septembre 1952 – 26 octobre 1953.
- 257. 27 octobre 1953 – 6 octobre 1954.
- 258. 7 octobre 1954 – 30 août 1955.
- 259. 1^{er} septembre 1955 – 11 février 1957.
- 260. 12 février 1957 – 29 janvier 1958.
- 261. 30 janvier 1958 – 11 juin 1960.
- 262. 12 juin 1960 – 9 novembre 1963.
 Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
- 263. 10 novembre 1963 – 22 juillet 1966.
- 264. 23 juillet 1966 – 2 octobre 1968.
- 265. 3 octobre 1968 – 18 avril 1971.
- 266. 19 avril 1971 – 5 avril 1974.
- 267. 6 avril 1974 – 17 avril 1977.

- 268-270. Registres indicateurs d'entrée et de sortie des détenues. 3 volumes
 1^{er} janvier 1916 – 30 septembre 1937.
- 268. 1^{er} janvier 1916 – 3 janvier 1924.
- 269. 17 janvier 1924 – 31 décembre 1935.
- 270. 1^{er} janvier 1936 – 30 septembre 1937.
 Le registre nous indique que le quartier des femmes a été désaffecté dans le courant de l'année 1937.

- 271-341. Journaux nominatifs des détenus entrants et sortants. 70 volumes
 17 juin 1873 – 3 septembre 1987.
- 271. 17 juin 1873 – 26 janvier 1874.
- 272. 1^{er} janvier 1874 – 31 décembre 1875.
- 273. 1^{er} janvier 1876 – 31 décembre 1876 ; 28 novembre 1877 – 22 décembre 1877.
- 274. 1^{er} janvier 1877 – 27 novembre 1877.
- 275. 22 décembre 1877 – 5 mars 1880.
- 276. 6 mars 1880 – 28 février 1882.

- 277. 1^{er} mars 1882 – 30 juin 1883.
- 278. 1^{er} juillet 1883 – 14 février 1884.
- 279. 15 février 1884 – 25 mai 1885.
- 280. 26 mai 1885 – 4 novembre 1886.
- 281. 5 novembre 1886 – 23 mars 1888.
- 282. 24 mars 1888 – 13 juin 1889.
- 283. 14 juin 1889 – 19 mars 1890.
- 284. 20 mars 1890 – 5 août 1891.
- 285. 6 août 1891 – 28 octobre 1892.
- 286. 29 octobre 1892 – 19 août 1894.
- 287. 21 août 1894 – 23 novembre 1896.
- 288. 24 novembre 1896 – 8 avril 1899.
- 289. 9 avril 1899 – 13 février 1901.
- 290. 14 février 1901 – 31 juillet 1902.
- 291. 1^{er} août 1902 – 14 avril 1904.
- 292. 15 avril 1904 – 31 décembre 1906.
- 293. 1^{er} janvier 1907 – 19 septembre 1909.
- 294. 20 septembre 1909 – 2 mars 1911.
- 295. 3 mars 1911 – 24 avril 1913.
- 296. 25 avril 1913 – 12 août 1915.
- 297. 13 août 1915 – 5 juin 1917.
- 298. 6 juin 1917 – 17 juin 1919.
- 299. 18 juin 1919 – 11 avril 1921.
- 300. 12 avril 1921 – 15 février 1923.
- 301. 16 février 1923 – 23 mai 1924.
- 302. 24 mai 1924 – 31 décembre 1925.
- 303. 1^{er} janvier 1926 – 31 août 1927.
- 304. 1^{er} septembre 1927 – 10 octobre 1929.
- 305. 11 octobre 1929 – 15 juin 1931.
- 306. 16 juin 1931 – 1^{er} janvier 1933.
- 307. 2 janvier 1933 – 1^{er} juillet 1934.
- 308. 2 juillet 1934 – 17 novembre 1935.
- 309. 18 novembre 1935 – 29 juillet 1937.
- 310. 30 juillet 1937 – 17 janvier 1938.
- 311. 18 janvier 1938 – 31 janvier 1939.
- 312. 1^{er} février 1939 – 23 mars 1940.
- 313. 23 mars 1940 – 24 juin 1941.
- 314. 25 juin 1941 – 21 août 1942.
- 315. 22 août 1942 – 30 mars 1943.
- 316. 31 mars 1943 – 30 septembre 1943.
- 317. 1^{er} octobre 1943 – 30 septembre 1944.
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
- 318. 1 octobre 1944 – 14 août 1945.
- 319. 15 août 1945 – 20 avril 1946.
- 320. 6 mai 1946 – 12 mars 1947.
- 321. 13 mars 1947 – 15 mars 1948.
- 322. 16 mars 1948 – 17 février 1949.
- 323. 17 février 1949 – 22 mars 1950.

- 324. 23 mars 1950 – 27 août 1951.
 - 325. 28 août 1951 – 20 février 1953.
 - 326. 21 février 1953 – 29 avril 1954.
 - 327. 30 avril 1954 – 3 juin 1955.
 - 328. 4 juin 1955 – 21 août 1956.
 - 329. 22 août 1956 – 25 octobre 1957.
 - 330. 26 octobre 1957 – 8 février 1959.
 - 331. 9 février 1959 – 19 juin 1960.
 - 332. 20 juin 1960 – 8 novembre 1961.
 - 333. 9 novembre 1961 – 9 janvier 1963.
 - 334. 10 janvier 1963 – 8 janvier 1964.
 - 335. 9 janvier 1964 – 28 décembre 1964.
 - 336. 29 décembre 1964 – 1^{er} décembre 1965.
 - 337. 2 décembre 1965 – 8 septembre 1966.
 - 338. 9 septembre 1966 – 1^{er} juillet 1967.
 - 339. 1^{er} juillet 1967 – 10 juin 1968.
 - 340. 11 juin 1968 – 23 mai 1969.
 - 341. 12 avril 1984 – 3 septembre 1987.
- Ce registre mentionne également les mutations de cellules.

342. Registre des décès.
1855-1892.

1 volume

2. ÉCROU

a. Répertoires d'entrée

- 343-407. Répertoires alphabétiques des registres d'écrou.
[1920-1950]. 1 fichier (ca. 25000 fiches)
- Chaque fiche mentionne les nom(s), prénom(s), lieu et date de naissance du détenu ainsi que le numéro d'écrou (ou les numéros d'écrou successifs), les dates d'entrée et de sortie et la destination ou le motif de la sortie. Les fiches des femmes sont classées soit au nom de jeune fille, soit au nom de femme mariée.
- 343. A.
 - 344. Baa – Biz.
 - 345. Bla – Bo.
 - 346. Br – By.
 - 347. Ca – Ci.
 - 348. Cl – Coll.
 - 349. Colm - Cy
 - 350. Da – Dei.
 - 351. Dej – Der.
 - 352. Des – Doq.
 - 353. Dor – Dz.
 - 354. E.
 - 355. Fa – Foq.
 - 356. For – Fy.
 - 357. Ga – Gi.
 - 358. Gl – Gz.
 - 359. Ha – Hen.

360.	Hes – Hoe.
361.	Hof – Hy.
362.	I.
363.	Ja.
364.	Je – Ju.
365.	Ka – Ki.
366.	Kl – Koh.
367.	Kol – Ky.
368.	La.
369.	Leb – Lel.
370.	Lem – Let.
371.	Leu – Li.
372.	Lo – Ly.
373.	Maa – Mara.
374.	Marb – Marz.
375.	Mas – Maz.
376.	Mea – Mer.
377.	Mes – Mez.
378.	Mic – Mo.
379.	Mr – My.
380.	Na – Ni.
381.	No – Ny.
382.	O.
383.	Pa.
384.	Pe.
385.	Pf – Pl.
386.	Po – Py.
387.	Q.
388.	Raa – Rez.
389.	Rhe – Rog.
390.	Roh – Rzy.
391.	Sa – Sb.
392.	Sca – Schm.
393.	Schn – Schu.
394.	Sci – Si.
395.	Sk – Sp.
396.	St – Sz.
397.	Ta – Th.
398.	Ti – Ty.
399.	U.
400.	Vaa – Van E.
401.	Van G – Vel.
402.	Ven – Vy.
403.	Wa – We.
404.	Wi – Wy.
405.	X.
406.	Y.
407.	Z.

- 408-410. Registres d'écrou de toutes les sections (« Registre unique »).
2 avril 1973 – 14 octobre 1976. 3 volumes
408. 2 avril 1973 – 13 mars 1975.
409. 13 mars 1975 – 14 octobre 1976.
410. 14 octobre 1976.
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation. Seules 8 lignes du registre sont utilisées.
- 411-443. Registres d'écrou de la maison d'arrêt.
1^{er} août 1831 – 28 mars 1973. 33 volumes
Le lecteur qui recherche un détenu incarcéré entre 1920 et 1950 peut consulter le répertoire alphabétique des registres d'écrou (voir les n^{os} 343-407).
411. 1^{er} août 1831 – 22 décembre 1833.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
412. 6 janvier 1834 – 12 janvier 1836.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
413. 13 janvier 1836 – 25 juin 1837.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
414. 26 juin 1837 – 1^{er} décembre 1838.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
415. 1^{er} décembre 1838 – 22 janvier 1841.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
416. 22 janvier 1841 – 21 novembre 1842.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
417. 21 novembre 1842 – 19 janvier 1846.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
418. 21 janvier 1846 – 11 mai 1848.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
419. 11 mai 1848 – 24 décembre 1851.
420. 26 décembre 1851 – 7 septembre 1859.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
421. 7 septembre 1859 – 3 juillet 1868.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
422. 9 juillet 1868 – 15 janvier 1873.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
423. 18 janvier 1873 – [22 juillet 1881].
Seuls ont été conservés un répertoire alphabétique et le premier feuillet du registre.
La dernière date lisible du registre est le 21 janvier 1873. Nous supposons cependant que le registre couvrait la période du 18 janvier 1873 au 22 juillet 1881.
424. 22 juillet 1881 – 13 août 1885.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
425. 17 août 1885 – 10 mai 1889.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
426. 13 mai 1889 – 28 octobre 1892.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
427. 2 novembre 1892 – 24 avril 1898.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
428. 26 avril 1898 – 1^{er} avril 1904.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
429. 1^{er} avril 1904 – 17 juin 1910.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
430. 30 juin 1910 – 28 juin 1916.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.

- 431. 28 juin 1916 – 18 février 1919.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 432. 18 février 1919 – 6 octobre 1921.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 433. 7 octobre 1921 – 23 novembre 1926.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 434. 24 novembre 1926 – 27 janvier 1932.
- 435. 28 janvier 1932 – 13 juin 1939.
- 436. 18 juin 1939 – 19 juin 1943.
- 437. 19 juin 1943 – 9 octobre 1944.
- 438. 10 octobre 1944 – 6 octobre 1949.
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
- 439. 6 octobre 1949 – 11 juillet 1957.
- 440. 11 juillet 1957 – 12 septembre 1964.
- 441. 15 septembre 1964 – 2 mai 1967.
- 442. 3 mai 1967 – 12 novembre 1970.
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
- 443. 13 novembre 1970 – 28 mars 1973.
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
- 444-509. Registres d'écrou de la maison de peine.
15 décembre 1842 – 31 mars 1973. 66 volumes
Le lecteur qui recherche un détenu incarcéré entre 1920 et 1950, peut également consulter le répertoire alphabétique des registres d'écrou (voir les n^{os} 343-407).
- 444. 15 décembre 1842 – 16 janvier 1846.
- 445. 19 janvier 1846 – 15 février 1848.
- 446. 3 juin 1848 – 24 mars 1851.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 447. 25 mars 1851 – 29 mars 1854.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 448. 10 avril 1854 – 3 octobre 1859.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 449. 3 octobre 1859 – 18 mars 1869.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 450. 20 mars 1869 – 27 août 1870.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 451. 27 août 1870 – 17 octobre 1872.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 452. 18 octobre 1872 – 13 juin 1874.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 453. 13 juin 1874 – 19 avril 1876.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 454. 22 avril 1876 – 8 décembre 1877.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 455. 9 décembre 1877 – 10 décembre 1879.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 456. 10 décembre 1879 – 12 octobre 1881.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
- 457. 13 octobre 1881 – 3 mars 1883.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.

458. 7 mars 1883 – 9 novembre 1884.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
459. 10 novembre 1884 – 11 mars 1886.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
460. 14 mars 1886 – 20 juin 1887.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
461. 21 juin 1887 – 22 mai 1888.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
462. 22 mai 1888 – 20 août 1889.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
463. 20 août 1889 – 6 décembre 1890.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
464. 9 décembre 1890 – 15 mars 1892.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
465. 16 mars 1892 – 12 août 1893.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
466. 15 août 1893 – 12 mars 1895.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
467. 12 mars 1895 – 4 novembre 1896.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
468. 4 novembre 1896 – 29 octobre 1898.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
469. 31 octobre 1898 – 24 septembre 1900.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
470. 26 septembre 1900 – 9 juin 1902.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
471. 10 juin 1902 – 2 novembre 1903.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
472. 2 novembre 1903 – 5 avril 1905.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
473. 6 avril 1905 – 26 août 1907.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
474. 28 août 1907 – 21 juin 1909.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
475. 29 juin 1909 – 28 avril 1911.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
476. 1^{er} mai 1911 – 18 mars 1913.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
477. 19 mars 1913 – 7 juillet 1915.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
478. 7 juillet 1915 – 20 mai 1917.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
479. 20 mai 1917 – 19 septembre 1919.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
480. 19 septembre 1919 – 19 juillet 1921.
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
Présence d'un répertoire alphabétique des détenus.
481. 19 juillet 1921 – 13 juillet 1923.
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
Présence d'un répertoire alphabétique des détenus.

482. 13 juillet 1923 – 17 octobre 1924.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
483. 20 octobre 1924 – 11 février 1926.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
484. 11 février 1926 – 19 mai 1928.
485. 21 mai 1928 – 13 octobre 1930.
486. 15 octobre 1930 – 3 septembre 1932.
487. 5 septembre 1932 – 17 avril 1934.
488. 17 avril 1934 – 12 mars 1935.
489. 12 mars 1935 – 16 mars 1936.
490. 16 mars 1936 – 24 novembre 1938.
491. 28 novembre 1938 – 19 mars 1943.
492. 19 mars 1943 – 9 juillet 1945.
493. 9 juillet 1945 – 17 avril 1947.
494. 17 avril 1947 – 4 mars 1948.
495. 4 mars 1948 – 5 mai 1949.
496. 6 mai 1949 – 20 juin 1951.
497. 21 juin 1951 – 25 février 1954.
498. 25 février 1954 – 14 novembre 1955.
499. 17 novembre 1955 – 31 octobre 1957.
500. 31 octobre 1957 – 4 septembre 1958.
501. 4 septembre 1958 – 8 septembre 1960.
502. 8 septembre 1960 – 30 novembre 1962.
503. 1^{er} décembre 1962 – 17 décembre 1964.
504. 17 décembre 1964 – 30 juin 1966.
505. 30 juin 1966 – 12 octobre 1967.
506. 12 octobre 1967 – 21 mai 1968.
507. 21 mai 1968 – 14 février 1970.
508. 5 février 1970 – 3 janvier 1972.
509. 3 janvier 1972 – 31 mars 1973.
510. Registre d'écrou de la maison de peine des arrêts de fin de semaine.
20 avril 1963 – 31 mars 1973. 1 volume
Concerne les détenus qui bénéficient d'un régime de semi-liberté.
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
- 511-535. Registres d'écrou de la maison de dépôt, aussi dénommée maison de passage.
13 février 1816 – 29 mars 1973. 25 volumes
Le lecteur qui recherche un détenu incarcéré entre 1920 et 1950, peut également consulter le répertoire alphabétique des registres d'écrou (voir les n^{os} 343-407).
511. 13 février 1816 – 18 février 1830.
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.
512. 10 février 1830 – 16 mai 1845.
513. 20 mai 1845 – 29 octobre 1857.
514. 11 avril 1854 – 12 mai 1865.
515. 13 mai 1865 – 31 décembre 1868.
516. 29 décembre 1868 – 31 décembre 1872.
517. 2 janvier 1873 – 5 janvier 1880.
518. 9 janvier 1880 – 24 avril 1883.

519. 25 avril 1883 – 23 octobre 1885.
Ce registre est à consulter en parallèle au registre d'écrou spécial pour les cas de vagabondage et mendicité (n°536).
520. 3 janvier 1889 – 31 mars 1891.
Ce registre est à consulter en parallèle au registre d'écrou spécial pour les cas de vagabondage et mendicité (n°536).
521. 1^{er} avril 1891 – 27 janvier 1893.
522. 27 janvier 1893 – 9 novembre 1895.
523. 9 novembre 1895 – 20 juillet 1899.
524. 21 juillet 1899 – 17 juillet 1902.
525. 19 juillet 1902 – 11 juillet 1905.
526. 12 juillet 1905 – 8 octobre 1910.
527. 8 octobre 1910 – 24 novembre 1915.
528. 25 novembre 1915 – 24 novembre 1921.
529. 25 novembre 1921 – 10 février 1932.
530. 13 février 1932 – 24 octobre 1944.
531. 24 octobre 1944 – 20 février 1946.
532. 20 février 1946 – 25 avril 1949.
533. 28 avril 1949 – 4 décembre 1960.
534. 8 décembre 1960 – 7 janvier 1971.
535. 11 janvier 1971 – 29 mars 1973.
536. Registre d'écrou spécial pour les cas de vagabondage et mendicité.
23 octobre 1885 – 22 mars 1890. 1 volume
Ce registre est à consulter en parallèle aux registre d'écrou de la maison de dépôt (voir les n°s 519-520).
537. État des détenus condamnés du chef de vagabondage et mendicité.
1869-1872. 1 cahier
- 538-540. Registres d'écrou de la maison de justice.
2 avril 1893 – 20 août 1946. 3 volumes
538. 2 avril 1893; 17 janvier 1909.
Ce registre ne contient que deux lignes manuscrites.
539. 20 février 1920 – 20 juin 1921.
540. 3 février 1943 – 20 août 1946.
Registre reprenant entre autres différents condamnés à mort pour collaboration. Ce registre ne contient que huit lignes manuscrites.
- 541-543. Registres d'écrou de la maison prévôtale.
19 octobre 1944 – 24 février 1955. 3 volumes
541. 19 octobre 1944 – 6 juin 1945.
542. 6 juin 1945 – 22 décembre 1945.
543. 22 décembre 1945 – 24 février 1955.
- 544-548. Registres de transcription des actes d'écrou et des recommandations des détenus pour dettes à la prison de Verviers.
3 mars 1832 – 19 mars 1848. 3 cahiers et 2 liasses
Les jugements sont également retranscrits dans les registres.
544. 3 mars 1832 – 9 octobre 1863. 1 liasse
545. 14 novembre 1863 – 21 février 1868. 1 liasse
546. 26 août 1868 – 26 avril 1895. 1 cahier
547. 23 septembre 1895 – 7 avril 1897. 1 cahier

548. 7 avril 1897 – 19 mars 1948. 1 cahier
549. Registre d'écrou de la maison de sécurité destiné à la retranscription des actes d'écrous des insensés.
23 mai 1838 – 10 septembre 1850. 1 volume
Contient de nombreuses informations sur le détenu telles que son nom, son prénom, son lieu de naissance, son âge, son dernier domicile, la date de l'entrée dans l'établissement, la transcription des actes en vertu desquels les insensés sont reçus dans la maison de sécurité, la date de la mise en liberté ou du transfert, ainsi que la date de sortie.

b. Données individuelles

Précautions d'utilisations

Le classement des pièces relatives à l'écrou a été effectué selon deux logiques. Les pièces antérieures à 1890, pour lesquelles il n'était pas possible de déterminer la date de sortie du détenu, ont été classées en fonction du type de document. Il existe 26 types de documents inventoriés aux n^{os} 550-1033. Au sein de chacun d'eux, le classement est chronologique et réalisé soit en fonction de la date du jugement soit lorsque celle-ci n'existe pas, à la date d'émission de la pièce.

Les documents postérieurs au mois de janvier 1890 ont été classés en fonction de la date de libération ou de transfert des détenus et sont inventoriés aux n^{os} 1034-3316.

(1) Période : 1844-1889

- 550-587. Procès-verbaux des jugements rendus par les tribunaux de police et de première instance des arrondissements judiciaires de Huy, Liège et Verviers.
1852-1889. 20 liasses, 17 chemises et 1 pièce
Ces pièces sont classées selon la date du jugement rendu par le tribunal.
Il s'agit le plus souvent d'extraits conformes de procès-verbaux de jugements. On y trouve des renseignements concernant le détenu et la procédure : nom, prénom, âge, dernier domicile connu, lois appliquées, peines prononcées, date du jugement, nature du délit, et tribunal compétent.
- | | | |
|------|-------|-----------|
| 550. | 1852. | 1 pièce |
| 551. | 1853. | 1 chemise |
| 552. | 1854. | 1 chemise |
| 553. | 1855. | 1 chemise |
| 554. | 1856. | 1 chemise |
| 555. | 1857. | 1 chemise |
| 556. | 1858. | 1 chemise |
| 557. | 1859. | 1 chemise |
| 558. | 1860. | 1 chemise |
| 559. | 1861. | 1 chemise |
| 560. | 1862. | 1 chemise |
| 561. | 1863. | 1 chemise |
| 562. | 1864. | 1 chemise |
| 563. | 1865. | 1 chemise |
| 564. | 1866. | 1 chemise |
| 565. | 1867. | 1 chemise |
| 566. | 1868. | 1 chemise |
| 567. | 1869. | 1 liasse |
| 568. | 1870. | 1 liasse |

569.	1871.	1 chemise
570.	1872.	1 liasse
571.	1873.	1 liasse
572.	1874.	1 liasse
573.	1875.	1 liasse
574.	1876.	1 liasse
575.	1877.	1 liasse
576.	1878.	1 liasse
577.	1879.	1 liasse
578.	1880.	1 liasse
579.	1881.	1 liasse
580.	1882.	1 liasse
581.	1883.	1 liasse
582.	1884.	1 liasse
583.	1885.	1 liasse
584.	1886.	1 liasse
585.	1887.	1 liasse
586.	1888.	1 liasse
587.	1889.	1 liasse

Contient des pro justitia de l'année 1889.

588-614. Bulletins des jugements prononcés par différents tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Liège.

1850-1889.

25 chemises et 2 pièces

Ces pièces sont classées selon la date du jugement rendu par le tribunal.

Il s'agit le plus souvent d'extraits conformes de procès-verbaux de jugements. On y trouve des renseignements concernant le détenu et la procédure : nom, prénom, âge, dernier domicile connu, lois appliquées, peines prononcées, date du jugement, nature du délit, et tribunal compétent.

588.	[1850-1889].	1 chemise
589.	1856.	1 chemise
590.	1857.	1 chemise
591.	1860.	1 pièce
592.	1867.	1 pièce
593.	1868.	1 chemise
594.	1869.	1 chemise
595.	1870.	1 chemise
596.	1871.	1 chemise
597.	1872.	1 chemise
598.	1873.	1 chemise
599.	1874.	1 chemise
600.	1875.	1 chemise
601.	1876.	1 chemise
602.	1877.	1 chemise
603.	1878.	1 chemise
604.	1879.	1 chemise
605.	1880.	1 chemise
606.	1881.	1 chemise
607.	1882.	1 chemise
608.	1883.	1 chemise
609.	1884.	1 chemise

610.	1885.	1 chemise
611.	1886.	1 chemise
612.	1887.	1 chemise
613.	1888.	1 chemise
614.	1889.	1 chemise
615-637.	Pièces relatives à la Cour d'appel de Liège. 1857-1889.	21 chemises et 4 pièces
Il s'agit d'extraits conformes des arrêts rendus par la Cour d'appel et des documents s'y rapportant tels que des procès verbaux de jugements, des billets de signalement, des mandats d'arrêt, etc. Ils sont classés selon la date du jugement remis en cause. On y retrouve des informations telles que les exposés des parties, la date du jugement d'origine et du jugement de la Cour d'appel, ainsi que la nature de l'arrêt rendu.		
615.	1857.	1 pièce
616.	1868.	3 pièces
617.	1869.	1 chemise
618.	1870.	1 chemise
619.	1871.	1 chemise
620.	1872.	1 chemise
621.	1873.	1 chemise
622.	1874.	1 chemise
623.	1875.	1 chemise
624.	1876.	1 chemise
625.	1877.	1 chemise
626.	1878.	1 chemise
627.	1879.	1 chemise
628.	1880.	1 chemise
629.	1881.	1 chemise
630.	1882.	1 chemise
631.	1883.	1 chemise
632.	1884.	1 chemise
633.	1885.	1 chemise
634.	1886.	1 chemise
635.	1887.	1 chemise
636.	1888.	1 chemise
637.	1889.	1 chemise
638-669.	Ordres d'écrou provisoire. 1845-1889.	27 chemises et 11 pièces
Les ordres d'écrou provisoire sont classés selon la date d'émission de la pièce. Également dénommé mandat d'écrou provisoire, l'ordre d'écrou provisoire émane du procureur. Contrairement au simple ordre d'écrou, il précède le jugement et est d'application dans le cas d'une « détention préventive ». L'ordre d'écrou provisoire est envoyé au directeur de la prison afin de lui intimer l'ordre de recevoir le prévenu provisoirement dans son établissement. On y trouve des renseignements tels que : nom, prénom, dernier domicile connu du détenu, et nature du délit.		
638.	1845.	2 pièces
639.	1854.	2 pièces
640.	1856.	1 pièce
641.	1857.	1 pièce
642.	1858.	1 chemise
643.	1861.	1 chemise

644.	1862.	3 pièces
645.	1863.	1 chemise
645 bis.	1864.	2 pièces
646.	1866.	1 chemise
647.	1867.	1 chemise
648.	1868.	1 chemise
649.	1869.	1 chemise
650.	1870.	1 chemise
651.	1871.	1 chemise
652.	1872.	1 chemise
653.	1873.	1 chemise
654.	1874.	1 chemise
655.	1875.	1 chemise
656.	1876.	1 chemise
657.	1877.	1 chemise
658.	1878.	1 chemise
659.	1879.	1 chemise
660.	1880.	1 chemise
661.	1881.	1 chemise
662.	1882.	1 chemise
663.	1883.	1 chemise
664.	1884.	1 chemise
665.	1885.	1 chemise
666.	1886.	1 chemise
667.	1887.	1 chemise
668.	1888.	1 chemise
669.	1889.	1 chemise
670-701.	Ordres d'écrou. 1857-1889.	3 liasses, 25 chemises, et 7 pièces
Ces pièces sont classées selon la date du jugement rendu par le tribunal. Également dénommé mandat d'écrou, l'ordre d'écrou émane du procureur du Roi en application du jugement prononcé. L'ordre d'écrou intime l'ordre au directeur de la prison de recevoir le condamné dans son établissement. On y trouve des renseignements concernant le détenu et la procédure tel que le nom, le prénom, le dernier domicile connu, la durée de la peine, la date du jugement, la nature du délit, et le tribunal compétent.		
670.	1857.	1 pièce
671.	1858.	1 pièce
672.	1859.	3 pièces
673.	1860.	2 pièces
674.	1861.	1 chemise
675.	1862.	1 chemise
676.	1863.	1 chemise
677.	1865.	1 chemise
678.	1866.	1 chemise
679.	1867.	1 chemise
680.	1868.	1 chemise
681.	1869.	1 chemise
682.	1870.	1 chemise
683.	1871.	1 chemise

684.	1872.	1 chemise
685.	1873.	1 chemise
686.	1874.	1 chemise
687.	1875.	1 chemise
688.	1876.	1 chemise
689.	1877.	1 chemise
690.	1878.	1 chemise
691.	1879.	1 chemise
692.	1880.	1 chemise
693.	1881.	1 chemise
694.	1882.	1 chemise
695.	1883.	1 chemise
696.	1884.	1 chemise
697.	1885.	1 chemise
698.	1886.	1 liasse
699.	1887.	1 liasse
700.	1888.	1 chemise
701.	1889.	1 liasse
702-800.	Billets de signalement.	
	1857-1889.	16 liasses, 80 chemises et 3 pièces
	Ces pièces sont classées selon la date du jugement rendu par le tribunal.	
	Le billet de signalement, aussi dénommé avertissement, est envoyé par le procureur du Roi au condamné, l'invitant à se rendre dans les 8 jours à la prison pour purger sa peine. Ces pièces reprennent les caractéristiques physiques du condamné ainsi que son nom, prénom, le tribunal concerné, la date du jugement, la nature du délit et la nature de la peine. Il existe plusieurs formes de billet de signalement et d'avertissement, en fonction du tribunal chargé de l'affaire.	
702.	1857.	1 pièce
703.	1858.	1 chemise
704.	1859.	1 pièce
705.	1860.	1 chemise
706.	1861.	1 chemise
707.	1862.	1 chemise
708.	1863.	1 chemise
709.	1864.	1 pièce
710.	1865.	1 chemise
711.	1866.	1 chemise
712.	1867.	1 liasse
713.	1868.	1 liasse
714.	1869.	1 liasse
715.	1870.	1 liasse
716.	1871.	1 liasse
717.	1872.	1 liasse
718.	1873.	1 liasse
719.	1874.	1 liasse
720.	1875.	1 liasse
721.	1876.	1 liasse
722.	1877.	1 liasse
723.	1878.	1 liasse
724.	1879.	1 liasse

725.	1880.	1 chemise
726.	1881.	1 liasse
727.	1882.	1 liasse
728.	Janvier 1883.	1 chemise
729.	Février 1883.	1 chemise
730.	Mars 1883.	1 chemise
731.	Avril 1883.	1 chemise
732.	Mai 1883.	1 chemise
733.	Juin 1883.	1 chemise
734.	Juillet 1883.	1 chemise
735.	Août 1883.	1 chemise
736.	Septembre 1883.	1 chemise
737.	Octobre 1883.	1 chemise
738.	Novembre 1883.	1 chemise
739.	Décembre 1883.	1 chemise
740.	Janvier 1884.	1 chemise
741.	Février 1884.	1 chemise
742.	Mars 1884.	1 chemise
743.	Avril 1884.	1 chemise
744.	Mai 1884.	1 chemise
745.	Juin 1884.	1 chemise
746.	Juillet 1884.	1 chemise
747.	Août 1884.	1 chemise
748.	Septembre 1884.	1 chemise
749.	Octobre 1884.	1 chemise
750.	Novembre 1884.	1 chemise
751.	Décembre 1884.	1 chemise
752.	Janvier 1885.	1 chemise
753.	Février 1885.	1 chemise
754.	Mars 1885.	1 chemise
755.	Avril 1885.	1 chemise
756.	Mai 1885.	1 chemise
757.	Juin 1885.	1 chemise
758.	Juillet 1885.	1 chemise
759.	Août 1885.	1 chemise
760.	Septembre 1885.	1 chemise
761.	Octobre 1885.	1 chemise
762.	Novembre 1885.	1 chemise
763.	Décembre 1885.	1 chemise
764.	Janvier 1886.	1 chemise
765.	Février 1886.	1 chemise
766.	Mars 1886.	1 chemise
767.	Avril 1886.	1 chemise
768.	Mai 1886.	1 chemise
769.	Juin 1886.	1 chemise
770.	Juillet 1886.	1 chemise
771.	Août 1886.	1 chemise
772.	Septembre 1886.	1 chemise

773.	Octobre 1886.	1 chemise
774.	Novembre 1886.	1 chemise
775.	Décembre 1886.	1 chemise
776.	Janvier 1887.	1 chemise
777.	Février 1887.	1 chemise
778.	Mars 1887.	1 chemise
779.	Avril 1887.	1 chemise
780.	Mai 1887.	1 chemise
781.	Juin 1887.	1 chemise
782.	Juillet 1887.	1 chemise
783.	Août 1887.	1 chemise
784.	Septembre 1887.	1 chemise
785.	Octobre 1887.	1 chemise
786.	Novembre 1887.	1 chemise
787.	Décembre 1887.	1 chemise
788.	Janvier 1888.	1 chemise
789.	Février 1888.	1 chemise
790.	Mars 1888.	1 chemise
791.	Avril 1888.	1 chemise
792.	Mai 1888.	1 chemise
793.	Juin 1888.	1 chemise
794.	Juillet 1888.	1 chemise
795.	Août 1888.	1 chemise
796.	Septembre 1888.	1 chemise
797.	Octobre 1888.	1 chemise
798.	Novembre 1888.	1 chemise
799.	Décembre 1888.	1 chemise
800.	1889.	1 liasse

801-832. Mandats d'arrêt.

1854-1889.

11 liasses, 19 chemises et 3 pièces

Ces pièces sont classées selon la date du jugement rendu par le tribunal.

Aussi dénommé ordonnance de prise de corps, le mandat d'arrêt est envoyé par le procureur du Roi à la police pour faire appréhender les condamnés qui n'ont pas respecté le jugement et ne se sont pas rendus dans les délais à la prison. Ces pièces contiennent des informations concernant le nom, le prénom, l'âge, et le domicile du détenu, ainsi que les lois appliquées, les peines prononcées, la date du jugement, la nature du délit et le tribunal compétent.

801.	1854.	2 pièces
802.	1858.	1 chemise
803.	1860.	1 pièce
804.	1861.	1 chemise
805.	1862.	1 chemise
806.	1863.	1 chemise
807.	1864.	1 chemise
808.	1865.	1 chemise
809.	1866.	1 chemise
810.	1867.	1 chemise
811.	1868.	1 chemise
812.	1869.	1 chemise
813.	1870.	1 chemise

814.	1871.	1 chemise
815.	1872.	1 chemise
816.	1873.	1 chemise
817.	1874.	1 chemise
818.	1875.	1 chemise
819.	1876.	1 liasse
820.	1877.	1 liasse
821.	1878.	1 chemise
822.	1879.	1 liasse
823.	1880.	1 chemise
824.	1881.	1 chemise
825.	1882.	1 liasse
826.	1883.	1 liasse
827.	1884.	1 liasse
828.	1885.	1 liasse
829.	1886.	1 liasse
830.	1887.	1 liasse
831.	1888.	1 liasse
832.	1889.	1 liasse
833-836.	Bordereaux des effets personnels déposés par les détenus à leur entrée en prison. 1886-1889. 3 chemises et 2 pièces Le bordereau n'est pas dressé le jour de l'entrée du détenu à la prison, mais quelques temps après. Il est classé à la date d'émission de la pièce. Il s'agit d'un listing des vêtements et accessoires des détenus.	
833.	1886.	2 pièces
834.	1887.	1 chemise
835.	1888.	1 chemise
836.	1889.	1 chemise
837-865.	Pièces relatives à la mobilité des détenus (transfert, extraction et réintégration). 1856-1889. 3 liasses, 22 chemises et 6 pièces Ces pièces sont classées en fonction de leur date d'émission. Il convient donc de se référer à la période d'incarcération du détenu. Il existe plusieurs types de transferts. Premièrement, les détenus transférés vers une prison plus proche de leur domicile en vue d'être mis en liberté (voir les n ^{os} 875-919). Deuxièmement, les détenus transférés pour raison médicale, ou pour lesquels un avis médical est demandé. Troisièmement, les détenus étrangers qui doivent être raccompagnés à la frontière. Quatrièmement, les détenus transférés vers les colonies agricoles de bienfaisance notamment celle d'Hoogstraaten. On retrouve également quelques courriers échangés au sujet de l'organisation de transfert en général.	
837.	1856.	1 pièce
838.	1861.	1 chemise
839.	1862.	1 pièce
840.	1863.	1 chemise
841.	1865.	1 pièce
842.	1866.	1 chemise
843.	1867.	3 pièces
844.	1868.	1 chemise
845.	1869.	1 chemise
846.	1870.	1 chemise
847.	1871.	1 chemise

- | | | |
|------|-------|-----------|
| 848. | 1872. | 1 chemise |
| 849. | 1873. | 1 chemise |
| 850. | 1874. | 1 chemise |
| 851. | 1875. | 1 chemise |
| 852. | 1876. | 1 chemise |
| 853. | 1877. | 1 chemise |
| 854. | 1878. | 1 chemise |
| 855. | 1879. | 1 chemise |
| 856. | 1880. | 1 chemise |
| 857. | 1881. | 1 chemise |
| 858. | 1882. | 1 chemise |
| 859. | 1883. | 1 chemise |
| 860. | 1884. | 1 chemise |
| 861. | 1885. | 1 chemise |
| 862. | 1886. | 1 chemise |
| 863. | 1887. | 1 liasse |
| 864. | 1888. | 1 liasse |
| 865. | 1889. | 1 liasse |
866. Minutes des états de proposition de translation des détenus vers d'autres prisons.
 Juillet, septembre et octobre 1889. 1 chemise
 Les minutes sont classées en fonction de la date de création. Il s'agit de propositions de transfert de détenus dans le but de désengorger la prison. Il n'y est pas précisé si le détenu est bel et bien transféré.
 Ces pièces contiennent de nombreuses informations sur le détenu, telles que son nom, son prénom, son lieu de naissance, son âge, sa langue maternelle, sa religion, son numéro d'écrou, le tribunal compétent, les motifs de sa condamnation, la date du jugement, la date du début de la peine, la durée de la peine, la date de la mise en liberté, son comportement pendant la détention, son domicile, son métier et celui qu'il a exercé en prison, ainsi que des informations concernant la minute : numéro du registre de correspondance et date d'envoi au ministre de la Justice.
- 867-874. Bulletins du calcul de la réduction de peine accordée à chaque détenu.
 1874-1888. 4 chemises et 7 pièces
 Ces pièces sont classées en fonction de la date du jugement. Elles contiennent des informations concernant le détenu telles que son nom, son prénom, le tribunal compétent, les motifs de sa condamnation, la date du jugement, la nature et la durée de la peine, si la peine doit être subie en communauté ou en cellule, les dates de début et d'expiration de la peine, le visa du parquet et le numéro du registre de correspondance.
- | | | |
|------|--------------|-----------|
| 867. | 1874. | 1 chemise |
| 868. | 1875. | 1 pièce |
| 869. | 1879. | 2 pièces |
| 870. | 1882. | 3 pièces |
| 871. | 1883. | 1 chemise |
| 872. | 1884. | 1 chemise |
| 873. | 1885. | 1 pièce |
| 874. | [1887]-1888. | 1 chemise |
- Il s'agit de documents relatifs à un seul et même détenu. Un de ces bulletins de calculs concerne un jugement rendu en 1887.
- 875-914. Pièces relatives à la mise en liberté des détenus.
 1844-1889. 39 chemises et 2 pièces
 Ces pièces sont classées selon leur date d'émission.
 Il s'agit d'une part d'ordres de mise en liberté et d'autre part de demandes de transfert (extraction

vers un lieu proche du domicile des détenus en vue de les remettre en liberté). Ces pièces émanent majoritairement du procureur du Roi ou d'un juge d'instruction et sont envoyées au directeur de la prison. Ces pièces ne mentionnent que le nom du détenu.

Concernant la libération des détenus, le lecteur peut consulter les pièces n^{os} 920-941 et 3317 relatives aux attributions de grâces, ainsi que celles concernant les libérations conditionnelles (voir les n^{os} 3422-3436).

875.	1844.	2 pièces
876.	1845.	1 chemise
877.	1846.	1 chemise
878.	1853.	1 chemise
879.	1854.	1 chemise
880.	1855.	1 chemise
881.	1856.	1 chemise
882.	1857.	1 chemise
883.	1858.	1 chemise
884.	1859.	1 chemise
885.	1860.	1 chemise
886.	1861.	1 chemise
887.	1862.	1 chemise
888.	1863.	1 chemise
889.	1864.	1 chemise
890.	1865.	1 chemise
891.	1866.	1 chemise
892.	1867.	1 chemise
893.	1868.	1 chemise
894.	1869.	1 chemise
895.	1870.	1 chemise
896.	1871.	1 chemise
897.	1872.	1 chemise
898.	1873.	1 chemise
899.	1874.	1 chemise
900.	1875.	1 chemise
901.	1876.	1 chemise
902.	1877.	1 chemise
903.	1878.	1 chemise
904.	1879.	1 chemise
905.	1880.	1 chemise
906.	1881.	1 chemise
907.	1882.	1 chemise
908.	1883.	1 chemise
909.	1884.	1 chemise
910.	1885.	1 chemise
911.	1886.	1 chemise
912.	1887.	1 chemise
913.	1888.	1 chemise
914.	1889.	1 chemise

915-919. États des détenus à libérer par terme expiré.
1879-1888.

4 chemises et 2 pièces

Les états sont classés en fonction de la date de libération des détenus. Ces pièces contiennent des

informations sur le détenu, telles que son nom, son prénom, son lieu de naissance, son âge, le tribunal compétent, les motifs de sa condamnation, la date du jugement, la date du début de la peine, les données concernant la diminution de la peine, la date de la mise en liberté, son comportement pendant la détention, son domicile, la masse de sorties et quelques observations.

- | | | |
|------|--|-----------|
| 915. | 1879. | 1 chemise |
| | Ne concerne que les mois de mai, août, septembre et octobre 1879. | |
| 916. | 1880. | 1 chemise |
| | Ne concerne que les mois de janvier, février, avril, mai, juin et juillet 1880. | |
| 917. | 1881. | 1 chemise |
| | Ne concerne que les mois de janvier, avril, septembre, octobre et décembre 1881. | |
| 918. | 1886. | 2 pièces |
| | Ne concerne que les mois de novembre et décembre 1886. | |
| 919. | 1888. | 1 chemise |
| | Ne concerne que le mois de mars 1888. | |
- 920-941. Pièces relatives aux demandes de grâces.
- 1865-1889. 20 chemises et 3 pièces
- Ces pièces sont classées selon la date de la prise de décision par le Roi.
Il s'agit principalement d'exemplaires des décisions rendues, de correspondance, d'arrêtés royaux, mais aussi de documents sans lien direct avec la demande tels que des procès verbaux de jugement, des ordres d'écrous, des billets de signalement, etc. Ces documents sont envoyés par le procureur du Roi au directeur de la prison.
Concernant la libération des détenus, le lecteur peut consulter le n°3317 relatif à une demande de grâce collective, les pièces concernant les libérations conditionnelles (voir les n°s 3422-3436), ainsi que les pièces n°s 875-919 relatives à la mise en liberté des détenus.
- | | | |
|------|--|-----------|
| 920. | 1865. | 1 chemise |
| | Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1864 et 1865. | |
| 921. | 1866. | 1 chemise |
| | Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1865 et 1866. | |
| 922. | 1867. | 1 chemise |
| | Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1866 et 1867. | |
| 923. | 1868. | 1 chemise |
| | Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1867 et 1868. | |
| 924. | 1869. | 1 chemise |
| | Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1868 et 1869. | |
| 925. | 1870. | 1 chemise |
| | Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1869 et 1870. | |
| 926. | 1871. | 1 chemise |
| | Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1870 et 1871. | |
| 927. | 1872. | 1 chemise |
| | Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1871 et 1872. | |
| 928. | 1873. | 1 chemise |
| | Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1872 et 1873, ainsi qu'un état de proposition de grâce envoyé et motivé par le directeur de la prison. | |
| 929. | 1874. | 2 pièces |

930.	1876. Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1875 et 1876.	1 chemise
931.	1877.	1 chemise
932.	1879.	1 chemise
933.	1880.	1 pièce
934.	1881. Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1880 et 1881.	1 chemise
935.	1883. Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1882 et 1883.	1 chemise
936.	1884. Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1883 et 1884.	1 chemise
937.	1885. Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1884 et 1885.	1 chemise
938.	1886. Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1885 et 1886.	1 chemise
939.	1887. Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1886 et 1887.	1 chemise
940.	1888. Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1887 et 1888.	1 chemise
941.	1889. Contient des affaires jugées par le tribunal correctionnel de Verviers en 1888 et 1889.	1 chemise
942-966.	Pièces envoyées et reçues par le directeur de la prison et différentes autorités judiciaires. 1854-1889. Ces pièces sont classées selon leur date d'envoi. Il s'agit essentiellement de demandes de renseignements sur les détenus et sur l'application des peines.	15 chemises et 19 pièces
942.	1854.	1 chemise
943.	1862.	1 pièce
944.	1863.	2 pièces
945.	1864.	1 pièce
946.	1866.	2 pièces
947.	1867.	2 pièces
948.	1868.	1 chemise
949.	1869.	2 pièces
950.	1870.	3 pièces
951.	1873.	1 chemise
952.	1874.	1 chemise
953.	1875. Contient une lettre concernant un détenu « soi-disant converti au catholicisme », ainsi que des documents concernant le remboursement par l'État des secours provisoires accordés par l'établissement.	1 chemise
954.	1876.	1 chemise

955.	1877.	1 chemise
956.	1879.	1 chemise
957.	1880.	2 pièces
958.	1881.	2 pièces
959.	1882.	1 chemise
960.	1883.	2 pièces
961.	1884.	1 chemise
962.	1885.	1 chemise
963.	1886.	1 chemise
	Contient une liste des détenus libérés le 7 décembre 1886.	
964.	1887.	1 chemise
965.	1888.	1 chemise
966.	1889.	1 chemise
967-971.	Bulletins de renseignements et de condamnations concernant les détenus d'origine étrangère. 1877-1884. 3 chemises et 2 pièces	
	Ces bulletins de renseignements sont classés selon leur date d'émission. Ils contiennent de nombreuses informations concernant le détenu telles que son nom, son prénom, son lieu de naissance, son âge, l'identification de ses parents, son emploi, ses moyens d'existence, ses antécédents, les raisons de sa présence dans le pays, son dernier domicile à l'étranger, la date de son arrivée dans le pays et son dernier lieu de résidence connu, l'autorité qui lui a délivré ses papiers d'identité (belges ou étrangers), le motif de l'arrestation, l'autorité qui a procédé à l'arrestation, le nom de l'agent et du magistrat en charge du dossier, la description physique du détenu (signalement).	
967.	1877.	1 chemise
968.	1878.	1 chemise
969.	1879.	1 chemise
970.	[1880].	1 pièce
971.	1884.	1 pièce
972-981.	Pièces concernant la mise au secret. 1853-1887. 1 chemise et 14 pièces	
	Ces pièces sont classées selon leur date d'émission. La mise au secret consiste en l'interdiction faite au détenu de parler à quiconque pendant une durée fixée par le juge d'instruction afin de ne pas contrevenir au bon déroulement de l'enquête en cours.	
972.	1853.	1 pièce
973.	1854.	2 pièces
974.	1857.	1 pièce
975.	1874.	1 pièce
976.	1877.	1 chemise
977.	1878.	3 pièces
978.	1879.	2 pièces
979.	1884.	1 pièce
980.	1885.	2 pièces
981.	1887.	1 pièce
982-995.	Pièces relatives aux mineurs d'âge. 1872-1889. 4 chemises et 14 pièces	
	Ces pièces sont classées selon leur date d'émission. Elles concernent d'une part des mineurs sous le coup de « l'article 72 » (enfants mis à la disposition du gouvernement jusqu'à l'âge de 18 ans et incarcérés dans des établissements	

spécialisés), d'autre part, les mineurs incarcérés en application du « droit de correction paternelle ». Ce dernier type d'incarcération est ordonné par le juge d'instruction sur demande motivée du père. Celui-ci s'engage à payer l'ensemble des frais et à fournir de la nourriture en suffisance. Il est le seul à pouvoir relaxer l'enfant.

982.	1872.	1 chemise
983.	1874.	1 pièce
984.	1876.	3 pièces
985.	1877.	1 pièce
986.	1878.	1 chemise
987.	1879.	1 chemise
988.	1880.	1 pièce
989.	1881.	1 pièce
990.	1883.	1 pièce
991.	1884.	1 pièce
992.	1885.	3 pièces
993.	1886.	1 pièce
994.	1887.	1 pièce
995.	1889.	1 chemise

996-1020. Pièces relatives au paiement des frais de justice incombant aux condamnés.

1846-1887. 8 chemises et 29 pièces

Ces pièces sont classées selon leur date d'émission.

Il s'agit, d'une part, de commandements de payer émanant de l'administration de l'enregistrement et des domaines, récapitulant les frais et amendes consécutives au jugement et qui sont à la charge du détenu et, d'autre part, d'accusés de réception signés par le receveur, garantissant qu'il a reçu l'argent envoyé par le détenu par l'intermédiaire du directeur de la prison ou d'un agent de police pour satisfaire aux frais et amendes susmentionnés.

996.	1846.	3 pièces
997.	1854.	1 pièce
998.	1855.	1 pièce
999.	1856.	3 pièces
1000.	1861.	3 pièces
1001.	1862.	1 pièce
1002.	1863.	1 pièce
1003.	1864.	2 pièces
1004.	1865.	3 pièces
1005.	1867.	2 pièces
1006.	1868.	1 chemise
1007.	1869.	1 chemise
1008.	1870.	1 chemise
1009.	1871.	1 chemise
1010.	1872.	1 chemise
1011.	1873.	1 pièce
1012.	1874.	1 pièce
1013.	1875.	1 pièce
1014.	1876.	1 chemise
1015.	1877.	1 chemise
1016.	1878.	3 pièces
1017.	1881.	1 chemise
1018.	1885.	3 pièces

- | | | |
|-------|-------|-----------|
| 1019. | 1886. | 1 pièce |
| 1020. | 1887. | 1 chemise |
- 1021-1027. Documents concernant les condamnés placés sous la surveillance de la police.
1872-1886. 3 chemises et 6 pièces
- Ces pièces sont classées selon la date du jugement.
Il s'agit des feuilles de route, de correspondance, de tableaux récapitulatifs des condamnés sous surveillance et d'états des condamnés surveillés par la police. Ces pièces contiennent de nombreux renseignements sur le condamné tels que son signalement, son nom, son prénom, son lieu de naissance, son âge, son domicile, le tribunal compétent, les motifs de sa condamnation, la date du jugement, la date du début de la peine, la date de la mise en liberté, son comportement pendant la détention avec entre autres l'extrait du registre de conduite et de punition, ainsi que la liste des communes dans lesquelles le détenu est interdit de séjour et celles dans lesquelles il a séjourné après sa mise en liberté.
- | | | |
|-------|-------|-----------|
| 1021. | 1872. | 2 pièces |
| 1022. | 1875. | 2 pièces |
| 1023. | 1876. | 1 pièce |
| 1024. | 1877. | 1 chemise |
| 1025. | 1878. | 1 chemise |
| 1026. | 1880. | 1 pièce |
| 1027. | 1886. | 1 chemise |
- 1028-1029. Pièces relatives aux demandes de visite et adressées au directeur de la prison. 1854, 1868. 1 chemise et 1 pièce
- Ces pièces sont classées selon leur date d'émission
- | | | |
|-------|-------|-----------|
| 1028. | 1854. | 1 chemise |
| 1029. | 1868. | 1 pièce |
1030. Rapports de police judiciaire concernant deux cas de désertion.
1871. 2 pièces
1031. Pièce concernant des renseignements sur l'état mental du détenu James Rowley.
1876. 1 pièce
1032. Rapports individuels d'infractions commises par les détenus.
1885 – 1887. 1 chemise
- Contient les noms et numéros du détenu, l'infraction dénoncée, et le nom de la personne qui a donné l'information.
Contient trois illustrations découpées dans des ouvrages imprimés.
1033. Liste de miliciens, concernant Joseph Léon Philippe, établie en application de l'arrêté royal du 7 août 1877.
1887. 1 pièce

(2) Période: 1890-1982

- 1034-3316. Dossiers d'écrou.
1890-1982. 2276 liasses et 7 chemises
- | | | |
|-------|--|----------|
| 1034. | Janvier 1890. | 1 liasse |
| | Contient des pro justitia de l'année 1890. | |
| 1035. | Février 1890. | 1 liasse |
| 1036. | Mars 1890. | 1 liasse |
| 1037. | Avril 1890. | 1 liasse |
| 1038. | Mai 1890. | 1 liasse |
| 1039. | Juin 1890. | 1 liasse |

1040.	Juillet 1890.	1 liasse
1041.	Août 1890.	1 liasse
1042.	Septembre 1890.	1 liasse
1043.	Octobre 1890.	1 liasse
1044.	Novembre 1890.	1 liasse
1045.	Décembre 1890.	1 liasse
1046.	Janvier 1891.	1 liasse
	Contient des pro justitia de l'année 1891.	
1047.	Février 1891.	1 liasse
1048.	Mars 1891.	1 liasse
1049.	Avril 1891.	1 liasse
1050.	Mai 1891.	1 liasse
1051.	Juin 1891.	1 liasse
1052.	Juillet 1891.	1 liasse
1053.	Août 1891.	1 liasse
1054.	Septembre 1891.	1 liasse
1055.	Octobre 1891.	1 liasse
1056.	Novembre 1891.	1 liasse
1057.	Décembre 1891.	1 liasse
1058.	Janvier 1892.	1 liasse
1059.	Février 1892.	1 liasse
1060.	Mars 1892.	1 liasse
1061.	Avril 1892.	1 liasse
1062.	Mai 1892.	1 liasse
1063.	Juin 1892.	1 liasse
1064.	Juillet 1892.	1 liasse
1065.	Août 1892.	1 liasse
1066.	Septembre 1892.	1 liasse
1067.	Octobre 1892.	1 liasse
1068.	Novembre 1892.	1 liasse
1069.	Décembre 1892.	1 liasse
1070.	Janvier 1893.	1 liasse
	Contient des pro justitia de l'année 1893.	
1071.	Février 1893.	1 liasse
1072.	Mars 1893.	1 liasse
1073.	Avril 1893.	1 liasse
1074.	Mai 1893.	1 liasse
1075.	Juin 1893.	1 chemise
1076.	Juillet 1893.	1 liasse
1077.	Août 1893.	1 liasse
1078.	Septembre 1893.	1 liasse
1079.	Octobre 1893.	1 liasse
1080.	Novembre 1893.	1 liasse
1081.	Décembre 1893.	1 liasse
1082.	Janvier 1894.	1 liasse
1083.	Février 1894.	1 chemise
1084.	Mars 1894.	1 liasse
1085.	Avril 1894.	1 chemise
1086.	Mai 1894.	1 liasse

1087.	Juin 1894.	1 chemise
1088.	Juillet 1894.	1 liasse
1089.	Août 1894.	1 liasse
1090.	Septembre 1894.	1 liasse
1091.	Octobre 1894.	1 liasse
1092.	Novembre 1894.	1 liasse
1093.	Décembre 1894.	1 liasse
1094.	Janvier 1895.	1 liasse
1095.	Février 1895.	1 liasse
1096.	Mars 1895.	1 liasse
1097.	Avril 1895.	1 liasse
1098.	Mai 1895.	1 liasse
1099.	Juin 1895.	1 liasse
1100.	Juillet 1895.	1 liasse
1101.	Août 1895.	1 liasse
1102.	Septembre 1895.	1 liasse
1103.	Octobre 1895.	1 liasse
1104.	Novembre 1895.	1 liasse
1105.	Décembre 1895.	1 liasse
1106.	Janvier 1896.	1 liasse
1107.	Février 1896.	1 liasse
1108.	Mars 1896.	1 liasse
1109.	Avril 1896.	1 liasse
1110.	Mai 1896.	1 liasse
1111.	Juin 1896.	1 liasse
1112.	Juillet 1896.	1 liasse
1113.	Août 1896.	1 liasse
1114.	Septembre 1896.	1 liasse
1115.	Octobre 1896.	1 liasse
1116.	Novembre 1896.	1 liasse
1117.	Décembre 1896.	1 liasse
1118.	Janvier 1897.	1 liasse
1119.	Février 1897.	1 liasse
1120.	Mars 1897.	1 liasse
1121.	Avril 1897.	1 liasse
1122.	Mai 1897.	1 liasse
1123.	Juin 1897.	1 liasse
1124.	Juillet 1897.	1 liasse
1125.	Août 1897.	1 liasse
1126.	Septembre 1897.	1 liasse
1127.	Octobre 1897.	1 liasse
1128.	Novembre 1897.	1 liasse
1129.	Décembre 1897.	1 liasse
1130.	Janvier 1898.	1 liasse
1131.	Février 1898.	1 liasse
1132.	Mars 1898.	1 liasse
1133.	Avril 1898.	1 liasse
1134.	Mai 1898.	1 liasse

1135.	Juin 1898.	1 liasse
1136.	Juillet 1898.	1 liasse
1137.	Août 1898.	1 chemise
1138.	Septembre 1898.	1 liasse
1139.	Octobre 1898.	1 liasse
1140.	Novembre 1898.	1 liasse
1141.	Décembre 1898.	1 liasse
1142.	Janvier 1899.	1 liasse
1143.	Février 1899.	1 liasse
1144.	Mars 1899.	1 liasse
1145.	Avril 1899.	1 liasse
1146.	Mai 1899.	1 liasse
1147.	Juin 1899.	1 liasse
1148.	Juillet 1899.	1 liasse
1149.	Août 1899.	1 liasse
1150.	Septembre 1899.	1 liasse
1151.	Octobre 1899.	1 liasse
1152.	Novembre 1899.	1 liasse
1153.	Décembre 1899.	1 liasse
1154.	Janvier 1900.	1 liasse
1155.	Février 1900.	1 liasse
1156.	Mars 1900.	1 liasse
1157.	Avril 1900.	1 liasse
1158.	Mai 1900.	1 liasse
1159.	Juin 1900.	1 liasse
1160.	Juillet 1900.	1 liasse
1161.	Août 1900.	1 liasse
1162.	Septembre 1900.	1 liasse
1163.	Octobre 1900.	1 liasse
1164.	Novembre 1900.	1 chemise
1165.	Décembre 1900.	1 liasse
1166.	Janvier 1901.	1 liasse
1167.	Février 1901.	1 liasse
1168.	Mars 1901.	1 liasse
1169.	Avril 1901.	1 liasse
1170.	Mai 1901.	1 liasse
1171.	Juin 1901.	1 liasse
1172.	Juillet 1901.	1 liasse
1173.	Août 1901.	1 liasse
1174.	Septembre 1901.	1 liasse
1175.	Octobre 1901.	1 liasse
1176.	Novembre 1901.	1 liasse
1177.	Décembre 1901.	1 liasse
1178.	Janvier 1902.	1 liasse
1179.	Février 1902.	1 liasse
1180.	Mars 1902.	1 liasse
1181.	Avril 1902.	1 liasse
1182.	1-12 mai 1902.	1 liasse

1183.	13-31 mai 1902.	1 liasse
1184.	Juin 1902.	1 liasse
1185.	Juillet 1902.	1 liasse
1186.	Août 1902.	1 liasse
1187.	Septembre 1902.	1 liasse
1188.	Octobre 1902.	1 liasse
1189.	Novembre 1902.	1 liasse
1190.	Décembre 1902.	1 liasse
1191.	Janvier 1903.	1 liasse
1192.	Février 1903.	1 liasse
1193.	1-11 mars 1903.	1 liasse
1194.	12-31 mars 1903.	1 liasse
1195.	Avril 1903.	1 liasse
1196.	Mai 1903.	1 liasse
1197.	Juin 1903.	1 liasse
1198.	Juillet 1903.	1 liasse
1199.	Août 1903.	1 liasse
1200.	Septembre 1903.	1 liasse
1201.	Octobre 1903.	1 liasse
1202.	Novembre 1903.	1 liasse
1203.	Décembre 1903.	1 liasse
1204.	1-14 janvier 1904.	1 liasse
1205.	15-31 janvier 1904.	1 liasse
1206.	1-15 février 1904.	1 liasse
1207.	16-29 février 1904.	1 liasse
1208.	1-15 mars 1904.	1 liasse
1209.	16-31 mars 1904.	1 liasse
1210.	1-15 avril 1904.	1 liasse
1211.	16-30 avril 1904.	1 liasse
1212.	Mai 1904.	1 liasse
1213.	Juin 1904.	1 liasse
1214.	Juillet 1904.	1 liasse
1215.	Août 1904.	1 liasse
1216.	Septembre 1904.	1 liasse
1217.	Octobre 1904.	1 liasse
1218.	Novembre 1904.	1 liasse
1219.	1-15 décembre 1904.	1 liasse
1220.	16-31 décembre 1904.	1 liasse
1221.	1-15 janvier 1905.	1 liasse
1222.	16-31 janvier 1905.	1 liasse
1223.	Février 1905.	1 liasse
1224.	Mars 1905.	1 liasse
1225.	Avril 1905.	1 liasse
1226.	Mai 1905.	1 liasse
1227.	Juin 1905.	1 liasse
1228.	Juillet 1905.	1 liasse
1229.	Août 1905.	1 liasse
1230.	Septembre 1905.	1 liasse

1231.	Octobre 1905.	1 liasse
1232.	Novembre 1905.	1 liasse
1233.	1-15 décembre 1905.	1 liasse
1234.	16-31 décembre 1905.	1 liasse
1235.	Janvier 1906.	1 liasse
1236.	Février 1906.	1 liasse
1237.	1-15 mars 1906.	1 liasse
1238.	16-31 mars 1906.	1 liasse
1239.	1-15 avril 1906.	1 liasse
1240.	16-30 avril 1906.	1 liasse
1241.	1-15 mai 1906.	1 liasse
1242.	16-31 mai 1906.	1 liasse
1243.	Juin 1906.	1 liasse
1244.	Juillet 1906.	1 liasse
1245.	Août 1906.	1 liasse
1246.	1-15 septembre 1906.	1 liasse
1247.	16-30 septembre 1906.	1 liasse
1248.	Octobre 1906.	1 liasse
1249.	Novembre 1906.	1 liasse
1250.	1-15 décembre 1906.	1 liasse
1251.	16-31 décembre 1906.	1 liasse
1252.	Janvier 1907.	1 liasse
1253.	Février 1907.	1 liasse
1254.	Mars 1907.	1 liasse
1255.	Avril 1907.	1 liasse
1256.	Mai 1907.	1 liasse
1257.	Juin 1907.	1 liasse
1258.	Juillet 1907.	1 liasse
1259.	Août 1907.	1 liasse
1260.	1-15 septembre 1907.	1 liasse
1261.	16-30 septembre 1907.	1 liasse
1262.	Octobre 1907.	1 liasse
1263.	Novembre 1907.	1 liasse
1264.	Décembre 1907.	1 liasse
1265.	1-15 janvier 1908.	1 liasse
1266.	16-31 janvier 1908.	1 liasse
1267.	1-15 février 1908.	1 liasse
1268.	16-29 février 1908.	1 liasse
1269.	1-15 mars 1908.	1 liasse
1270.	16-31 mars 1908.	1 liasse
1271.	Avril 1908.	1 liasse
1272.	Mai 1908.	1 liasse
1273.	Juin 1908.	1 liasse
1274.	1-15 juillet 1908.	1 liasse
1275.	16-31 juillet 1908.	1 liasse
1276.	Août 1908.	1 liasse
1277.	Septembre 1908.	1 liasse
1278.	Octobre 1908.	1 liasse

1279.	1-15 novembre 1908.	1 liasse
1280.	16-30 novembre 1908.	1 liasse
1281.	Décembre 1908.	1 liasse
1282.	1-15 janvier 1909.	1 liasse
1283.	16-31 janvier 1909.	1 liasse
1284.	Février 1909.	1 liasse
1285.	1-15 mars 1909.	1 liasse
1286.	16-31 mars 1909.	1 liasse
1287.	1-15 avril 1909.	1 liasse
1288.	16-30 avril 1909.	1 liasse
1289.	Mai 1909.	1 liasse
1290.	1-15 juin 1909.	1 liasse
1291.	16-30 juin 1909.	1 liasse
1292.	1-15 juillet 1909.	1 liasse
1293.	16-31 juillet 1909.	1 liasse
1294.	Août 1909.	1 liasse
1295.	1-15 septembre 1909.	1 liasse
1296.	16-30 septembre 1909.	1 liasse
1297.	1-15 octobre 1909.	1 liasse
1298.	16-31 octobre 1909.	1 liasse
1299.	Novembre 1909.	1 liasse
1300.	1-15 décembre 1909.	1 liasse
1301.	16-31 décembre 1909.	1 liasse
1302.	Janvier 1910.	1 liasse
1303.	Février 1910.	1 liasse
1304.	Mars 1910.	1 liasse
1305.	Avril 1910.	1 liasse
1306.	Mai 1910.	1 liasse
1307.	Juin 1910.	1 liasse
1308.	1-15 juillet 1910.	1 liasse
1309.	16-31 juillet 1910.	1 liasse
1310.	1-15 août 1910.	1 liasse
1311.	16-31 août 1910.	1 liasse
1312.	Septembre 1910.	1 liasse
1313.	1-15 octobre 1910.	1 liasse
1314.	16-31 octobre 1910.	1 liasse
1315.	1-15 novembre 1910.	1 liasse
1316.	16-30 novembre 1910.	1 liasse
1317.	1-15 décembre 1910.	1 liasse
1318.	16-31 décembre 1910.	1 liasse
1319.	1-15 janvier 1911.	1 liasse
1320.	16-31 janvier 1911.	1 liasse
1321.	1-15 février 1911.	1 liasse
1322.	16-28 février 1911.	1 liasse
1323.	1-15 mars 1911.	1 liasse
1324.	16-31 mars 1911.	1 liasse
1325.	1-15 avril 1911.	1 liasse
1326.	16-30 avril 1911.	1 liasse

1327.	Mai 1911.	1 liasse
1328.	1-15 juin 1911.	1 liasse
1329.	16-30 juin 1911.	1 liasse
1330.	Juillet 1911.	1 liasse
1331.	1-15 août 1911.	1 liasse
1332.	16-31 août 1911.	1 liasse
1333.	Septembre 1911.	1 liasse
1334.	1-15 octobre 1911.	1 liasse
1335.	16-31 octobre 1911.	1 liasse
1336.	1-15 novembre 1911.	1 liasse
1337.	16-30 novembre 1911.	1 liasse
1338.	1-15 décembre 1911.	1 liasse
1339.	16-31 décembre 1911.	1 liasse
1340.	1-15 janvier 1912.	1 liasse
1341.	16-31 janvier 1912.	1 liasse
1342.	Février 1912.	1 liasse
1343.	Mars 1912.	1 liasse
1344.	Avril 1912.	1 liasse
1345.	Mai 1912.	1 liasse
1346.	Juin 1912.	1 liasse
1347.	Juillet 1912.	1 liasse
1348.	Août 1912.	1 liasse
1349.	Septembre 1912.	1 liasse
1350.	Octobre 1912.	1 liasse
1351.	Novembre 1912.	1 liasse
1352.	Décembre 1912.	1 liasse
1353.	1-15 janvier 1913.	1 liasse
1354.	16-31 janvier 1913.	1 liasse
1355.	1-15 février 1913.	1 liasse
1356.	16-28 février 1913.	1 liasse
1357.	1-15 mars 1913.	1 liasse
1358.	16-31 mars 1913.	1 liasse
1359.	1-15 avril 1913.	1 liasse
1360.	16-30 avril 1913.	1 liasse
1361.	Mai 1913.	1 liasse
1362.	1-15 juin 1913.	1 liasse
1363.	16-30 juin 1913.	1 liasse
1364.	1-15 juillet 1913.	1 liasse
1365.	16-31 juillet 1913.	1 liasse
1366.	1-15 août 1913.	1 liasse
1367.	16-31 août 1913.	1 liasse
1368.	1-15 septembre 1913.	1 liasse
1369.	16-30 septembre 1913.	1 liasse
1370.	1-15 octobre 1913.	1 liasse
1371.	16-31 octobre 1913.	1 liasse
1372.	1-15 novembre 1913.	1 liasse
1373.	16-30 novembre 1913.	1 liasse
1374.	1-15 décembre 1913.	1 liasse

1375.	16-31 décembre 1913.	1 liasse
1376.	1-15 janvier 1914.	1 liasse
1377.	16-31 janvier 1914.	1 liasse
1378.	1-15 février 1914.	1 liasse
1379.	16-28 février 1914.	1 liasse
1380.	1-15 mars 1914.	1 liasse
1381.	16-31 mars 1914.	1 liasse
1382.	1-15 avril 1914.	1 liasse
1383.	16-30 avril 1914.	1 liasse
1384.	Mai 1914.	1 liasse
1385.	Juin 1914.	1 liasse
1386.	1-15 juillet 1914.	1 liasse
1387.	16-31 juillet 1914.	1 liasse
1388.	1-25 août 1914.	1 liasse
1389-1391.	26 août 1914.	3 liasses
	Concerne les prévenus remis aux autorités militaires allemandes. Les dossiers sont classés en fonction du nom du prévenu.	
1389.	A-D.	
1390.	E-O.	
1391.	P-Z.	
1392.	27-31 août 1914.	1 chemise
1393.	Septembre 1914.	1 liasse
1394.	1-15 octobre 1914.	1 liasse
1395.	16-31 octobre 1914.	1 liasse
1396.	Novembre 1914.	1 liasse
1397.	Décembre 1914.	1 liasse
1398.	Janvier 1915.	1 liasse
1399.	Février 1915.	1 liasse
1400.	Mars 1915.	1 liasse
1401.	Avril 1915.	1 liasse
1402.	Mai 1915.	1 liasse
1403.	Juin 1915.	1 liasse
1404.	Juillet 1915.	1 liasse
1405.	Août 1915.	1 liasse
1406.	Septembre 1915.	1 liasse
1407.	1-15 octobre 1915.	1 liasse
1408.	16-31 octobre 1915.	1 liasse
1409.	1-15 novembre 1915.	1 liasse
1410.	16-30 novembre 1915.	1 liasse
1411.	1-15 décembre 1915.	1 liasse
1412.	16-31 décembre 1915.	1 liasse
1413.	1-15 janvier 1916.	1 liasse
1414.	16-31 janvier 1916.	1 liasse
1415.	1-15 février 1916.	1 liasse
1416.	16-29 février 1916.	1 liasse
1417.	1-15 mars 1916.	1 liasse
1418.	16-31 mars 1916.	1 liasse
1419.	1-15 avril 1916.	1 liasse
1420.	16-30 avril 1916.	1 liasse

1421.	1-15 mai 1916.	1 liasse
1422.	16-31 mai 1916.	1 liasse
1423.	1-15 juin 1916.	1 liasse
1424.	16-30 juin 1916.	1 liasse
1425.	1-10 juillet 1916.	1 liasse
1426.	11-31 juillet 1916.	1 liasse
1427.	Août 1916.	1 liasse
1428.	Septembre 1916.	1 liasse
1429.	1-15 octobre 1916.	1 liasse
1430.	16-31 octobre 1916.	1 liasse
1431.	Novembre 1916.	1 liasse
1432.	Décembre 1916.	1 liasse
1433.	Janvier 1917.	1 liasse
1434.	1-15 février 1917.	1 liasse
1435.	16-28 février 1917.	1 liasse
1436.	1-15 mars 1917.	1 liasse
1437.	16-31 mars 1917.	1 liasse
1438.	1-15 avril 1917.	1 liasse
1439.	16-30 avril 1917.	1 liasse
1440.	1-15 mai 1917.	1 liasse
1441.	16-31 mai 1917.	1 liasse
1442.	1-15 juin 1917.	1 liasse
1443.	16-30 juin 1917.	1 liasse
1444.	1-15 juillet 1917.	1 liasse
1445.	16-31 juillet 1917.	1 liasse
1446.	1-15 août 1917.	1 liasse
1447.	16-31 août 1917.	1 liasse
1448.	1-15 septembre 1917.	1 liasse
1449.	16-30 septembre 1917.	1 liasse
1450.	1-15 octobre 1917.	1 liasse
1451.	16-31 octobre 1917.	1 liasse
1452.	1-15 novembre 1917.	1 liasse
1453.	16-30 novembre 1917.	1 liasse
1454.	Décembre 1917.	1 liasse
1455.	1-15 janvier 1918.	1 liasse
1456.	16-31 janvier 1918.	1 liasse
1457.	1-15 février 1918.	1 liasse
1458.	16-28 février 1918.	1 liasse
1459.	1-15 mars 1918.	1 liasse
1460.	16-31 mars 1918.	1 liasse
1461.	Avril 1918.	1 liasse
1462.	Mai 1918.	1 liasse
1463.	Juin 1918.	1 liasse
1464.	Juillet 1918.	1 liasse
1465.	Août 1918.	1 liasse
1466.	1-15 septembre 1918.	1 liasse
1467.	16-30 septembre 1918.	1 liasse
1468.	1-15 octobre 1918.	1 liasse

1469.	16-31 octobre 1918.	1 liasse
1470.	Novembre 1918.	1 liasse
1471.	Décembre 1918.	1 liasse
1472.	1-15 janvier 1919.	1 liasse
1473.	16-31 janvier 1919.	1 liasse
1474.	1-15 février 1919.	1 liasse
1475.	16-28 février 1919.	1 liasse
1476.	1-15 mars 1919.	1 liasse
1477.	16-31 mars 1919.	1 liasse
1478.	1-15 avril 1919.	1 liasse
1479.	16-30 avril 1919.	1 liasse
1480.	1-9 mai 1919.	1 liasse
1481.	10-15 mai 1919.	1 liasse
1482.	16-31 mai 1919.	1 liasse
1483.	1-15 juin 1919.	1 liasse
1484.	16-30 juin 1919.	1 liasse
1485.	1-15 juillet 1919.	1 liasse
1486.	16-31 juillet 1919.	1 liasse
1487.	1-15 août 1919.	1 liasse
1488.	16-31 août 1919.	1 liasse
1489.	1-6 septembre 1919.	1 liasse
1490.	7-9 septembre 1919.	1 liasse
1491.	10-30 septembre 1919.	1 liasse
1492.	1-15 octobre 1919.	1 liasse
1493.	16-31 octobre 1919.	1 liasse
1494.	1-30 novembre 1919.	1 liasse
1495.	1-15 décembre 1919.	1 liasse
1496.	16-31 décembre 1919.	1 liasse
1497.	Janvier 1920.	1 liasse
1498.	1-15 février 1920.	1 liasse
1499.	16-29 février 1920.	1 liasse
1500.	1-15 mars 1920.	1 liasse
1501.	16-31 mars 1920.	1 liasse
1502.	Avril 1920.	1 liasse
1503.	1-15 mai 1920.	1 liasse
1504.	16-31 mai 1920.	1 liasse
1505.	1-15 juin 1920.	1 liasse
1506.	16-30 juin 1920.	1 liasse
1507.	1-15 juillet 1920.	1 liasse
1508.	16-31 juillet 1920.	1 liasse
1509.	1-15 août 1920.	1 liasse
1510.	16-31 août 1920.	1 liasse
1511.	Septembre 1920.	1 liasse
1512.	1-15 octobre 1920.	1 liasse
1513.	16-31 octobre 1920.	1 liasse
1514.	1-15 novembre 1920.	1 liasse
1515.	16-30 novembre 1920.	1 liasse
1516.	1-15 décembre 1920.	1 liasse

1517.	16-31 décembre 1920.	1 liasse
1518.	Janvier 1921.	1 liasse
1519.	1-15 février 1921.	1 liasse
1520.	16-28 février 1921.	1 liasse
1521.	1-15 mars 1921.	1 liasse
1522.	16-31 mars 1921.	1 liasse
1523.	1-15 avril 1921.	1 liasse
1524.	16-30 avril 1921.	1 liasse
1525.	1-15 mai 1921.	1 liasse
1526.	16-31 mai 1921.	1 liasse
1527.	1-15 juin 1921.	1 liasse
1528.	16-30 juin 1921.	1 liasse
1529.	1-15 juillet 1921.	1 liasse
1530.	16-31 juillet 1921.	1 liasse
1531.	1-15 août 1921.	1 liasse
1532.	16-31 août 1921.	1 liasse
1533.	1-15 septembre 1921.	1 liasse
1534.	16-30 septembre 1921.	1 liasse
1535.	1-15 octobre 1921.	1 liasse
1536.	16-31 octobre 1921.	1 liasse
1537.	Novembre 1921.	1 liasse
1538.	Décembre 1921.	1 liasse
1539.	1-15 janvier 1922.	1 liasse
1540.	16-31 janvier 1922.	1 liasse
1541.	1-15 février 1922.	1 liasse
1542.	16-28 février 1922.	1 liasse
1543.	1-15 mars 1922.	1 liasse
1544.	16-31 mars 1922.	1 liasse
1545.	1-15 avril 1922.	1 liasse
1546.	16-30 avril 1922.	1 liasse
1547.	1-15 mai 1922.	1 liasse
1548.	16-31 mai 1922.	1 liasse
1549.	1-15 juin 1922.	1 liasse
1550.	16-30 juin 1922.	1 liasse
1551.	1-15 juillet 1922.	1 liasse
1552.	16-31 juillet 1922.	1 liasse
1553.	1-15 août 1922.	1 liasse
1554.	16-31 août 1922.	1 liasse
1555.	Septembre 1922.	1 liasse
1556.	Octobre 1922.	1 liasse
1557.	1-15 novembre 1922.	1 liasse
1558.	16-30 novembre 1922.	1 liasse
1559.	Décembre 1922.	1 liasse
1560.	1-15 janvier 1923.	1 liasse
1561.	16-31 janvier 1923.	1 liasse
1562.	Février 1923.	1 liasse
1563.	1-15 mars 1923.	1 liasse
1564.	16-31 mars 1923.	1 liasse

1565.	1-15 avril 1923.	1 liasse
1566.	16-30 avril 1923.	1 liasse
1567.	1-10 mai 1923.	1 liasse
1568.	11-20 mai 1923.	1 liasse
1569.	21-31 mai 1923.	1 liasse
1570.	1-15 juin 1923.	1 liasse
1571.	16-30 juin 1923.	1 liasse
1572.	1-15 juillet 1923.	1 liasse
1573.	16-31 juillet 1923.	1 liasse
1574.	1-15 août 1923.	1 liasse
1575.	16-31 août 1923.	1 liasse
1576.	1-15 septembre 1923.	1 liasse
1577.	16-30 septembre 1923.	1 liasse
1578.	1-15 octobre 1923.	1 liasse
1579.	16-31 octobre 1923.	1 liasse
1580.	1-15 novembre 1923.	1 liasse
1581.	16-30 novembre 1923.	1 liasse
1582.	1-15 décembre 1923.	1 liasse
1583.	16-31 décembre 1923.	1 liasse
1584.	1-15 janvier 1924.	1 liasse
1585.	16-31 janvier 1924.	1 liasse
1586.	1-15 février 1924.	1 liasse
1587.	16-29 février 1924.	1 liasse
1588.	1-15 mars 1924.	1 liasse
1589.	16-31 mars 1924.	1 liasse
1590.	1-15 avril 1924.	1 liasse
1591.	16-30 avril 1924.	1 liasse
1592.	1-15 mai 1924.	1 liasse
1593.	16-31 mai 1924.	1 liasse
1594.	1-15 juin 1924.	1 liasse
1595.	16-30 juin 1924.	1 liasse
1596.	1-15 juillet 1924.	1 liasse
1597.	16-31 juillet 1924.	1 liasse
1598.	1-15 août 1924.	1 liasse
1599.	16-31 août 1924.	1 liasse
1600.	1-10 septembre 1924.	1 liasse
1601.	11-20 septembre 1924.	1 liasse
1602.	21-30 septembre 1924.	1 liasse
1603.	1-15 octobre 1924.	1 liasse
1604.	16-31 octobre 1924.	1 liasse
1605.	Novembre 1924.	1 liasse
1606.	1-15 décembre 1924.	1 liasse
1607.	16-31 décembre 1924.	1 liasse
1608.	1-15 janvier 1925.	1 liasse
1609.	16-31 janvier 1925.	1 liasse
1610.	1-13 février 1925.	1 liasse
1611.	14-28 février 1925.	1 liasse
1612.	1-15 mars 1925.	1 liasse

1613.	16-31 mars 1925.	1 liasse
1614.	1-15 avril 1925.	1 liasse
1615.	16-30 avril 1925.	1 liasse
1616.	1-15 mai 1925.	1 liasse
1617.	16-31 mai 1925.	1 liasse
1618.	1-15 juin 1925.	1 liasse
1619.	16-30 juin 1925.	1 liasse
1620.	1-15 juillet 1925.	1 liasse
1621.	16-31 juillet 1925.	1 liasse
1622.	1-15 août 1925.	1 liasse
1623.	16-31 août 1925.	1 liasse
1624.	Septembre 1925.	1 liasse
1625.	1-15 octobre 1925.	1 liasse
1626.	16-31 octobre 1925.	1 liasse
1627.	1-15 novembre 1925.	1 liasse
1628.	16-30 novembre 1925.	1 liasse
1629.	Décembre 1925.	1 liasse
1630.	Janvier 1926.	1 liasse
1631.	Février 1926.	1 liasse
1632.	Mars 1926.	1 liasse
1633.	1-15 avril 1926.	1 liasse
1634.	16-30 avril 1926.	1 liasse
1635.	Mai 1926.	1 liasse
1636.	Juin 1926.	1 liasse
1637.	Juillet 1926.	1 liasse
1638.	1-15 août 1926.	1 liasse
1639.	16-31 août 1926.	1 liasse
1640.	Septembre 1926.	1 liasse
1641.	Octobre 1926.	1 liasse
1642.	Novembre 1926.	1 liasse
1643.	1-15 décembre 1926.	1 liasse
1644.	16-31 décembre 1926.	1 liasse
1645.	1-15 janvier 1927.	1 liasse
1646.	16-31 janvier 1927.	1 liasse
1647.	Février 1927.	1 liasse
1648.	1-15 mars 1927.	1 liasse
1649.	16-31 mars 1927.	1 liasse
1650.	1-15 avril 1927.	1 liasse
1651.	16-30 avril 1927.	1 liasse
1652.	1-15 mai 1927.	1 liasse
1653.	16-31 mai 1927.	1 liasse
1654.	1-15 juin 1927.	1 liasse
1655.	16-30 juin 1927.	1 liasse
1656.	1-15 juillet 1927.	1 liasse
1657.	16-31 juillet 1927.	1 liasse
1658.	1-15 août 1927.	1 liasse
1659.	16-31 août 1927.	1 liasse
1660.	1-15 septembre 1927.	1 liasse

1661.	16-30 septembre 1927.	1 liasse
1662.	1-15 octobre 1927.	1 liasse
1663.	16-31 octobre 1927.	1 liasse
1664.	1-15 novembre 1927.	1 liasse
1665.	16-30 novembre 1927.	1 liasse
1666.	1-15 décembre 1927.	1 liasse
1667.	16-31 décembre 1927.	1 liasse
1668.	1-15 janvier 1928.	1 liasse
1669.	16-31 janvier 1928.	1 liasse
1670.	1-13 février 1928.	1 liasse
1671.	14-29 février 1928.	1 liasse
1672.	1-15 mars 1928.	1 liasse
1673.	16-31 mars 1928.	1 liasse
1674.	1-15 avril 1928.	1 liasse
1675.	16-30 avril 1928.	1 liasse
1676.	1-15 mai 1928.	1 liasse
1677.	16-31 mai 1928.	1 liasse
1678.	1-15 juin 1928.	1 liasse
1679.	16-30 juin 1928.	1 liasse
1680.	Juillet 1928.	1 liasse
1681.	1-15 août 1928.	1 liasse
1682.	16-31 août 1928.	1 liasse
1683.	Septembre 1928.	1 liasse
1684.	Octobre 1928.	1 liasse
1685.	Novembre 1928.	1 liasse
1686.	1-15 décembre 1928.	1 liasse
1687.	16-31 décembre 1928.	1 liasse
1688.	Janvier 1929.	1 liasse
1689.	1-15 février 1929.	1 liasse
1690.	16-28 février 1929.	1 liasse
1691.	1-15 mars 1929.	1 liasse
1692.	16-31 mars 1929.	1 liasse
1693.	Avril 1929.	1 liasse
1694.	1-15 mai 1929.	1 liasse
1695.	16-31 mai 1929.	1 liasse
1696.	1-15 juin 1929.	1 liasse
1697.	16-30 juin 1929.	1 liasse
1698.	Juillet 1929.	1 liasse
1699.	Août 1929.	1 liasse
1700.	Septembre 1929.	1 liasse
1701.	Octobre 1929.	1 liasse
1702.	Novembre 1929.	1 liasse
1703.	1-15 décembre 1929.	1 liasse
1704.	16-31 décembre 1929.	1 liasse
1705.	1-15 janvier 1930.	1 liasse
1706.	16-31 janvier 1930.	1 liasse
1707.	1-14 février 1930.	1 liasse
1708.	15-28 février 1930.	1 liasse

1709.	1-15 mars 1930.	1 liasse
1710.	16-31 mars 1930.	1 liasse
1711.	1-15 avril 1930.	1 liasse
1712.	16-30 avril 1930.	1 liasse
1713.	1-15 mai 1930.	1 liasse
1714.	16-31 mai 1930.	1 liasse
1715.	1-15 juin 1930.	1 liasse
1716.	16-30 juin 1930.	1 liasse
1717.	Juillet 1930.	1 liasse
1718.	Août 1930.	1 liasse
1719.	1-15 septembre 1930.	1 liasse
1720.	16-30 septembre 1930.	1 liasse
1721.	1-15 octobre 1930.	1 liasse
1722.	16-31 octobre 1930.	1 liasse
1723.	Novembre 1930.	1 liasse
1724.	1-15 décembre 1930.	1 liasse
1725.	16-31 décembre 1930.	1 liasse
1726.	Janvier 1931.	1 liasse
1727.	Février 1931.	1 liasse
1728.	Mars 1931.	1 liasse
1729.	Avril 1931.	1 liasse
1730.	Mai 1931.	1 liasse
1731.	1-15 juin 1931.	1 liasse
1732.	16-30 juin 1931.	1 liasse
1733.	1-15 juillet 1931.	1 liasse
1734.	16-31 juillet 1931.	1 liasse
1735.	Août 1931.	1 liasse
1736.	Septembre 1931.	1 liasse
1737.	Octobre 1931.	1 liasse
1738.	1-15 novembre 1931.	1 liasse
1739.	16-30 novembre 1931.	1 liasse
1740.	1-15 décembre 1931.	1 liasse
1741.	16-31 décembre 1931.	1 liasse
1742.	Janvier 1932.	1 liasse
1743.	1-15 février 1932.	1 liasse
1744.	16-29 février 1932.	1 liasse
1745.	1-15 mars 1932.	1 liasse
1746.	16-31 mars 1932.	1 liasse
1747.	Avril 1932.	1 liasse
1748.	1-15 mai 1932.	1 liasse
1749.	16-31 mai 1932.	1 liasse
1750.	Juin 1932.	1 liasse
1751.	Juillet 1932.	1 liasse
1752.	Août 1932.	1 liasse
1753.	Septembre 1932.	1 liasse
1754.	1-15 octobre 1932.	1 liasse
1755.	16-31 octobre 1932.	1 liasse
1756.	1-15 novembre 1932.	1 liasse

1757.	16-30 novembre 1932.	1 liasse
1758.	1-15 décembre 1932.	1 liasse
1759.	16-31 décembre 1932.	1 liasse
1760.	1-15 janvier 1933.	1 liasse
1761.	16-31 janvier 1933.	1 liasse
1762.	1-15 février 1933.	1 liasse
1763.	16-28 février 1933.	1 liasse
1764.	1-15 mars 1933.	1 liasse
1765.	16-31 mars 1933.	1 liasse
1766.	1-15 avril 1933.	1 liasse
1767.	16-30 avril 1933.	1 liasse
1768.	1-15 mai 1933.	1 liasse
1769.	16-31 mai 1933.	1 liasse
1770.	1-15 juin 1933.	1 liasse
1771.	16-30 juin 1933.	1 liasse
1772.	1-15 juillet 1933.	1 liasse
1773.	16-31 juillet 1933.	1 liasse
1774.	1-15 août 1933.	1 liasse
1775.	16-31 août 1933.	1 liasse
1776.	1-15 septembre 1933.	1 liasse
1777.	16-30 septembre 1933.	1 liasse
1778.	Octobre 1933.	1 liasse
1779.	1-15 novembre 1933.	1 liasse
1780.	16-30 novembre 1933.	1 liasse
1781.	Décembre 1933.	1 liasse
1782.	Janvier 1934.	1 liasse
1783.	1-15 février 1934.	1 liasse
1784.	16-28 février 1934.	1 liasse
1785.	1-15 mars 1934.	1 liasse
1786.	16-31 mars 1934.	1 liasse
1787.	1-15 avril 1934.	1 liasse
1788.	16-30 avril 1934.	1 liasse
1789.	1-15 mai 1934.	1 liasse
1790.	16-31 mai 1934.	1 liasse
1791.	1-15 juin 1934.	1 liasse
1792.	16-30 juin 1934.	1 liasse
1793.	1-15 juillet 1934.	1 liasse
1794.	16-31 juillet 1934.	1 liasse
1795.	1-15 août 1934.	1 liasse
1796.	16-31 août 1934.	1 liasse
1797.	1-15 septembre 1934.	1 liasse
1798.	16-30 septembre 1934.	1 liasse
1799.	1-15 octobre 1934.	1 liasse
1800.	16-31 octobre 1934.	1 liasse
1801.	1-15 novembre 1934.	1 liasse
1802.	16-30 novembre 1934.	1 liasse
1803.	1-15 décembre 1934.	1 liasse
1804.	16-31 décembre 1934.	1 liasse

1805.	1-15 janvier 1935.	1 liasse
1806.	16-31 janvier 1935.	1 liasse
1807.	1-15 février 1935.	1 liasse
1808.	16-28 février 1935.	1 liasse
1809.	1-15 mars 1935.	1 liasse
1810.	16-31 mars 1935.	1 liasse
1811.	1-15 avril 1935.	1 liasse
1812.	16-30 avril 1935.	1 liasse
1813.	1-15 mai 1935.	1 liasse
1814.	16-31 mai 1935.	1 liasse
1815.	1-15 juin 1935.	1 liasse
1816.	16-30 juin 1935.	1 liasse
1817.	1-15 juillet 1935.	1 liasse
1818.	16-31 juillet 1935.	1 liasse
1819.	1-15 août 1935.	1 liasse
1820.	16-31 août 1935.	1 liasse
1821.	1-15 septembre 1935.	1 liasse
1822.	16-30 septembre 1935.	1 liasse
1823.	1-15 octobre 1935.	1 liasse
1824.	16-31 octobre 1935.	1 liasse
1825.	1-15 novembre 1935.	1 liasse
1826.	16-30 novembre 1935.	1 liasse
1827.	1-15 décembre 1935.	1 liasse
1828.	16-31 décembre 1935.	1 liasse
1829.	1-15 janvier 1936.	1 liasse
1830.	16-31 janvier 1936.	1 liasse
1831.	1-15 février 1936.	1 liasse
1832.	16-29 février 1936.	1 liasse
1833.	1-15 mars 1936.	1 liasse
1834.	16-31 mars 1936.	1 liasse
1835.	1-15 avril 1936.	1 liasse
1836.	16-30 avril 1936.	1 liasse
1837.	1-15 mai 1936.	1 liasse
1838.	16-31 mai 1936.	1 liasse
1839.	1-15 juin 1936.	1 liasse
1840.	16-30 juin 1936.	1 liasse
1841.	1-15 juillet 1936.	1 liasse
1842.	16-31 juillet 1936.	1 liasse
1843.	1-15 août 1936.	1 liasse
1844.	16-31 août 1936.	1 liasse
1845.	Septembre 1936.	1 liasse
1846.	1-15 octobre 1936.	1 liasse
1847.	16-31 octobre 1936.	1 liasse
1848.	1-15 novembre 1936.	1 liasse
1849.	16-30 novembre 1936.	1 liasse
1850.	1-15 décembre 1936.	1 liasse
1851.	16-31 décembre 1936.	1 liasse
1852.	1-15 janvier 1937.	1 liasse

1853.	16-31 janvier 1937.	1 liasse
1854.	1-15 février 1937.	1 liasse
1855.	16-28 février 1937.	1 liasse
1856.	1-15 mars 1937.	1 liasse
1857.	16-31 mars 1937.	1 liasse
1858.	Avril 1937.	1 liasse
1859.	1-15 mai 1937.	1 liasse
1860.	16-31 mai 1937.	1 liasse
1861.	Juin 1937.	1 liasse
1862.	1-15 juillet 1937.	1 liasse
1863.	16-31 juillet 1937.	1 liasse
1864.	1-15 août 1937.	1 liasse
1865.	16-31 août 1937.	1 liasse
1866.	1-15 septembre 1937.	1 liasse
1867.	16-30 septembre 1937.	1 liasse
1868.	1-15 octobre 1937.	1 liasse
1869.	16-31 octobre 1937.	1 liasse
1870.	1-15 novembre 1937.	1 liasse
1871.	16-30 novembre 1937.	1 liasse
1872.	1-15 décembre 1937.	1 liasse
1873.	16-31 décembre 1937.	1 liasse
1874.	1-15 janvier 1938.	1 liasse
1875.	16-31 janvier 1938.	1 liasse
1876.	1-15 février 1938.	1 liasse
1877.	16-28 février 1938.	1 liasse
1878.	1-15 mars 1938.	1 liasse
1879.	16-31 mars 1938.	1 liasse
1880.	1-15 avril 1938.	1 liasse
1881.	16-30 avril 1938.	1 liasse
1882.	1-15 mai 1938.	1 liasse
1883.	16-31 mai 1938.	1 liasse
1884.	Juin 1938.	1 liasse
1885.	Juillet 1938.	1 liasse
1886.	Août 1938.	1 liasse
1887.	Septembre 1938.	1 liasse
1888.	Octobre 1938.	1 liasse
1889.	1-15 novembre 1938.	1 liasse
1890.	16-30 novembre 1938.	1 liasse
1891.	Décembre 1938.	1 liasse
1892.	Janvier 1939.	1 liasse
1893.	Février 1939.	1 liasse
1894.	1-15 mars 1939.	1 liasse
1895.	16-31 mars 1939.	1 liasse
1896.	1-10 avril 1939.	1 liasse
1897.	11-30 avril 1939.	1 liasse
1898.	Mai 1939.	1 liasse
1899.	1-15 juin 1939.	1 liasse
1900.	16-30 juin 1939.	1 liasse

1901.	Juillet 1939.	1 liasse
1902.	Août 1939.	1 liasse
1903.	1-15 septembre 1939.	1 liasse
1904.	16-30 septembre 1939.	1 liasse
1905.	Octobre 1939.	1 liasse
1906.	Novembre 1939.	1 liasse
1907.	Décembre 1939.	1 liasse
1908.	Janvier 1940.	1 liasse
1909.	Février 1940.	1 liasse
1910.	Mars 1940.	1 liasse
1911.	Avril 1940.	1 liasse
1912.	1-10 mai 1940.	1 liasse
1913.	11-31 mai 1940.	1 liasse
1914.	Juin 1940.	1 liasse
1915.	Juillet 1940.	1 liasse
1916.	Août 1940.	1 liasse
1917.	Septembre 1940.	1 liasse
1918.	Octobre 1940.	1 liasse
1919.	Novembre 1940.	1 liasse
1920.	Décembre 1940.	1 liasse
1921.	Janvier 1941.	1 liasse
1922.	Février 1941.	1 liasse
1923.	Mars 1941.	1 liasse
1924.	Avril 1941.	1 liasse
1925.	Mai 1941.	1 liasse
1926.	Juin 1941.	1 liasse
1927.	Juillet 1941.	1 liasse
1928.	Août 1941.	1 liasse
1929.	Septembre 1941.	1 liasse
1930.	Octobre 1941.	1 liasse
1931.	Novembre 1941.	1 liasse
1932.	Décembre 1941.	1 liasse
1933.	Janvier 1942.	1 liasse
1934.	Février 1942.	1 liasse
1935.	Mars 1942.	1 liasse
1936.	Avril 1942.	1 liasse
1937.	1-15 mai 1942.	1 liasse
1938.	16-31 mai 1942.	1 liasse
1939.	1-15 juin 1942.	1 liasse
1940.	16-30 juin 1942.	1 liasse
1941.	1-15 juillet 1942.	1 liasse
1942.	16-31 juillet 1942.	1 liasse
1943.	1-15 août 1942.	1 liasse
1944.	16-31 août 1942.	1 liasse
1945.	1-15 septembre 1942.	1 liasse
1946.	16-30 septembre 1942.	1 liasse
1947.	1-10 octobre 1942.	1 liasse
1948.	11-20 octobre 1942.	1 liasse

1949.	21-31 octobre 1942.	1 liasse
1950.	1-15 novembre 1942.	1 liasse
1951.	16-30 novembre 1942.	1 liasse
1952.	1-15 décembre 1942.	1 liasse
1953.	16-31 décembre 1942.	1 liasse
1954.	1-10 janvier 1943.	1 liasse
1955.	11-20 janvier 1943.	1 liasse
1956.	21-31 janvier 1943.	1 liasse
1957.	1-10 février 1943.	1 liasse
1958.	11-20 février 1943.	1 liasse
1959.	21-28 février 1943.	1 liasse
1960.	1-10 mars 1943.	1 liasse
1961.	11-20 mars 1943.	1 liasse
1962.	21-31 mars 1943.	1 liasse
1963.	1-10 avril 1943.	1 liasse
1964.	11-20 avril 1943.	1 liasse
1965.	21-30 avril 1943.	1 liasse
1966.	1-10 mai 1943.	1 liasse
1967.	11-20 mai 1943.	1 liasse
1968.	21-31 mai 1943.	1 liasse
1969.	1-10 juin 1943.	1 liasse
1970.	11-20 juin 1943.	1 liasse
1971.	21-30 juin 1943.	1 liasse
1972.	1-10 juillet 1943.	1 liasse
1973.	11-20 juillet 1943.	1 liasse
1974.	21-31 juillet 1943.	1 liasse
1975.	1-10 août 1943.	1 liasse
1976.	11-20 août 1943.	1 liasse
1977.	21-31 août 1943.	1 liasse
1978.	1-10 septembre 1943.	1 liasse
1979.	11-20 septembre 1943.	1 liasse
1980.	21-30 septembre 1943.	1 liasse
1981.	1-15 octobre 1943.	1 liasse
1982.	16-31 octobre 1943.	1 liasse
1983.	1-10 novembre 1943.	1 liasse
1984.	11-20 novembre 1943.	1 liasse
1985.	21-30 novembre 1943.	1 liasse
1986.	1-15 décembre 1943.	1 liasse
1987.	16-31 décembre 1943.	1 liasse
1988.	1-15 janvier 1944.	1 liasse
1989.	16-31 janvier 1944.	1 liasse
1990.	1-15 février 1944.	1 liasse
1991.	16-29 février 1944.	1 liasse
1992.	1-15 mars 1944.	1 liasse
1993.	16-31 mars 1944.	1 liasse
1994.	1-15 avril 1944.	1 liasse
1995.	16-30 avril 1944.	1 liasse
1996.	1-15 mai 1944.	1 liasse

1997.	16-31 mai 1944.	1 liasse
1998.	1-15 juin 1944.	1 liasse
1999.	16-30 juin 1944.	1 liasse
2000.	1-10 juillet 1944.	1 liasse
2001.	11-20 juillet 1944.	1 liasse
2002.	21-31 juillet 1944.	1 liasse
2003.	Août 1944.	1 liasse
2004-2006.	1 ^{er} septembre 1944. Les dossiers sont classés par ordre alphabétique du nom de famille des détenus incarcéré en application de l'arrêté loi du 12 octobre 1918 relatif au séjour en Belgique des étrangers et des personnes d'origine étrangère.	3 liasses
2004.	A-E.	
2005.	F-M.	
2006.	N-Z.	
2007-2014.	2 septembre 1944. Les dossiers sont classés par ordre alphabétique du nom de famille des détenus incarcéré en application de l'arrêté loi du 12 octobre 1918 relatif au séjour en Belgique des étrangers et des personnes d'origine étrangère.	8 liasses
2007.	A-B.	
2008.	C-E.	
2009.	F-G.	
2010.	H-K.	
2011.	L-M.	
2012.	N-R.	
2013.	S-T.	
2014.	U-Z.	
2015.	3-30 septembre 1944.	1 liasse
2016.	Octobre 1944.	1 liasse
2017.	Novembre 1944.	1 liasse
2018.	Décembre 1944.	1 liasse
2019.	Janvier 1945.	1 liasse
2020.	Février 1945.	1 liasse
2021.	1-15 avril 1945.	1 liasse
2022.	16-30 avril 1945.	1 liasse
2023.	Mai 1945.	1 liasse
2024.	1-10 juin 1945.	1 liasse
2025.	11-20 juin 1945.	1 liasse
2026.	21-30 juin 1945.	1 liasse
2027.	1-10 juillet 1945.	1 liasse
2028.	11-20 juillet 1945.	1 liasse
2029.	21-31 juillet 1945.	1 liasse
2030.	1-10 août 1945.	1 liasse
2031.	11-20 août 1945.	1 liasse
2032.	21-31 août 1945.	1 liasse
2033.	1-10 septembre 1945.	1 liasse
2034.	11-20 septembre 1945.	1 liasse
2035.	21-30 septembre 1945.	1 liasse
2036.	1-10 octobre 1945.	1 liasse

2037.	11-15 octobre 1945.	1 liasse
2038.	16-20 octobre 1945.	1 liasse
2039.	21-25 octobre 1945.	1 liasse
2040.	26-31 octobre 1945.	1 liasse
2041.	1-8 novembre 1945.	1 liasse
2042.	9-12 novembre 1945.	1 liasse
2043.	13-19 novembre 1945.	1 liasse
2044.	20-23 novembre 1945.	1 liasse
2045.	24-30 novembre 1945.	1 liasse
2046.	1-6 décembre 1945.	1 liasse
2047.	7-14 décembre 1945.	1 liasse
2048.	15-20 décembre 1945.	1 liasse
2049.	21-26 décembre 1945.	1 liasse
2050.	27-31 décembre 1945.	1 liasse
2051.	1-6 janvier 1946.	1 liasse
2052.	7-11 janvier 1946.	1 liasse
2053.	12-16 janvier 1946.	1 liasse
2054.	17-22 janvier 1946.	1 liasse
2055.	23-26 janvier 1946.	1 liasse
2056.	27-31 janvier 1946.	1 liasse
2057.	1-6 février 1946.	1 liasse
2058.	7-12 février 1946.	1 liasse
2059.	13-18 février 1946.	1 liasse
2060.	19-22 février 1946.	1 liasse
2061.	23-28 février 1946.	1 liasse
2062.	1-5 mars 1946.	1 liasse
2063.	6-11 mars 1946.	1 liasse
2064.	12-18 mars 1946.	1 liasse
2065.	19-27 mars 1946.	1 liasse
2066.	28-31 mars 1946.	1 liasse
2067.	1-7 avril 1946.	1 liasse
2068.	8-12 avril 1946.	1 liasse
2069.	13-18 avril 1946.	1 liasse
2070.	19-30 avril 1946.	1 liasse
2071.	1-6 mai 1946.	1 liasse
2072.	7-12 mai 1946.	1 liasse
2073.	13-18 mai 1946.	1 liasse
2074.	19-23 mai 1946.	1 liasse
2075.	24-31 mai 1946.	1 liasse
2076.	1-6 juin 1946.	1 liasse
2077.	7-16 juin 1946.	1 liasse
2078.	17-25 juin 1946.	1 liasse
2079.	26-30 juin 1946.	1 liasse
2080.	1-7 juillet 1946.	1 liasse
2081.	8-12 juillet 1946.	1 liasse
2082.	13-18 juillet 1946.	1 liasse
2083.	19-31 juillet 1946.	1 liasse
2084.	1-15 août 1946.	1 liasse

2085.	16-31 août 1946.	1 liasse
2086.	1-13 septembre 1946.	1 liasse
2087.	14-20 septembre 1946.	1 liasse
2088.	21-30 septembre 1946.	1 liasse
2089.	1-10 octobre 1946.	1 liasse
2090.	11-20 octobre 1946.	1 liasse
2091.	21-26 octobre 1946.	1 liasse
2092.	27-31 octobre 1946.	1 liasse
2093.	1-11 novembre 1946.	1 liasse
2094.	12-20 novembre 1946.	1 liasse
2095.	21-30 novembre 1946.	1 liasse
2096.	1-11 décembre 1946.	1 liasse
2097.	12-20 décembre 1946.	1 liasse
2098.	21-31 décembre 1946.	1 liasse
2099.	1-15 janvier 1947.	1 liasse
2100.	16-31 janvier 1947.	1 liasse
2101.	1-10 février 1947.	1 liasse
2102.	11-20 février 1947.	1 liasse
2103.	21-28 février 1947.	1 liasse
2104.	1-10 mars 1947.	1 liasse
2105.	11-20 mars 1947.	1 liasse
2106.	21-31 mars 1947.	1 liasse
2107.	1-10 avril 1947.	1 liasse
2108.	11-20 avril 1947.	1 liasse
2109.	21-30 avril 1947.	1 liasse
2110.	1-10 mai 1947.	1 liasse
2111.	11-23 mai 1947.	1 liasse
2112.	24-31 mai 1947.	1 liasse
2113.	1-10 juin 1947.	1 liasse
2114.	11-18 juin 1947.	1 liasse
2115.	19-30 juin 1947.	1 liasse
2116.	1-10 juillet 1947.	1 liasse
2117.	11-15 juillet 1947.	1 liasse
2118.	16-23 juillet 1947.	1 liasse
2119.	24-31 juillet 1947.	1 liasse
2120.	1-10 août 1947.	1 liasse
2121.	11-20 août 1947.	1 liasse
2122.	21-31 août 1947.	1 liasse
2123.	1-10 septembre 1947.	1 liasse
2124.	11-20 septembre 1947.	1 liasse
2125.	21-30 septembre 1947.	1 liasse
2126.	1-10 octobre 1947.	1 liasse
2127.	11-21 octobre 1947.	1 liasse
2128.	22-31 octobre 1947.	1 liasse
2129.	1-15 novembre 1947.	1 liasse
2130.	16-30 novembre 1947.	1 liasse
2131.	1-15 décembre 1947.	1 liasse
2132.	16-31 décembre 1947.	1 liasse

2133.	1-10 janvier 1948.	1 liasse
2134.	11-20 janvier 1948.	1 liasse
2135.	21-31 janvier 1948.	1 liasse
2136.	1-10 février 1948.	1 liasse
2137.	11-19 février 1948.	1 liasse
2138.	20-29 février 1948.	1 liasse
2139.	1-12 mars 1948.	1 liasse
2140.	13-20 mars 1948.	1 liasse
2141.	21-31 mars 1948.	1 liasse
2142.	1-15 avril 1948.	1 liasse
2143.	16-30 avril 1948.	1 liasse
2144.	1-21 mai 1948.	1 liasse
2145.	22-31 mai 1948.	1 liasse
2146.	1-15 juin 1948.	1 liasse
2147.	16-30 juin 1948.	1 liasse
2148.	1-9 juillet 1948.	1 liasse
2149.	10-15 juillet 1948.	1 liasse
2150.	16-22 juillet 1948.	1 liasse
2151.	23-31 juillet 1948.	1 liasse
2152.	1-6 août 1948.	1 liasse
2153.	7-13 août 1948.	1 liasse
2154.	14-21 août 1948.	1 liasse
2155.	22-31 août 1948.	1 liasse
2156.	1-7 septembre 1948.	1 liasse
2157.	8-10 septembre 1948.	1 liasse
2158.	11-14 septembre 1948.	1 liasse
2159.	15-23 septembre 1948.	1 liasse
2160.	24-30 septembre 1948.	1 liasse
2161.	1-7 octobre 1948.	1 liasse
2162.	8-15 octobre 1948.	1 liasse
2163.	16-22 octobre 1948.	1 liasse
2164.	23-31 octobre 1948.	1 liasse
2165.	1-10 novembre 1948.	1 liasse
2166.	11-20 novembre 1948.	1 liasse
2167.	21-30 novembre 1948.	1 liasse
2168.	1-10 décembre 1948.	1 liasse
2169.	11-20 décembre 1948.	1 liasse
2170.	21-31 décembre 1948.	1 liasse
2171.	1-10 janvier 1949.	1 liasse
2172.	11-20 janvier 1949.	1 liasse
2173.	21-31 janvier 1949.	1 liasse
2174.	1-15 février 1949.	1 liasse
2175.	16-28 février 1949.	1 liasse
2176.	1-11 mars 1949.	1 liasse
2177.	12-19 mars 1949.	1 liasse
2178.	20-31 mars 1949.	1 liasse
2179.	1-13 avril 1949.	1 liasse
2180.	14-28 avril 1949.	1 liasse

2181.	29-30 avril 1949.	1 liasse
2182.	1-18 mai 1949.	1 liasse
2183.	19-24 mai 1949.	1 liasse
2184.	25-31 mai 1949.	1 liasse
2185.	1-24 juin 1949.	1 liasse
2186.	25-30 juin 1949.	1 liasse
2187.	1-10 juillet 1949.	1 liasse
2188.	11-19 juillet 1949.	1 liasse
2189.	20-31 juillet 1949.	1 liasse
2190.	1-7 août 1949.	1 liasse
2191.	8-11 août 1949.	1 liasse
2192.	12-31 août 1949.	1 liasse
2193.	1-9 septembre 1949.	1 liasse
2194.	10-20 septembre 1949.	1 liasse
2195.	21-30 septembre 1949.	1 liasse
2196.	1-11 octobre 1949.	1 liasse
2197.	12-20 octobre 1949.	1 liasse
2198.	21-31 octobre 1949.	1 liasse
2199.	1-10 novembre 1949.	1 liasse
2200.	11-20 novembre 1949.	1 liasse
2201.	21-30 novembre 1949.	1 liasse
2202.	1-10 décembre 1949.	1 liasse
2203.	11-20 décembre 1949.	1 liasse
2204.	21-31 décembre 1949.	1 liasse
2205.	1-12 janvier 1950.	1 liasse
2206.	13-19 janvier 1950.	1 liasse
2207.	20-31 janvier 1950.	1 liasse
2208.	1-10 février 1950.	1 liasse
2209.	11-19 février 1950.	1 liasse
2210.	20-28 février 1950.	1 liasse
2211.	1-11 mars 1950.	1 liasse
2212.	12-17 mars 1950.	1 liasse
2213.	18-31 mars 1950.	1 liasse
2214.	1-10 avril 1950.	1 liasse
2215.	11-20 avril 1950.	1 liasse
2216.	21-30 avril 1950.	1 liasse
2217.	1-15 mai 1950.	1 liasse
2218.	16-31 mai 1950.	1 liasse
2219.	Juin 1950.	1 liasse
2220.	1-15 juillet 1950.	1 liasse
2221.	16-31 juillet 1950.	1 liasse
2222.	1-15 août 1950.	1 liasse
2223.	16-31 août 1950.	1 liasse
2224.	1-2 septembre 1950.	1 liasse
2225.	3-15 septembre 1950.	1 liasse
2226.	16-26 septembre 1950.	1 liasse
2227.	27-30 septembre 1950.	1 liasse
2228.	1-10 octobre 1950.	1 liasse

2229.	11-20 octobre 1950.	1 liasse
2230.	21-31 octobre 1950.	1 liasse
2231.	1-8 novembre 1950.	1 liasse
2232.	9-15 novembre 1950.	1 liasse
2233.	16-22 novembre 1950.	1 liasse
2234.	23-30 novembre 1950.	1 liasse
2235.	1-10 décembre 1950.	1 liasse
2236.	11-17 décembre 1950.	1 liasse
2237.	18-20 décembre 1950.	1 liasse
2238.	21-22 décembre 1950.	1 liasse
2239.	23-31 décembre 1950.	1 liasse
2240.	1-10 janvier 1951.	1 liasse
2241.	11-19 janvier 1951.	1 liasse
2242.	20-31 janvier 1951.	1 liasse
2243.	1-15 février 1951.	1 liasse
2244.	16-28 février 1951.	1 liasse
2245.	1-3 mars 1951.	1 liasse
2246.	4-18 mars 1951.	1 liasse
2247.	19-31 mars 1951.	1 liasse
2248.	1-9 avril 1951.	1 liasse
2249.	10-20 avril 1951.	1 liasse
2250.	21-30 avril 1951.	1 liasse
2251.	1-15 mai 1951.	1 liasse
2252.	16-31 mai 1951.	1 liasse
2253.	1-14 juin 1951.	1 liasse
2254.	15-20 juin 1951.	1 liasse
2255.	21-30 juin 1951.	1 liasse
2256.	1-15 juillet 1951.	1 liasse
2257.	16-23 juillet 1951.	1 liasse
2258.	24 juillet 1951.	1 liasse
2259.	25-31 juillet 1951.	1 liasse
2260.	1-15 août 1951.	1 liasse
2261.	16-31 août 1951.	1 liasse
2262.	1-10 septembre 1951.	1 liasse
2263.	11-20 septembre 1951.	1 liasse
2264.	21-30 septembre 1951.	1 liasse
2265.	1-13 octobre 1951.	1 liasse
2266.	14-20 octobre 1951.	1 liasse
2267.	21-31 octobre 1951.	1 liasse
2268.	1-10 novembre 1951.	1 liasse
2269.	11-20 novembre 1951.	1 liasse
2270.	21-30 novembre 1951.	1 liasse
2271.	1-12 décembre 1951.	1 liasse
2272.	13-19 décembre 1951.	1 liasse
2273.	20-22 décembre 1951.	1 liasse
2274.	23-31 décembre 1951.	1 liasse
2275.	1-15 janvier 1952.	1 liasse
2276.	16-31 janvier 1952.	1 liasse

2277.	1-15 février 1952.	1 liasse
2278.	16-29 février 1952.	1 liasse
2279.	1-15 mars 1952.	1 liasse
2280.	16-31 mars 1952.	1 liasse
2281.	1-10 avril 1952.	1 liasse
2282.	11-20 avril 1952.	1 liasse
2283.	21-30 avril 1952.	1 liasse
2284.	1-15 mai 1952.	1 liasse
2285.	16-31 mai 1952.	1 liasse
2286.	1-15 juin 1952.	1 liasse
2287.	16-30 juin 1952.	1 liasse
2288.	1-10 juillet 1952.	1 liasse
2289.	11-20 juillet 1952.	1 liasse
2290.	21-31 juillet 1952.	1 liasse
2291.	1-15 août 1952.	1 liasse
2292.	16-31 août 1952.	1 liasse
2293.	1-15 septembre 1952.	1 liasse
2294.	16-30 septembre 1952.	1 liasse
2295.	1-17 octobre 1952.	1 liasse
2296.	18-31 octobre 1952.	1 liasse
2297.	Novembre 1952.	1 liasse
2298.	1-20 décembre 1952.	1 liasse
2299.	21-31 décembre 1952.	1 liasse
2300.	1-15 janvier 1953.	1 liasse
2301.	16-31 janvier 1953.	1 liasse
2302.	Février 1953.	1 liasse
2303.	1-15 mars 1953.	1 liasse
2304.	16-31 mars 1953.	1 liasse
2305.	1-15 avril 1953.	1 liasse
2306.	16-30 avril 1953.	1 liasse
2307.	1-15 mai 1953.	1 liasse
2308.	16-31 mai 1953.	1 liasse
2309.	1-15 juin 1953.	1 liasse
2310.	16-30 juin 1953.	1 liasse
2311.	1-15 juillet 1953.	1 liasse
2312.	16-31 juillet 1953.	1 liasse
2313.	1-15 août 1953.	1 liasse
2314.	16-31 août 1953.	1 liasse
2315.	1-14 septembre 1953.	1 liasse
2316.	15-30 septembre 1953.	1 liasse
2317.	1-15 octobre 1953.	1 liasse
2318.	16-31 octobre 1953.	1 liasse
2319.	1-15 novembre 1953.	1 liasse
2320.	16-30 novembre 1953.	1 liasse
2321.	1-15 décembre 1953.	1 liasse
2322.	16-31 décembre 1953.	1 liasse
2323.	1-15 janvier 1954.	1 liasse
2324.	16-31 janvier 1954.	1 liasse

2325.	1-15 février 1954.	1 liasse
2326.	16-28 février 1954.	1 liasse
2327.	1-15 mars 1954.	1 liasse
2328.	16-31 mars 1954.	1 liasse
2329.	1-15 avril 1954.	1 liasse
2330.	16-30 avril 1954.	1 liasse
2331.	1-15 mai 1954.	1 liasse
2332.	16-31 mai 1954.	1 liasse
2333.	1-15 juin 1954.	1 liasse
2334.	16-30 juin 1954.	1 liasse
2335.	1-14 juillet 1954.	1 liasse
2336.	15-31 juillet 1954.	1 liasse
2337.	1-10 août 1954.	1 liasse
2338.	11-25 août 1954.	1 liasse
2339.	26-31 août 1954.	1 liasse
2340.	1-15 septembre 1954.	1 liasse
2341.	16-30 septembre 1954.	1 liasse
2342.	1-10 octobre 1954.	1 liasse
2343.	11-20 octobre 1954.	1 liasse
2344.	21-31 octobre 1954.	1 liasse
2345.	1-12 novembre 1954.	1 liasse
2346.	13-20 novembre 1954.	1 liasse
2347.	21-30 novembre 1954.	1 liasse
2348.	1-15 décembre 1954.	1 liasse
2349.	16-31 décembre 1954.	1 liasse
2350.	1-17 janvier 1955.	1 liasse
2351.	18-31 janvier 1955.	1 liasse
2352.	1-15 février 1955.	1 liasse
2353.	16-28 février 1955.	1 liasse
2354.	1-15 mars 1955.	1 liasse
2355.	16-31 mars 1955.	1 liasse
2356.	1-10 avril 1955.	1 liasse
2357.	11-20 avril 1955.	1 liasse
2358.	21-30 avril 1955.	1 liasse
2359.	1-10 mai 1955.	1 liasse
2360.	11-27 mai 1955.	1 liasse
2361.	28-31 mai 1955.	1 liasse
2362.	1-15 juin 1955.	1 liasse
2363.	16-30 juin 1955.	1 liasse
2364.	1-15 juillet 1955.	1 liasse
2365.	16-31 juillet 1955.	1 liasse
2366.	1-15 août 1955.	1 liasse
2367.	16-31 août 1955.	1 liasse
2368.	1-10 septembre 1955.	1 liasse
2369.	11-20 septembre 1955.	1 liasse
2370.	21-30 septembre 1955.	1 liasse
2371.	1-15 octobre 1955.	1 liasse
2372.	16-31 octobre 1955.	1 liasse

2373.	1-15 novembre 1955.	1 liasse
2374.	16-30 novembre 1955.	1 liasse
2375.	1-10 décembre 1955.	1 liasse
2376.	11-20 décembre 1955.	1 liasse
2377.	21-31 décembre 1955.	1 liasse
2378.	1-15 janvier 1956.	1 liasse
2379.	16-31 janvier 1956.	1 liasse
2380.	1-10 février 1956.	1 liasse
2381.	11-20 février 1956.	1 liasse
2382.	21-29 février 1956.	1 liasse
2383.	1-15 mars 1956.	1 liasse
2384.	16-31 mars 1956.	1 liasse
2385.	1-15 avril 1956.	1 liasse
2386.	16-30 avril 1956.	1 liasse
2387.	1-15 mai 1956.	1 liasse
2388.	16-31 mai 1956.	1 liasse
2389.	1-15 juin 1956.	1 liasse
2390.	16-30 juin 1956.	1 liasse
2391.	1-13 juillet 1956.	1 liasse
2392.	14-20 juillet 1956.	1 liasse
2393.	21-31 juillet 1956.	1 liasse
2394.	1-15 août 1956.	1 liasse
2395.	16-31 août 1956.	1 liasse
2396.	Septembre 1956.	1 liasse
2397.	1-20 octobre 1956.	1 liasse
2398.	21-31 octobre 1956.	1 liasse
2399.	1-19 novembre 1956.	1 liasse
2400.	20-30 novembre 1956.	1 liasse
2401.	1-15 décembre 1956.	1 liasse
2402.	16-31 décembre 1956.	1 liasse
2403.	1-15 janvier 1957.	1 liasse
2404.	16-31 janvier 1957.	1 liasse
2405.	1-15 février 1957.	1 liasse
2406.	16-28 février 1957.	1 liasse
2407.	1-10 mars 1957.	1 liasse
2408.	11-20 mars 1957.	1 liasse
2409.	21-31 mars 1957.	1 liasse
2410.	1-10 avril 1957.	1 liasse
2411.	11-20 avril 1957.	1 liasse
2412.	21-30 avril 1957.	1 liasse
2413.	1-10 mai 1957.	1 liasse
2414.	11-20 mai 1957.	1 liasse
2415.	21-31 mai 1957.	1 liasse
2416.	1-10 juin 1957.	1 liasse
2417.	11-20 juin 1957.	1 liasse
2418.	21-30 juin 1957.	1 liasse
2419.	1-15 juillet 1957.	1 liasse
2420.	16-31 juillet 1957.	1 liasse

2421.	1-10 août 1957.	1 liasse
2422.	11-19 août 1957.	1 liasse
2423.	20-31 août 1957.	1 liasse
2424.	1-10 septembre 1957.	1 liasse
2425.	11-15 septembre 1957.	1 liasse
2426.	16-30 septembre 1957.	1 liasse
2427.	1-10 octobre 1957.	1 liasse
2428.	11-20 octobre 1957.	1 liasse
2429.	21-31 octobre 1957.	1 liasse
2430.	1-15 novembre 1957.	1 liasse
2431.	16-30 novembre 1957.	1 liasse
2432.	1-15 décembre 1957.	1 liasse
2433.	16-31 décembre 1957.	1 liasse
2434.	1-10 janvier 1958.	1 liasse
2435.	11-20 janvier 1958.	1 liasse
2436.	21-31 janvier 1958.	1 liasse
2437.	1-15 février 1958.	1 liasse
2438.	16-28 février 1958.	1 liasse
2439.	1-10 mars 1958.	1 liasse
2440.	11-20 mars 1958.	1 liasse
2441.	21-31 mars 1958.	1 liasse
2442.	1-10 avril 1958.	1 liasse
2443.	11-20 avril 1958.	1 liasse
2444.	21-30 avril 1958.	1 liasse
2445.	1-10 mai 1958.	1 liasse
2446.	11-23 mai 1958.	1 liasse
2447.	24-31 mai 1958.	1 liasse
2448.	1-10 juin 1958.	1 liasse
2449.	11-20 juin 1958.	1 liasse
2450.	21-30 juin 1958.	1 liasse
2451.	1-10 juillet 1958.	1 liasse
2452.	11-20 juillet 1958.	1 liasse
2453.	21-31 juillet 1958.	1 liasse
2454.	1-20 août 1958.	1 liasse
2455.	21-31 août 1958.	1 liasse
2456.	1-12 septembre 1958.	1 liasse
2457.	13-24 septembre 1958.	1 liasse
2458.	25-30 septembre 1958.	1 liasse
2459.	1-10 octobre 1958.	1 liasse
2460.	11-20 octobre 1958.	1 liasse
2461.	21-31 octobre 1958.	1 liasse
2462.	1-13 novembre 1958.	1 liasse
2463.	14-21 novembre 1958.	1 liasse
2464.	22-30 novembre 1958.	1 liasse
2465.	1-11 décembre 1958.	1 liasse
2466.	12-22 décembre 1958.	1 liasse
2467.	23-31 décembre 1958.	1 liasse
2468.	1-15 janvier 1959.	1 liasse

2469.	16-31 janvier 1959.	1 liasse
2470.	1-15 février 1959.	1 liasse
2471.	16-28 février 1959.	1 liasse
2472.	1-15 mars 1959.	1 liasse
2473.	16-31 mars 1959.	1 liasse
2474.	1-15 avril 1959.	1 liasse
2475.	16-30 avril 1959.	1 liasse
2476.	1-15 mai 1959.	1 liasse
2477.	16-31 mai 1959.	1 liasse
2478.	1-15 juin 1959.	1 liasse
2479.	16-30 juin 1959.	1 liasse
2480.	1-9 juillet 1959.	1 liasse
2481.	10-31 juillet 1959.	1 liasse
2482.	1-15 août 1959.	1 liasse
2483.	16-31 août 1959.	1 liasse
2484.	1-16 septembre 1959.	1 liasse
2485.	17-30 septembre 1959.	1 liasse
2486.	1-17 octobre 1959.	1 liasse
2487.	18-31 octobre 1959.	1 liasse
2488.	1-10 novembre 1959.	1 liasse
2489.	11-20 novembre 1959.	1 liasse
2490.	21-30 novembre 1959.	1 liasse
2491.	1-23 décembre 1959.	1 liasse
2492.	24-31 décembre 1959.	1 liasse
2493.	1-15 janvier 1960.	1 liasse
2494.	16-31 janvier 1960.	1 liasse
2495.	1-15 février 1960.	1 liasse
2496.	16-29 février 1960.	1 liasse
2497.	1-9 mars 1960.	1 liasse
2498.	10-23 mars 1960.	1 liasse
2499.	24-31 mars 1960.	1 liasse
2500.	1-15 avril 1960.	1 liasse
2501.	16-30 avril 1960.	1 liasse
2502.	1-15 mai 1960.	1 liasse
2503.	16-31 mai 1960.	1 liasse
2504.	1-13 juin 1960.	1 liasse
2505.	14-25 juin 1960.	1 liasse
2506.	26-30 juin 1960.	1 liasse
2507.	1-15 juillet 1960.	1 liasse
2508.	16-31 juillet 1960.	1 liasse
2509.	1-15 août 1960.	1 liasse
2510.	16-31 août 1960.	1 liasse
2511.	1-15 septembre 1960.	1 liasse
2512.	16-30 septembre 1960.	1 liasse
2513.	Octobre 1960.	1 liasse
2514.	1-15 novembre 1960.	1 liasse
2515.	16-30 novembre 1960.	1 liasse
2516.	1-15 décembre 1960.	1 liasse

2517.	16-31 décembre 1960.	1 liasse
2518.	1-15 janvier 1961.	1 liasse
2519.	16-31 janvier 1961.	1 liasse
2520.	1-15 février 1961.	1 liasse
2521.	16-28 février 1961.	1 liasse
2522.	1-15 mars 1961.	1 liasse
2523.	16-31 mars 1961.	1 liasse
2524.	1-19 avril 1961.	1 liasse
2525.	20-30 avril 1961.	1 liasse
2526.	Mai 1961.	1 liasse
2527.	Juin 1961.	1 liasse
2528.	1-15 juillet 1961.	1 liasse
2529.	16-31 juillet 1961.	1 liasse
2530.	1-23 août 1961.	1 liasse
2531.	24-31 août 1961.	1 liasse
2532.	1-15 septembre 1961.	1 liasse
2533.	16-30 septembre 1961.	1 liasse
2534.	1-15 octobre 1961.	1 liasse
2535.	16-31 octobre 1961.	1 liasse
2536.	1-15 novembre 1961.	1 liasse
2537.	16-30 novembre 1961.	1 liasse
2538.	1-15 décembre 1961.	1 liasse
2539.	16-31 décembre 1961.	1 liasse
2540.	1-15 janvier 1962.	1 liasse
2541.	16-31 janvier 1962.	1 liasse
2542.	1-15 février 1962.	1 liasse
2543.	16-28 février 1962.	1 liasse
2544.	1-10 mars 1962.	1 liasse
2545.	11-20 mars 1962.	1 liasse
2546.	21-31 mars 1962.	1 liasse
2547.	1-15 avril 1962.	1 liasse
2548.	16-30 avril 1962.	1 liasse
2549.	1-15 mai 1962.	1 liasse
2550.	16-31 mai 1962.	1 liasse
2551.	1-15 juin 1962.	1 liasse
2552.	16-30 juin 1962.	1 liasse
2553.	1-15 juillet 1962.	1 liasse
2554.	16-31 juillet 1962.	1 liasse
2555.	1-15 août 1962.	1 liasse
2556.	16-31 août 1962.	1 liasse
2557.	1-10 septembre 1962.	1 liasse
2558.	11-20 septembre 1962.	1 liasse
2559.	21-30 septembre 1962.	1 liasse
2560.	1-15 octobre 1962.	1 liasse
2561.	16-31 octobre 1962.	1 liasse
2562.	1-19 novembre 1962.	1 liasse
2563.	20-30 novembre 1962.	1 liasse
2564.	1-10 décembre 1962.	1 liasse

2565.	11-20 décembre 1962.	1 liasse
2566.	21-31 décembre 1962.	1 liasse
2567.	1-10 janvier 1963.	1 liasse
2568.	11-20 janvier 1963.	1 liasse
2569.	21-31 janvier 1963.	1 liasse
2570.	1-15 février 1963.	1 liasse
2571.	16-28 février 1963.	1 liasse
2572.	1-15 mars 1963.	1 liasse
2573.	16-31 mars 1963.	1 liasse
2574.	1-15 avril 1963.	1 liasse
2575.	16-30 avril 1963.	1 liasse
2576.	1-10 mai 1963.	1 liasse
2577.	11-20 mai 1963.	1 liasse
2578.	21-31 mai 1963.	1 liasse
2579.	1-15 juin 1963.	1 liasse
2580.	16-30 juin 1963.	1 liasse
2581.	1-15 juillet 1963.	1 liasse
2582.	16-31 juillet 1963.	1 liasse
2583.	1-15 août 1963.	1 liasse
2584.	16-31 août 1963.	1 liasse
2585.	1-15 septembre 1963.	1 liasse
2586.	16-30 septembre 1963.	1 liasse
2587.	1-10 octobre 1963.	1 liasse
2588.	11-20 octobre 1963.	1 liasse
2589.	21-31 octobre 1963.	1 liasse
2590.	1-15 novembre 1963.	1 liasse
2591.	16-30 novembre 1963.	1 liasse
2592.	1-15 décembre 1963.	1 liasse
2593.	16-31 décembre 1963.	1 liasse
2594.	1-15 janvier 1964.	1 liasse
2595.	16-31 janvier 1964.	1 liasse
2596.	1-15 février 1964.	1 liasse
2597.	16-29 février 1964.	1 liasse
2598.	1-15 mars 1964.	1 liasse
2599.	16-31 mars 1964.	1 liasse
2600.	1-16 avril 1964.	1 liasse
2601.	17-30 avril 1964.	1 liasse
2602.	1-15 mai 1964.	1 liasse
2603.	16-31 mai 1964.	1 liasse
2604.	1-15 juin 1964.	1 liasse
2605.	16-30 juin 1964.	1 liasse
2606.	1-15 juillet 1964.	1 liasse
2607.	16-31 juillet 1964.	1 liasse
2608.	1-15 août 1964.	1 liasse
2609.	16-31 août 1964.	1 liasse
2610.	1-15 septembre 1964.	1 liasse
2611.	16-30 septembre 1964.	1 liasse
2612.	1-15 octobre 1964.	1 liasse

2613.	16-31 octobre 1964.	1 liasse
2614.	1-15 novembre 1964.	1 liasse
2615.	16-30 novembre 1964.	1 liasse
2616.	1-15 décembre 1964.	1 liasse
2617.	16-31 décembre 1964.	1 liasse
2618.	1-15 janvier 1965.	1 liasse
2619.	16-31 janvier 1965.	1 liasse
2620.	1-15 février 1965.	1 liasse
2621.	16-28 février 1965.	1 liasse
2622.	1-13 mars 1965.	1 liasse
2623.	14-23 mars 1965.	1 liasse
2624.	24-31 mars 1965.	1 liasse
2625.	1-10 avril 1965.	1 liasse
2626.	11-20 avril 1965.	1 liasse
2627.	21-30 avril 1965.	1 liasse
2628.	1-10 mai 1965.	1 liasse
2629.	11-20 mai 1965.	1 liasse
2630.	21-31 mai 1965.	1 liasse
2631.	1-10 juin 1965.	1 liasse
2632.	11-20 juin 1965.	1 liasse
2633.	21-30 juin 1965.	1 liasse
2634.	1-7 juillet 1965.	1 liasse
2635.	8-13 juillet 1965.	1 liasse
2636.	14-25 juillet 1965.	1 liasse
2637.	26-31 juillet 1965.	1 liasse
2638.	1-10 août 1965.	1 liasse
2639.	11-20 août 1965.	1 liasse
2640.	21-31 août 1965.	1 liasse
2641.	1-9 septembre 1965.	1 liasse
2642.	10-15 septembre 1965.	1 liasse
2643.	16-22 septembre 1965.	1 liasse
2644.	23-30 septembre 1965.	1 liasse
2645.	1-12 octobre 1965.	1 liasse
2646.	13-21 octobre 1965.	1 liasse
2647.	22-31 octobre 1965.	1 liasse
2648.	1-11 novembre 1965.	1 liasse
2649.	12-20 novembre 1965.	1 liasse
2650.	21-30 novembre 1965.	1 liasse
2651.	1-8 décembre 1965.	1 liasse
2652.	9-15 décembre 1965.	1 liasse
2653.	16-24 décembre 1965.	1 liasse
2654.	25-31 décembre 1965.	1 liasse
2655.	1-8 janvier 1966.	1 liasse
2656.	9-16 janvier 1966.	1 liasse
2657.	17-24 janvier 1966.	1 liasse
2658.	25-31 janvier 1966.	1 liasse
2659.	1-5 février 1966.	1 liasse
2660.	6-9 février 1966.	1 liasse

2661.	10-16 février 1966.	1 liasse
2662.	17-22 février 1966.	1 liasse
2663.	23-28 février 1966.	1 liasse
2664.	1-8 mars 1966.	1 liasse
2665.	9-16 mars 1966.	1 liasse
2666.	17-24 mars 1966.	1 liasse
2667.	25-31 mars 1966.	1 liasse
2668.	1-8 avril 1966.	1 liasse
2669.	9-15 avril 1966.	1 liasse
2670.	16-24 avril 1966.	1 liasse
2671.	25-30 avril 1966.	1 liasse
2672.	1-8 mai 1966.	1 liasse
2673.	9-16 mai 1966.	1 liasse
2674.	17-24 mai 1966.	1 liasse
2675.	25-31 mai 1966.	1 liasse
2676.	1-9 juin 1966.	1 liasse
2677.	10-16 juin 1966.	1 liasse
2678.	17-30 juin 1966.	1 liasse
2679.	1-7 juillet 1966.	1 liasse
2680.	8-16 juillet 1966.	1 liasse
2681.	17-22 juillet 1966.	1 liasse
2682.	23-31 juillet 1966.	1 liasse
2683.	1-10 août 1966.	1 liasse
2684.	11-20 août 1966.	1 liasse
2685.	21-31 août 1966.	1 liasse
2686.	1-8 septembre 1966.	1 liasse
2687.	9-16 septembre 1966.	1 liasse
2688.	17-24 septembre 1966.	1 liasse
2689.	25-30 septembre 1966.	1 liasse
2690.	1-8 octobre 1966.	1 liasse
2691.	9-15 octobre 1966.	1 liasse
2692.	16-22 octobre 1966.	1 liasse
2693.	23-31 octobre 1966.	1 liasse
2694.	1-9 novembre 1966.	1 liasse
2695.	10-16 novembre 1966.	1 liasse
2696.	17-24 novembre 1966.	1 liasse
2697.	25-30 novembre 1966.	1 liasse
2698.	1-8 décembre 1966.	1 liasse
2699.	9-16 décembre 1966.	1 liasse
2700.	17-24 décembre 1966.	1 liasse
2701.	25-31 décembre 1966.	1 liasse
2702.	1-8 janvier 1967.	1 liasse
2703.	9-16 janvier 1967.	1 liasse
2704.	17-24 janvier 1967.	1 liasse
2705.	25-31 janvier 1967.	1 liasse
2706.	1-8 février 1967.	1 liasse
2707.	9-16 février 1967.	1 liasse
2708.	17-24 février 1967.	1 liasse

2709.	25-28 février 1967.	1 liasse
2710.	1-8 mars 1967.	1 liasse
2711.	9-16 mars 1967.	1 liasse
2712.	17-22 mars 1967.	1 liasse
2713.	23-31 mars 1967.	1 liasse
2714.	1-8 avril 1967.	1 liasse
2715.	9-16 avril 1967.	1 liasse
2716.	17-24 avril 1967.	1 liasse
2717.	25-30 avril 1967.	1 liasse
2718.	1-15 mai 1967.	1 liasse
2719.	16-25 mai 1967.	1 liasse
2720.	26-31 mai 1967.	1 liasse
2721.	1-6 juin 1967.	1 liasse
2722.	7-16 juin 1967.	1 liasse
2723.	17-24 juin 1967.	1 liasse
2724.	25-30 juin 1967.	1 liasse
2725.	1-8 juillet 1967.	1 liasse
2726.	9-16 juillet 1967.	1 liasse
2727.	17-24 juillet 1967.	1 liasse
2728.	25-31 juillet 1967.	1 liasse
2729.	1-8 août 1967.	1 liasse
2730.	9-16 août 1967.	1 liasse
2731.	17-24 août 1967.	1 liasse
2732.	25-31 août 1967.	1 liasse
2733.	1-10 septembre 1967.	1 liasse
2734.	11-20 septembre 1967.	1 liasse
2735.	21-30 septembre 1967.	1 liasse
2736.	1-8 octobre 1967.	1 liasse
2737.	9-16 octobre 1967.	1 liasse
2738.	17-24 octobre 1967.	1 liasse
2739.	25-31 octobre 1967.	1 liasse
2740.	1-8 novembre 1967.	1 liasse
2741.	9-16 novembre 1967.	1 liasse
2742.	17-24 novembre 1967.	1 liasse
2743.	25-30 novembre 1967.	1 liasse
2744.	1-8 décembre 1967.	1 liasse
2745.	9-16 décembre 1967.	1 liasse
2746.	17-24 décembre 1967.	1 liasse
2747.	25-31 décembre 1967.	1 liasse
2748.	1-8 janvier 1968.	1 liasse
2749.	9-16 janvier 1968.	1 liasse
2750.	17-24 janvier 1968.	1 liasse
2751.	25-31 janvier 1968.	1 liasse
2752.	1-8 février 1968.	1 liasse
2753.	9-16 février 1968.	1 liasse
2754.	17-24 février 1968.	1 liasse
2755.	25-29 février 1968.	1 liasse
2756.	1-7 mars 1968.	1 liasse

2757.	8-20 mars 1968.	1 liasse
2758.	21-26 mars 1968.	1 liasse
2759.	27-31 mars 1968.	1 liasse
2760.	1-8 avril 1968.	1 liasse
2761.	9-16 avril 1968.	1 liasse
2762.	17-24 avril 1968.	1 liasse
2763.	25-30 avril 1968.	1 liasse
2764.	1-9 mai 1968.	1 liasse
2765.	10-17 mai 1968.	1 liasse
2766.	18-27 mai 1968.	1 liasse
2767.	28-31 mai 1968.	1 liasse
2768.	1-8 juin 1968.	1 liasse
2769.	9-16 juin 1968.	1 liasse
2770.	17-24 juin 1968.	1 liasse
2771.	25-30 juin 1968.	1 liasse
2772.	1-8 juillet 1968.	1 liasse
2773.	9-16 juillet 1968.	1 liasse
2774.	17-24 juillet 1968.	1 liasse
2775.	25-31 juillet 1968.	1 liasse
2776.	1-6 août 1968.	1 liasse
2777.	7-11 août 1968.	1 liasse
2778.	12-24 août 1968.	1 liasse
2779.	25-31 août 1968.	1 liasse
2780.	1-8 septembre 1968.	1 liasse
2781.	9-16 septembre 1968.	1 liasse
2782.	17-24 septembre 1968.	1 liasse
2783.	25-30 septembre 1968.	1 liasse
2784.	1-8 octobre 1968.	1 liasse
2785.	9-16 octobre 1968.	1 liasse
2786.	17-24 octobre 1968.	1 liasse
2787.	25-31 octobre 1968.	1 liasse
2788.	1-8 novembre 1968.	1 liasse
2789.	9-16 novembre 1968.	1 liasse
2790.	17-24 novembre 1968.	1 liasse
2791.	25-30 novembre 1968.	1 liasse
2792.	1-8 décembre 1968.	1 liasse
2793.	9-16 décembre 1968.	1 liasse
2794.	17-24 décembre 1968.	1 liasse
2795.	25-31 décembre 1968.	1 liasse
2796.	1-3 janvier 1969.	1 liasse
2797.	4-8 janvier 1969.	1 liasse
2798.	9-19 janvier 1969.	1 liasse
2799.	20-31 janvier 1969.	1 liasse
2800.	1-6 février 1969.	1 liasse
2801.	7-16 février 1969.	1 liasse
2802.	17-24 février 1969.	1 liasse
2803.	25-28 février 1969.	1 liasse
2804.	1-8 mars 1969.	1 liasse

2805.	9-16 mars 1969.	1 liasse
2806.	17-31 mars 1969.	1 liasse
2807.	1-10 avril 1969.	1 liasse
2808.	11-20 avril 1969.	1 liasse
2809.	21-30 avril 1969.	1 liasse
2810.	1-8 mai 1969.	1 liasse
2811.	9-16 mai 1969.	1 liasse
2812.	17-24 mai 1969.	1 liasse
2813.	25-31 mai 1969.	1 liasse
2814.	1-8 juin 1969.	1 liasse
2815.	9-16 juin 1969.	1 liasse
2816.	17-24 juin 1969.	1 liasse
2817.	25-30 juin 1969.	1 liasse
2818.	1-8 juillet 1969.	1 liasse
2819.	9-16 juillet 1969.	1 liasse
2820.	17-24 juillet 1969.	1 liasse
2821.	25-31 juillet 1969.	1 liasse
2822.	1-8 août 1969.	1 liasse
2823.	9-16 août 1969.	1 liasse
2824.	17-24 août 1969.	1 liasse
2825.	25-31 août 1969.	1 liasse
2826.	1-8 septembre 1969.	1 liasse
2827.	9-16 septembre 1969.	1 liasse
2828.	17-24 septembre 1969.	1 liasse
2829.	25-30 septembre 1969.	1 liasse
2830.	1-8 octobre 1969.	1 liasse
2831.	9-16 octobre 1969.	1 liasse
2832.	17-24 octobre 1969.	1 liasse
2833.	25-31 octobre 1969.	1 liasse
2834.	1-11 novembre 1969.	1 liasse
2835.	12-20 novembre 1969.	1 liasse
2836.	21-23 novembre 1969.	1 liasse
2837.	24-30 novembre 1969.	1 liasse
2838.	1-10 décembre 1969.	1 liasse
2839.	11-18 décembre 1969.	1 liasse
2840.	19-24 décembre 1969.	1 liasse
2841.	25-31 décembre 1969.	1 liasse
2842.	1-8 janvier 1970.	1 liasse
2843.	9-16 janvier 1970.	1 liasse
2844.	17-24 janvier 1970.	1 liasse
2845.	25-31 janvier 1970.	1 liasse
2846.	1-5 février 1970.	1 liasse
2847.	6-9 février 1970.	1 liasse
2848.	10-28 février 1970.	1 liasse
2849.	1-5 mars 1970.	1 liasse
2850.	6-16 mars 1970.	1 liasse
2851.	17-24 mars 1970.	1 liasse
2852.	25-31 mars 1970.	1 liasse

2853.	1-8 avril 1970.	1 liasse
2854.	9-16 avril 1970.	1 liasse
2855.	17-24 avril 1970.	1 liasse
2856.	25-30 avril 1970.	1 liasse
2857.	1-8 mai 1970.	1 liasse
2858.	9-16 mai 1970.	1 liasse
2859.	17-24 mai 1970.	1 liasse
2860.	25-31 mai 1970.	1 liasse
2861.	1-8 juin 1970.	1 liasse
2862.	9-16 juin 1970.	1 liasse
2863.	17-24 juin 1970.	1 liasse
2864.	25-30 juin 1970.	1 liasse
2865.	1-8 juillet 1970.	1 liasse
2866.	9-16 juillet 1970.	1 liasse
2867.	17-24 juillet 1970.	1 liasse
2868.	25-31 juillet 1970.	1 liasse
2869.	1-9 août 1970.	1 liasse
2870.	10-20 août 1970.	1 liasse
2871.	21-26 août 1970.	1 liasse
2872.	27-31 août 1970.	1 liasse
2873.	1-10 septembre 1970.	1 liasse
2874.	11-20 septembre 1970.	1 liasse
2875.	21-30 septembre 1970.	1 liasse
2876.	1-12 octobre 1970.	1 liasse
2877.	13-21 octobre 1970.	1 liasse
2878.	22-31 octobre 1970.	1 liasse
2879.	1-10 novembre 1970.	1 liasse
2880.	11-20 novembre 1970.	1 liasse
2881.	21-30 novembre 1970.	1 liasse
2882.	1-5 décembre 1970.	1 liasse
2883.	6-16 décembre 1970.	1 liasse
2884.	17-18 décembre 1970.	1 liasse
2885.	19-31 décembre 1970.	1 liasse
2886.	1-10 janvier 1971.	1 liasse
2887.	11-20 janvier 1971.	1 liasse
2888.	21-31 janvier 1971.	1 liasse
2889.	1-10 février 1971.	1 liasse
2890.	11-20 février 1971.	1 liasse
2891.	21-28 février 1971.	1 liasse
2892.	1-10 mars 1971.	1 liasse
2893.	11-20 mars 1971.	1 liasse
2894.	21-31 mars 1971.	1 liasse
2895.	1-15 avril 1971.	1 liasse
2896.	16-30 avril 1971.	1 liasse
2897.	1-10 mai 1971.	1 liasse
2898.	11-20 mai 1971.	1 liasse
2899.	21-31 mai 1971.	1 liasse
2900.	1-15 juin 1971.	1 liasse

2901.	16-30 juin 1971.	1 liasse
2902.	1-15 juillet 1971.	1 liasse
2903.	16-31 juillet 1971.	1 liasse
2904.	1-13 août 1971.	1 liasse
2905.	14-18 août 1971.	1 liasse
2906.	19-31 août 1971.	1 liasse
2907.	1-13 septembre 1971.	1 liasse
2908.	14-20 septembre 1971.	1 liasse
2909.	21-30 septembre 1971.	1 liasse
2910.	1-10 octobre 1971.	1 liasse
2911.	11-20 octobre 1971.	1 liasse
2912.	21-31 octobre 1971.	1 liasse
2913.	1-10 novembre 1971.	1 liasse
2914.	11-20 novembre 1971.	1 liasse
2915.	21-30 novembre 1971.	1 liasse
2916.	1-10 décembre 1971.	1 liasse
2917.	11-20 décembre 1971.	1 liasse
2918.	21-31 décembre 1971.	1 liasse
2919.	1-18 janvier 1972.	1 liasse
2920.	19-31 janvier 1972.	1 liasse
2921.	1-10 février 1972.	1 liasse
2922.	11-20 février 1972.	1 liasse
2923.	21-29 février 1972.	1 liasse
2924.	1-14 mars 1972.	1 liasse
2925.	15-20 mars 1972.	1 liasse
2926.	21-31 mars 1972.	1 liasse
2927.	1-10 avril 1972.	1 liasse
2928.	11-20 avril 1972.	1 liasse
2929.	21-30 avril 1972.	1 liasse
2930.	1-8 mai 1972.	1 liasse
2931.	9-21 mai 1972.	1 liasse
2932.	22-31 mai 1972.	1 liasse
2933.	1-7 juin 1972.	1 liasse
2934.	8-20 juin 1972.	1 liasse
2935.	21-30 juin 1972.	1 liasse
2936.	1-10 juillet 1972.	1 liasse
2937.	11-20 juillet 1972.	1 liasse
2938.	21-31 juillet 1972.	1 liasse
2939.	1-10 août 1972.	1 liasse
2940.	11-20 août 1972.	1 liasse
2941.	21-31 août 1972.	1 liasse
2942.	1-15 septembre 1972.	1 liasse
2943.	16-30 septembre 1972.	1 liasse
2944.	1-6 octobre 1972.	1 liasse
2945.	7-18 octobre 1972.	1 liasse
2946.	19-31 octobre 1972.	1 liasse
2947.	1-15 novembre 1972.	1 liasse
2948.	16-30 novembre 1972.	1 liasse

2949.	1-10 décembre 1972.	1 liasse
2950.	11-20 décembre 1972.	1 liasse
2951.	21-31 décembre 1972.	1 liasse
2952.	1-12 janvier 1973.	1 liasse
2953.	13-17 janvier 1973.	1 liasse
2954.	18-31 janvier 1973.	1 liasse
2955.	1-10 février 1973.	1 liasse
2956.	11-16 février 1973.	1 liasse
2957.	17-28 février 1973.	1 liasse
2958.	1-10 mars 1973.	1 liasse
2959.	11-20 mars 1973.	1 liasse
2960.	21-31 mars 1973.	1 liasse
2961.	1-10 avril 1973.	1 liasse
2962.	11-20 avril 1973.	1 liasse
2963.	21-30 avril 1973.	1 liasse
2964.	1-10 mai 1973.	1 liasse
2965.	11-20 mai 1973.	1 liasse
2966.	21-31 mai 1973.	1 liasse
2967.	1-15 juin 1973.	1 liasse
2968.	16-30 juin 1973.	1 liasse
2969.	1-17 juillet 1973.	1 liasse
2970.	18-24 juillet 1973.	1 liasse
2971.	25-31 juillet 1973.	1 liasse
2972.	1-8 août 1973.	1 liasse
2973.	9-20 août 1973.	1 liasse
2974.	21-31 août 1973.	1 liasse
2975.	1-15 septembre 1973.	1 liasse
2976.	16-30 septembre 1973.	1 liasse
2977.	1-8 octobre 1973.	1 liasse
2978.	9-16 octobre 1973.	1 liasse
2979.	17-31 octobre 1973.	1 liasse
2980.	1-17 novembre 1973.	1 liasse
2981.	18-24 novembre 1973.	1 liasse
2982.	25-30 novembre 1973.	1 liasse
2983.	1-10 décembre 1973.	1 liasse
2984.	11-20 décembre 1973.	1 liasse
2985.	21-31 décembre 1973.	1 liasse
2986.	1-10 janvier 1974.	1 liasse
2987.	11-27 janvier 1974.	1 liasse
2988.	28-31 janvier 1974.	1 liasse
2989.	1-15 février 1974.	1 liasse
2990.	16-28 février 1974.	1 liasse
2991.	1-10 mars 1974.	1 liasse
2992.	11-25 mars 1974.	1 liasse
2993.	26-31 mars 1974.	1 liasse
2994.	1-15 avril 1974.	1 liasse
2995.	16-30 avril 1974.	1 liasse
2996.	1-15 mai 1974.	1 liasse

2997.	16-31 mai 1974.	1 liasse
2998.	1-15 juin 1974.	1 liasse
2999.	16-30 juin 1974.	1 liasse
3000.	1-8 juillet 1974.	1 liasse
3001.	9-16 juillet 1974.	1 liasse
3002.	17-25 juillet 1974.	1 liasse
3003.	26-31 juillet 1974.	1 liasse
3004.	1-8 août 1974.	1 liasse
3005.	9-16 août 1974.	1 liasse
3006.	17-27 août 1974.	1 liasse
3007.	28-31 août 1974.	1 liasse
3008.	1-8 septembre 1974.	1 liasse
3009.	9-17 septembre 1974.	1 liasse
3010.	18-30 septembre 1974.	1 liasse
3011.	1-8 octobre 1974.	1 liasse
3012.	9-17 octobre 1974.	1 liasse
3013.	18-28 octobre 1974.	1 liasse
3014.	29-31 octobre 1974.	1 liasse
3015.	1-10 novembre 1974.	1 liasse
3016.	11-20 novembre 1974.	1 liasse
3017.	21-30 novembre 1974.	1 liasse
3018.	1-10 décembre 1974.	1 liasse
3019.	11-20 décembre 1974.	1 liasse
3020.	21-31 décembre 1974.	1 liasse
3021.	1-8 janvier 1975.	1 liasse
3022.	9-13 janvier 1975.	1 liasse
3023.	14-15 janvier 1975.	1 liasse
3024.	16-24 janvier 1975.	1 liasse
3025.	25-31 janvier 1975.	1 liasse
3026.	1-10 février 1975.	1 liasse
3027.	11-20 février 1975.	1 liasse
3028.	21-28 février 1975.	1 liasse
3029.	1-10 mars 1975.	1 liasse
3030.	11-20 mars 1975.	1 liasse
3031.	21-31 mars 1975.	1 liasse
3032.	1-15 avril 1975.	1 liasse
3033.	16-30 avril 1975.	1 liasse
3034.	1-15 mai 1975.	1 liasse
3035.	16-31 mai 1975.	1 liasse
3036.	1-10 juin 1975.	1 liasse
3037.	11-20 juin 1975.	1 liasse
3038.	21-30 juin 1975.	1 liasse
3039.	1-10 juillet 1975.	1 liasse
3040.	11-21 juillet 1975.	1 liasse
3041.	22-27 juillet 1975.	1 liasse
3042.	28-31 juillet 1975.	1 liasse
3043.	1-10 août 1975.	1 liasse
3044.	11-20 août 1975.	1 liasse

3045.	21-31 août 1975.	1 liasse
3046.	1-10 septembre 1975.	1 liasse
3047.	11-20 septembre 1975.	1 liasse
3048.	21-30 septembre 1975.	1 liasse
3049.	1-9 octobre 1975.	1 liasse
3050.	10-20 octobre 1975.	1 liasse
3051.	21-31 octobre 1975.	1 liasse
3052.	1-16 novembre 1975.	1 liasse
3053.	17-22 novembre 1975.	1 liasse
3054.	23-24 novembre 1975.	1 liasse
3055.	25-30 novembre 1975.	1 liasse
3056.	1-10 décembre 1975.	1 liasse
3057.	11-20 décembre 1975.	1 liasse
3058.	21-31 décembre 1975.	1 liasse
3059.	1-8 janvier 1976.	1 liasse
3060.	9-16 janvier 1976.	1 liasse
3061.	17-24 janvier 1976.	1 liasse
3062.	25-31 janvier 1976.	1 liasse
3063.	1-15 février 1976.	1 liasse
3064.	16-29 février 1976.	1 liasse
3065.	1-5 mars 1976.	1 liasse
3066.	6-10 mars 1976.	1 liasse
3067.	11-23 mars 1976.	1 liasse
3068.	24-31 mars 1976.	1 liasse
3069.	1-10 avril 1976.	1 liasse
3070.	11-20 avril 1976.	1 liasse
3071.	21-30 avril 1976.	1 liasse
3072.	1-15 mai 1976.	1 liasse
3073.	16-31 mai 1976.	1 liasse
3074.	1-10 juin 1976.	1 liasse
3075.	11-20 juin 1976.	1 liasse
3076.	21-24 juin 1976.	1 liasse
3077.	25-30 juin 1976.	1 liasse
3078.	1-10 juillet 1976.	1 liasse
3079.	11-18 juillet 1976.	1 liasse
3080.	19 juillet 1976.	1 liasse
3081.	20-31 juillet 1976.	1 liasse
3082.	1-10 août 1976.	1 liasse
3083.	11-20 août 1976.	1 liasse
3084.	21-31 août 1976.	1 liasse
3085.	1-15 septembre 1976.	1 liasse
3086.	16-30 septembre 1976.	1 liasse
3087.	1-11 octobre 1976.	1 liasse
3088.	12-31 octobre 1976.	1 liasse
3089.	1-10 novembre 1976.	1 liasse
3090.	11-20 novembre 1976.	1 liasse
3091.	21-30 novembre 1976.	1 liasse
3092.	1-8 décembre 1976.	1 liasse

3093.	9-16 décembre 1976.	1 liasse
3094.	17-24 décembre 1976.	1 liasse
3095.	25-31 décembre 1976.	1 liasse
3096.	1-14 janvier 1977.	1 liasse
3097.	15-26 janvier 1977.	1 liasse
3098.	27-31 janvier 1977.	1 liasse
3099.	1-4 février 1977.	1 liasse
3100.	5-15 février 1977.	1 liasse
3101.	16-19 février 1977.	1 liasse
3102.	20-28 février 1977.	1 liasse
3103.	1-8 mars 1977.	1 liasse
3104.	9-16 mars 1977.	1 liasse
3105.	17 mars 1977.	1 liasse
3106.	18-24 mars 1977.	1 liasse
3107.	25-31 mars 1977.	1 liasse
3108.	1-10 avril 1977.	1 liasse
3109.	11-20 avril 1977.	1 liasse
3110.	21-30 avril 1977.	1 liasse
3111.	1-10 mai 1977.	1 liasse
3112.	11-20 mai 1977.	1 liasse
3113.	21-31 mai 1977.	1 liasse
3114.	1-10 juin 1977.	1 liasse
3115.	11-20 juin 1977.	1 liasse
3116.	21-30 juin 1977.	1 liasse
3117.	1-10 juillet 1977.	1 liasse
3118.	11-20 juillet 1977.	1 liasse
3119.	21-31 juillet 1977.	1 liasse
3120.	1-10 août 1977.	1 liasse
3121.	11-20 août 1977.	1 liasse
3122.	21-31 août 1977.	1 liasse
3123.	1-10 septembre 1977.	1 liasse
3124.	11-20 septembre 1977.	1 liasse
3125.	21-30 septembre 1977.	1 liasse
3126.	1-10 octobre 1977.	1 liasse
3127.	11-20 octobre 1977.	1 liasse
3128.	21-31 octobre 1977.	1 liasse
3129.	1-10 novembre 1977.	1 liasse
3130.	11-20 novembre 1977.	1 liasse
3131.	21-30 novembre 1977.	1 liasse
3132.	1-10 décembre 1977.	1 liasse
3133.	11-20 décembre 1977.	1 liasse
3134.	21-31 décembre 1977.	1 liasse
3135.	1-10 janvier 1978.	1 liasse
3136.	11-20 janvier 1978.	1 liasse
3137.	21-31 janvier 1978.	1 liasse
3138.	1-10 février 1978.	1 liasse
3139.	11-20 février 1978.	1 liasse
3140.	21-28 février 1978.	1 liasse

3141.	1-10 mars 1978.	1 liasse
3142.	11-20 mars 1978.	1 liasse
3143.	21-31 mars 1978.	1 liasse
3144.	1-10 avril 1978.	1 liasse
3145.	11-20 avril 1978.	1 liasse
3146.	21-30 avril 1978.	1 liasse
3147.	1-10 mai 1978.	1 liasse
3148.	11-20 mai 1978.	1 liasse
3149.	21-31 mai 1978.	1 liasse
3150.	1-10 juin 1978.	1 liasse
3151.	11-20 juin 1978.	1 liasse
3152.	21-30 juin 1978.	1 liasse
3153.	1-10 juillet 1978.	1 liasse
3154.	11-20 juillet 1978.	1 liasse
3155.	21-31 juillet 1978.	1 liasse
3156.	1-10 août 1978.	1 liasse
3157.	11-20 août 1978.	1 liasse
3158.	21-31 août 1978.	1 liasse
3159.	1-10 septembre 1978.	1 liasse
3160.	11-20 septembre 1978.	1 liasse
3161.	21-30 septembre 1978.	1 liasse
3162.	1-10 octobre 1978.	1 liasse
3163.	11-20 octobre 1978.	1 liasse
3164.	21-31 octobre 1978.	1 liasse
3165.	1-10 novembre 1978.	1 liasse
3166.	11-20 novembre 1978.	1 liasse
3167.	21-30 novembre 1978.	1 liasse
3168.	1-10 décembre 1978.	1 liasse
3169.	11-20 décembre 1978.	1 liasse
3170.	21-31 décembre 1978.	1 liasse
3171.	1-10 janvier 1979.	1 liasse
3172.	11-20 janvier 1979.	1 liasse
3173.	21-27 janvier 1979.	1 liasse
3174.	28-31 janvier 1979.	1 liasse
3175.	1-10 février 1979.	1 liasse
3176.	11-20 février 1979.	1 liasse
3177.	21-28 février 1979.	1 liasse
3178.	1-10 mars 1979.	1 liasse
3179.	11-20 mars 1979.	1 liasse
3180.	21-31 mars 1979.	1 liasse
3181.	1-10 avril 1979.	1 liasse
3182.	11-20 avril 1979.	1 liasse
3183.	21-30 avril 1979.	1 liasse
3184.	1-10 mai 1979.	1 liasse
3185.	11-20 mai 1979.	1 liasse
3186.	21-31 mai 1979.	1 liasse
3187.	1-10 juin 1979.	1 liasse
3188.	11-20 juin 1979.	1 liasse

3189.	21-30 juin 1979.	1 liasse
3190.	1-10 juillet 1979.	1 liasse
3191.	11-20 juillet 1979.	1 liasse
3192.	21-31 juillet 1979.	1 liasse
3193.	1-10 août 1979.	1 liasse
3194.	11-20 août 1979.	1 liasse
3195.	21-31 août 1979.	1 liasse
3196.	1-10 septembre 1979.	1 liasse
3197.	11-20 septembre 1979.	1 liasse
3198.	21-30 septembre 1979.	1 liasse
3199.	1-10 octobre 1979.	1 liasse
3200.	11-20 octobre 1979.	1 liasse
3201.	21-31 octobre 1979.	1 liasse
3202.	1-10 novembre 1979.	1 liasse
3203.	11-20 novembre 1979.	1 liasse
3204.	21-30 novembre 1979.	1 liasse
3205.	1-10 décembre 1979.	1 liasse
3206.	11-20 décembre 1979.	1 liasse
3207.	21-31 décembre 1979.	1 liasse
3208.	1-10 janvier 1980.	1 liasse
3209.	11-20 janvier 1980.	1 liasse
3210.	21-31 janvier 1980.	1 liasse
3211.	1-10 février 1980.	1 liasse
3212.	11-20 février 1980.	1 liasse
3213.	21-29 février 1980.	1 liasse
3214.	1-10 mars 1980.	1 liasse
3215.	11-20 mars 1980.	1 liasse
3216.	21-31 mars 1980.	1 liasse
3217.	1-10 avril 1980.	1 liasse
3218.	11-20 avril 1980.	1 liasse
3219.	21-30 avril 1980.	1 liasse
3220.	1-10 mai 1980.	1 liasse
3221.	11-20 mai 1980.	1 liasse
3222.	21-31 mai 1980.	1 liasse
3223.	1-10 juin 1980.	1 liasse
3224.	11-20 juin 1980.	1 liasse
3225.	21-28 juin 1980.	1 liasse
3226.	29-30 juin 1980.	1 liasse
3227.	1-10 juillet 1980.	1 liasse
3228.	11-20 juillet 1980.	1 liasse
3229.	21-31 juillet 1980.	1 liasse
3230.	1-10 août 1980.	1 liasse
3231.	11-20 août 1980.	1 liasse
3232.	21-31 août 1980.	1 liasse
3233.	1-10 septembre 1980.	1 liasse
3234.	11-20 septembre 1980.	1 liasse
3235.	21-30 septembre 1980.	1 liasse
3236.	1-10 octobre 1980.	1 liasse

3237.	11-20 octobre 1980.	1 liasse
3238.	21-31 octobre 1980.	1 liasse
3239.	1-10 novembre 1980.	1 liasse
3240.	11-20 novembre 1980.	1 liasse
3241.	21-30 novembre 1980.	1 liasse
3242.	1-10 décembre 1980.	1 liasse
3243.	11-20 décembre 1980.	1 liasse
3244.	21-31 décembre 1980.	1 liasse
3245.	1-10 janvier 1981.	1 liasse
3246.	11-20 janvier 1981.	1 liasse
3247.	21-31 janvier 1981.	1 liasse
3248.	1-10 février 1981.	1 liasse
3249.	11-20 février 1981.	1 liasse
3250.	21-28 février 1981.	1 liasse
3251.	1-10 mars 1981.	1 liasse
3252.	11-20 mars 1981.	1 liasse
3253.	21-31 mars 1981.	1 liasse
3254.	1-10 avril 1981.	1 liasse
3255.	11-20 avril 1981.	1 liasse
3256.	21-30 avril 1981.	1 liasse
3257.	1-10 mai 1981.	1 liasse
3258.	11-20 mai 1981.	1 liasse
3259.	21-31 mai 1981.	1 liasse
3260.	1-10 juin 1981.	1 liasse
3261.	11-20 juin 1981.	1 liasse
3262.	21-30 juin 1981.	1 liasse
3263.	1-10 juillet 1981.	1 liasse
3264.	11-20 juillet 1981.	1 liasse
3265.	21-31 juillet 1981.	1 liasse
3266.	1-10 août 1981.	1 liasse
3267.	11-20 août 1981.	1 liasse
3268.	21-31 août 1981.	1 liasse
3269.	1-10 septembre 1981.	1 liasse
3270.	11-20 septembre 1981.	1 liasse
3271.	21-30 septembre 1981.	1 liasse
3272.	1-10 octobre 1981.	1 liasse
3273.	11-20 octobre 1981.	1 liasse
3274.	21-31 octobre 1981.	1 liasse
3275.	1-10 novembre 1981.	1 liasse
3276.	11-20 novembre 1981.	1 liasse
3277.	21-30 novembre 1981.	1 liasse
3278.	1-10 décembre 1981.	1 liasse
3279.	11-20 décembre 1981.	1 liasse
3280.	21-31 décembre 1981.	1 liasse
3281.	1-10 janvier 1982.	1 liasse
3282.	11-20 janvier 1982.	1 liasse
3283.	21-31 janvier 1982.	1 liasse
3284.	1-10 février 1982.	1 liasse

- | | | |
|-------|-----------------------|----------|
| 3285. | 11-20 février 1982. | 1 liasse |
| 3286. | 21-28 février 1982. | 1 liasse |
| 3287. | 1-10 mars 1982. | 1 liasse |
| 3288. | 11-20 mars 1982. | 1 liasse |
| 3289. | 21-31 mars 1982. | 1 liasse |
| 3290. | 1-10 avril 1982. | 1 liasse |
| 3291. | 11-20 avril 1982. | 1 liasse |
| 3292. | 21-30 avril 1982. | 1 liasse |
| 3293. | 1-10 mai 1982. | 1 liasse |
| 3294. | 11-20 mai 1982. | 1 liasse |
| 3295. | 21-31 mai 1982. | 1 liasse |
| 3296. | 1-10 juin 1982. | 1 liasse |
| 3297. | 11-20 juin 1982. | 1 liasse |
| 3298. | 21-30 juin 1982. | 1 liasse |
| 3299. | 1-10 juillet 1982. | 1 liasse |
| 3300. | 11-20 juillet 1982. | 1 liasse |
| 3301. | 21-31 juillet 1982. | 1 liasse |
| 3302. | 1-10 août 1982. | 1 liasse |
| 3303. | 11-20 août 1982. | 1 liasse |
| 3304. | 21-31 août 1982. | 1 liasse |
| 3305. | 1-10 septembre 1982. | 1 liasse |
| 3306. | 11-20 septembre 1982. | 1 liasse |
| 3307. | 21-30 septembre 1982. | 1 liasse |
| 3308. | 1-10 octobre 1982. | 1 liasse |
| 3309. | 11-20 octobre 1982. | 1 liasse |
| 3310. | 21-31 octobre 1982. | 1 liasse |
| 3311. | 1-10 novembre 1982. | 1 liasse |
| 3312. | 11-20 novembre 1982. | 1 liasse |
| 3313. | 21-30 novembre 1982. | 1 liasse |
| 3314. | 1-10 décembre 1982. | 1 liasse |
| 3315. | 11-20 décembre 1982. | 1 liasse |
| 3316. | 21-31 décembre 1982. | 1 liasse |
3317. Dossier relatif aux arrêtés de grâce collective du 2 juillet 1959 et du 15 décembre 1960.
1959-1960. 1 chemise
- Concernant la libération des détenus, le lecteur peut consulter les pièces n^{os} 920-941 relatives aux attributions de grâces, les pièces concernant les libérations conditionnelles (voir les n^{os} 3422-3435), ainsi que les pièces n^{os} 875-919 relatives à la mise en liberté des détenus.

c. Comptabilité morale

- 3318-3337. Pièces utilisées pour l'élaboration des registres de comptabilité morale des condamnés.
1856-1889. 4 liasses, 10 chemises et 14 pièces
- Ces pièces sont dénommées soit « bulletin de renseignements sur les condamnés complétés par les autorités judiciaires et locales », soit « statistique des condamnés qui doivent subir leur peine dans les prisons centrales ».
- Elles donnent des informations très précises sur le détenu : son état civil, sa profession, ses moyens d'existence, sa religion, sa conduite, sa moralité, mais aussi son âge, son lieu de naissance, son domicile, sa profession, la date de son arrestation, le tribunal compétent, la date du jugement, la

date du début et de la fin de sa peine, le lieu, la date et la nature du délit, la commutation ou réduction de peine, les condamnations antérieures et les observations.

3318-3320. Pièces classées par ordre alphabétique du nom des détenus.

1856-1870. 3 liasses

3318. A-D.

3319. E-L.

3320. M-Z.

3321-3337. Pièces classées par ordre alphabétique selon l'année de l'écrou.

1870-1889. 1 liasse, 10 chemises et 14 pièces

3321. 1870. 1 pièce

3322. 1871. 1 liasse

3323. 1872. 1 chemise

3324. 1873. 1 chemise

3325. 1874. 1 chemise

3326. 1875. 1 chemise

3327. 1876. 3 pièces

3328. 1877. 1 pièce

3329. 1878. 3 pièces

3330. 1879. 3 pièces

3331. 1881. 1 chemise

3332. 1882. 1 chemise

3333. 1883. 1 chemise

3334. 1884. 1 chemise

3335. 1885. 1 chemise

3336. 1888. 3 pièces

3337. 1889. 1 chemise

3338. Registre de statistique morale.

7 mai 1853 – 25 août 1865. 1 volume

3339-3372. Registres de comptabilité morale.

3 novembre 1853 – 15 décembre 1924. 34 volumes

Ces registres ne concernent que les condamnés écroués à la maison de peine.

Les dates reprises sont celles de l'entrée des détenus dans l'établissement. Pour chaque détenu, le registre mentionne son numéro d'écrou indiqué dans les registres de la maison de peine (voir les n^{os} 444-509).

3339. 3 novembre 1853 – 3 avril 1861.

3340. 6 septembre 1873 – 21 décembre 1889.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.

3341. 10 avril 1889 – 3 mai 1894.

3342. 17 mai 1894 – 28 juin 1898.

3343. 27 juin 1898 – 28 août 1899.

3344. 4 septembre 1899 – 20 août 1900.

3345. 10 septembre 1900 – 13 juin 1901.

3346. 13 juin 1901 – 9 décembre 1901.

3347. 12 décembre 1901 – 21 août 1902.

3348. 19 août 1902 – 31 janvier 1903.

3349. 9 février 1903 – 4 septembre 1903.

3350. 14 septembre 1903 – 19 janvier 1905.

3351. 19 janvier 1905 – 1^{er} novembre 1906.

3352. 1^{er} novembre 1906 – 9 mars 1908.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3353. 12 mars 1908 – 11 janvier 1909.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3354. 11 janvier 1909 – 29 juillet 1909.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3355. 1^{er} octobre 1909 – 1^{er} août 1910.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3356. 1^{er} août 1910 – 20 juin 1911.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3357. 2 juin 1911 – 9 mai 1912.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3358. 24 mai 1912 – 3 juillet 1913.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3359. 3 juillet 1913 – 24 mars 1914.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3360. 9 avril 1914 – 20 juillet 1915.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3361. 20 juillet 1915 – 20 février 1916.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3362. 20 février 1916 – 5 août 1916.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3363. 5 août 1916 – 10 octobre 1917.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3364. 20 octobre 1917 – 7 août 1918.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3365. 20 octobre 1918 – 20 avril 1919.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3366. 20 avril 1919 – 21 janvier 1920.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3367. 22 janvier 1920 – 12 novembre 1920.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3368. 20 décembre 1920 – 19 septembre 1921.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3369. 6 septembre 1921 – 29 mars 1922.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3370. 29 mars 1922 – 29 mars 1923.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3371. 15 mars 1923 – 4 mars 1924.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3372. 10 mars 1924 – 15 décembre 1924.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
Ce volume est à manipuler avec précaution en raison de son mauvais état de conservation.

d. Première et Deuxième Guerres mondiales

(1) Section allemande de la prison pendant la Première Guerre mondiale

3373-3374. Registres d'écrou.

1^{er} février 1916 – 7 juin 1918.

2 volumes

Concernent principalement des détenus belges. Ces registres donnent pour chaque détenu son nom, son prénom, sa profession, le lieu et la date de sa naissance, son domicile, sa nationalité, la date de

début et la date de fin de sa détention, le motif, s'il a dû payer une amende et sa destination (libéré, transféré, etc).

Des informations complémentaires peuvent être trouvées au n°3375.

3373. 1^{er} février 1916 – 11 octobre 1917.

Contient un répertoire alphabétique des détenus probablement réalisé après 1918.

3374. 11 octobre 1917 – 7 juin 1918.

3375. Registre indicateur de sortie.

13 décembre 1916 – 22 mai 1918.

1 volume

Contient pour chaque détenu le nom, la date et l'heure de la sortie, le motif et la destination du détenu.

Des informations complémentaires peuvent être trouvées aux n°s 3373-3374.

3376. Registre indicateur d'entrée.

14 mai 1917 – 21 octobre 1918.

1 volume

Contient un répertoire alphabétique des détenus qui a dû être réalisé après la Première Guerre mondiale.

Des informations complémentaires peuvent être trouvées au n°3377.

3377. Registre d'écrou.

14 mai 1917 – 5 novembre 1918.

1 volume

Donne pour chaque détenu la date d'entrée, les dates auxquelles le détenu a quitté la prison et le motif: présenté au tribunal, transfert, libération, etc.

Contient un répertoire alphabétique des détenus probablement réalisé après 1918.

Des informations complémentaires peuvent être trouvées au n°3376.

3378. Registre indicateur d'entrée du quartier allemand.

17 janvier 1918 – 11 novembre 1918.

1 chemise

Contient un répertoire alphabétique des détenus probablement réalisé après 1918.

3379. Dossier concernant l'occupation d'une partie de la prison par des prisonniers mis à la disposition des autorités militaires allemandes entre le 27 novembre 1914 et le 16 novembre 1918.

1914-1919.

1 chemise

Il s'agit essentiellement de listes nominatives des détenus, de lettres et d'ordres de service.

Concerne entre autres une saisie de métaux précieux et d'armes au sein de la prison.

3380. Dossier concernant l'occupation du quartier commun par les condamnés correctionnels à partir du 10 juillet 1915.

1915-1919.

1 chemise

Il s'agit essentiellement de listes nominatives des détenus, de lettres et d'ordres de service.

3381. Dossier concernant l'occupation du quartier commun par des soldats correctionnaires.

1914.

1 chemise

Il s'agit essentiellement de listes nominatives des détenus, de lettres et d'ordres de service.

3382. Dossier concernant les soldats correctionnaires, prisonniers de guerre en Allemagne, ainsi que le paiement d'avance sur leur livret de caisse d'épargne.

1915-1919.

1 chemise

3383. Registre des certificats d'identité provisoires délivrés par la prison.

1916-1918.

1 cahier

3384. Dossier relatif aux détenus écroués préventivement par les autorités allemandes. 1918.

1 chemise

Il s'agit essentiellement de listes nominatives de détenus et de lettres.

3385. Livre des libérations.
2 juillet 1918 – 14 novembre 1918. 1 volume
Contient, le nom du détenu ainsi que la date et l'heure de sa libération. Ce registre est utilisé tête-bêche. Il contient également un registre de l'Administration des ponts et chaussées, relatives aux ordres de service des cheminots qui date de 1847.

(2) *Section allemande de la prison pendant la Deuxième Guerre mondiale*

- 3386-3387. Registres d'écrou de la section allemande.
23 mai 1940 – 28 août 1944. 2 volumes
Ces registres concernent les détenus belges écroués par ordre de l'autorité allemande pour infraction aux dispositions légales en vigueur sur le territoire occupé.
3386. 23 mai 1940 – 10 août 1943.
Contient un répertoire alphabétique des détenus.
3387. 10 août 1943 – 28 août 1944.

- 3388-3410. Dossiers d'écrou.
Juillet 1940 – août 1942. 1 liasse et 22 chemises
- | | | |
|-------|-----------------|-----------|
| 3388. | Juillet 1940. | 1 chemise |
| 3389. | Août 1940. | 1 chemise |
| 3390. | Septembre 1940. | 1 chemise |
| 3391. | Octobre 1940. | 1 chemise |
| 3392. | Novembre 1940. | 1 chemise |
| 3393. | Décembre 1940. | 1 chemise |
| 3394. | Janvier 1941. | 1 chemise |
| 3395. | Février 1941. | 1 chemise |
| 3396. | Mars 1941. | 1 chemise |
| 3397. | Avril 1941. | 1 chemise |
| 3398. | Mai 1941. | 1 chemise |
| 3399. | Juin 1941. | 1 chemise |
| 3400. | Juillet 1941. | 1 chemise |
| 3401. | Novembre 1941. | 1 chemise |
| 3402. | Décembre 1941. | 1 chemise |
| 3403. | Janvier 1942. | 1 chemise |
| 3404. | Février 1942. | 1 chemise |
| 3405. | Mars 1942. | 1 liasse |
| 3406. | Avril 1942. | 1 chemise |
| 3407. | Mai 1942. | 1 chemise |
| 3408. | Juin 1942. | 1 chemise |
| 3409. | Juillet 1942. | 1 chemise |
| 3410. | Août 1942. | 1 chemise |

3411. Dossier concernant des prévenus mis à la disposition des autorités allemandes.
1942. 1 chemise

(3) *Prisonniers belges dans les prisons et camps allemands pendant et après la Première Guerre mondiale*

3412. Liste des prisonniers militaires belges détenus en Allemagne.
[1914-1925]. 1 chemise

3413. Dossier concernant les prisonniers belges condamnés judiciairement et incarcérés en Allemagne.
[1914-1925]. 1 liasse
Ce dossier comprend un sous-dossier par prison. Il s'agit principalement de listes de détenus et de lettres.
3414. Dossier relatif aux prisonniers civils belges qui ont séjourné dans le camp de Holzminden (DE) pendant et après la Première Guerre mondiale.
[1914-1921]. 1 chemise
Il s'agit de listes de prisonniers. Pour chaque prisonnier, sont mentionnés le numéro d'inscription, son nom, son prénom, son domicile, ainsi que la date et le lieu de naissance. Ce dossier contient également une copie de la loi du 28 juillet 1921 sur la validation des actes de décès dressés pendant la guerre et la déclaration judiciaire du décès.
3415. Liste nominative des Belges internés au Camp Parchim (DE).
[1917]. 1 cahier
3416. Liste de femmes prisonnières en Allemagne.
[1918-1921]. 1 cahier
Liste numéro 5006.
3417. Dossier relatif aux travailleurs belges des camps allemands accidentés, entre 1915 et 1918, pendant le travail.
1919-1923. 1 volume
Contient une liste des travailleurs accidentés par camp de travail ainsi que divers documents tels que des lettres, des tableaux, etc.
3418. Liste des militaires belges évacués en Allemagne le 23 août 1914, transmise au délégué de l'Office central des prisonniers de guerre.
1925. 1 pièce

E. CONFÉRENCE DU PERSONNEL

3419. Registre des procès-verbaux de la conférence du personnel.
30 octobre 1957 – 28 octobre 1970. 1 volume
3420. Procès-verbaux des séances du Conseil du personnel.
1956. 1 chemise
3421. Note pour aider à la rédaction des procès-verbaux de la conférence du personnel.
1925-1926. 1 pièce
- 3422-3435. Registres des procès-verbaux de libération conditionnelle.
29 décembre 1888 – 2 mai 1985. 14 volumes
3422. 29 décembre 1888 – 22 janvier 1921.
3423. 11 février 1921 – 31 mai 1927.
3424. 1^{er} juin 1927 – 28 janvier 1930.
Contient des exemplaires des arrêtés de libération conditionnelle envoyés par le ministre de la Justice à la commission administrative ainsi qu'un bulletin de calcul de la libération conditionnelle vierge.
3425. 30 janvier 1930 – 18 décembre 1938.
3426. 30 décembre 1938 – 13 septembre 1942.
3427. 13 septembre 1942 – 2 janvier 1944.
3428. 14 février 1944 – 2 avril 1947.
3429. 6 avril 1947 – 27 septembre 1947.

3430. 24 septembre 1947 – 29 février 1948.
3431. 1^{er} mars 1948 – 21 février 1949.
3432. 21 février 1949 – 12 février 1950.
3433. 14 février 1950 – 10 juin 1958.
3434. 18 juin 1958 – 17 juillet 1973.
3435. 18 juillet 1973 – 2 mai 1985.
3436. Liste des détenus proposés pour être mis en liberté conditionnelle, par le directeur de la prison et les autorités communales.
1936. 1 pièce

F. SERVICE DES SOINS DE SANTÉ

3437. Registre des détenus qui ont reçu la visite du médecin.
21 août 1947 – 25 janvier 1952. 1 volume

III. COMITÉ DE PATRONAGE DES CONDAMNÉS DE VERVIERS, SECTION D'ASSISTANCE AUX ÉTRANGERS

- 3438-3439. Dossiers nominatifs des détenus dont s'occupe la section.
1934-1937. 2 liasses
3438. A-H.
3439. J-Z.
3440. Carnet de notes concernant les étrangers dont le cas a été traité par la section.
1935-1937. 1 cahier
3441. Pièces entrantes et minutes des pièces sortantes de la section.
1935. 1 chemise

IV. DOCUMENTS SANS LIEN APPARENT AVEC LE FOND

3442. Registre d'écrou de la maison de passage établie à Spa sous la direction de la brigade de Gendarmerie.
2 février 1850 – 22 novembre 1857. 1 volume
- Registre aux ordres de service des cheminots de l'Administration des ponts et chaussées.
13 juin 1847 – 18 septembre 1847.
Ce registre est signé par Jean-Baptiste Masui, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées. Il est en 1850 le premier directeur général de l'administration des chemins de fer et des ponts et chaussées. Ce registre est utilisé tête-bêche. Il contient également un registre de la prison de Verviers appelé « Livre des libérations », conservé au n°3385 de cet inventaire.



ISBN 978-90-5746-828-5



Illustration de couverture : Ministère de la Justice. Administration de
la Bienfaisance et des Prisons. Plans des prisons cellulaires I, n°350.